

SYLVIE ET ROBERT BITON

LES LOUPS DANS L'YONNE

Questo lavoro è stato presentato in occasione della Festa dell'Animale e della Natura di Ancy-le-Franc del 1992.

Si ringraziano gli Autori

TABLES DES MATIERES

[Avertissement au lecteur](#)

[Introduction](#)

[Le loup](#)

[Le loup et la forêt, un drame écologique](#)

[Destruction des loups](#)

[Les primes a la destruction](#)

[La Louveterie](#)

[Un exemple de battue: la grande battue de 1811](#)

[Les loups dans les arrondissements:](#)

[-d'Auxerre](#)

[-d'Avallon](#)

[-de Joigny](#)

[-de Sens](#)

[-de Tonnerre](#)

[La rage lupine](#)

[Folklore et traditions](#)

[Bibliographie](#)

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce petit livre a été réalisé à l'occasion de la Fête de l' Animal et de la Nature d'Ancy-le-Franc de 1992. Sa substance a été alimentée par quelques livres ou articles déjà parus et qui sont cités en bibliographie. Ils sont signalés par des chiffres entre parenthèses. Mais le plus grand fond provient des Archives Départementales de l'Yonne qui ont été systématiquement exploitées.

Ces archives sont des documents officiels qui ne cherchent pas spécialement à comprendre le loup, mais visent plutôt à son éradication. De la même façon que l'on ne parle pas des trains qui arrivent à l'heure, seuls les accidents avec des loups ont laissés des traces dans les archives, surtout s'il y a eu mort d'homme. Précisons que ces attaques sont d'une grande rareté quand le loup n'est pas enragé : en

deux siècles 7 cas de loups "dévorateurs" ont été signalés sur une population de plusieurs milliers de loups. Il ressort des textes que, vraisemblablement, ces loups ne sont pas autochtones mais viennent de Pologne ou de Russie....ou d'ailleurs !

De plus, dans toute population animale, il y a un certain pourcentage de sujets qui sont incontrôlables, malades, vieux, fous ou vicieux. La grande méconnaissance de l'animal à l'époque ne nous renseigne pas suffisamment. Les changements dans les modes d'agriculture et d'élevage sont aussi à prendre en considération, mais cela nécessiterait une étude plus approfondie.

Nous nous sommes limités aux textes, en essayant de corriger parfois leur caractère outrancier. En bref nous avons essayé de garder une neutralité d'historien entre ces deux rivaux implacables, l'homme et le loup.

Nos efforts pour faire des études statistiques ont été infructueux, les données étant par trop incomplètes

Ne pouvant donner faute de place toutes les informations, nous avons constitué une banque de données informatique, susceptible d'être complétée grâce aux informations que chacun d'entre vous peut nous apporter. Un double en sera déposé aux Archives Départementales.

Nous remercions

La Société d'Archéologie et d'Histoire du Tonnerrois et son président Jean-Pierre Fontaine.

Mme Line Skorka et le personnel des Archives départementales.

L'association Culture et Loisirs d'Ancy-le-Franc

Jean Pierre Garrault

Mr Lavollée

Annick et Stéphane Kotala

Mr Maurice Rousselet

Mr Jean-Luc Vérita

Office National des Forêts d'Auxerre

et tous ceux qui par leur aide amicale nous ont permis de réaliser ce livre

INTRODUCTION

Du Petit Chaperon Rouge à la Bête du Gévaudan, le loup a toujours fait partie de l'inconscient collectif des hommes. Il occupe une place à part dans notre folklore, dans notre langage où il a pris diverses formes figurées et où il est le centre de divers dictons et proverbes, sans parler de tous les lieux-dits qui racontent son passage. Très tôt ces deux carnassiers, l'homme et le loup, ont été rivaux dans la chasse. Tous deux voraces et intelligents, ayant une vie familiale élaborée, il leur fallait, pour nourrir leur famille, faire appel à des stratégies pour rabattre, attraper et tuer le gibier qui faisait leur nourriture. Après la disparition des grands carnassiers des époques glaciaires (lion, panthère, hyène et ours des cavernes), soit vers 10 000 avant J. C., le loup restait le seul concurrent, le chien ayant été asservi au profit de l'homme, et l'ours brun vivant dans des lieux retirés. A l'apparition de l'agriculture et de l'élevage, la quête du gibier par l'homme régressant, c'est pour ses troupeaux que l'homme s'est méfié du loup.

Mais si l'homme a toujours craint le loup, cette phobie était réciproque et ce n'est que très rarement, lorsque le loup ne trouvait plus de gibier, qu'il s'attaquait aux possessions de l'homme et encore plus rarement à l'homme lui-même.

En tant qu'animal doué d'une grande intelligence, le loup n'avait pas un courage indomptable. Il affrontait rarement les êtres de taille à se défendre avec quelques chances de succès, et préférait s'en prendre aux animaux trop jeunes ou malades ou handicapés. De ce point de vue, il tenait le rôle de contrôleur de la santé des espèces et pratiquait la sélection des espèces à la lettre. C'est pourquoi les humains attaqués par des loups étaient soit de jeunes enfants, soit des accidentés ou handicapés incapables de courir ou de se défendre. D'ailleurs, le monde paysan vivait tranquillement sa vie et ses préoccupations étaient, bien plus souvent, les conditions météorologiques, la politique des grands ou la vie chère que la présence de loups dans les forêts, animaux qui savaient, de plus, se rendre parfaitement invisibles aux hommes. La preuve en est, que les bergers, profession la plus à même de rencontrer des loups, ne se promenaient pas lourdement armés. Une houlette, permettant de lancer des pierres ou des

mottes avec force et précision était largement suffisante et tout campagnard savait qu'en claquant ses sabots l'un contre l'autre on effrayait un loup. Sans parler des vielleux qui, contraint par leur profession à voyager à pied, donc à couper par les bois et ce, la nuit après une fête, connaissaient tous des airs propres à éloigner ces carnassiers.

La coexistence aurait pu durer, si les hommes n'avaient pas été si prolifiques. En effet, à cause de la surpopulation, il leur fallait sans cesse de nouvelles terres, donc il leur fallait déboiser et gagner sur le territoire du loup... et du gibier, C'est vers le milieu du XVIII^e siècle, que la co-existence ne fut plus possible, Par manque de gibier et d'espace les loups se rapprochaient des habitations, à moins que ce ne fut l'inverse. les moutons, voire les vaches ou les chevaux, devinrent la proie des loups, C'était économiquement intolérable, d'autant que les paysans avaient à peine de quoi vivre sans ces prélèvements sauvages. De plus le loup qui ne se reproduit que dans les périodes où la nourriture est assurée s'est trouvé au début du XVIII^e s, dans une période bénéfique pour lui et très pénible pour l'homme, les famines ont été nombreuses et les guerres plus meurtrières. Donc, de nombreux cadavres à manger ou des blessés et des mourants dénutris à achever. De ce lait, le goût de la chair humaine était venu à quelques uns (très rares) et les enfants n'étaient plus en sûreté quand le loup avait faim. les autorités et les communautés villageoises déclarèrent donc une guerre sans merci au loup. Il devait périr, pour sauvegarder l'économie rurale. Cette guerre dura deux siècles et s'est terminée du temps de nos grands-parents. Ce sont les échos de cette guerre d'extermination, sans trêve ni merci que nous allons vous conter ici.

LE LOUP

Mammifère carnassier, le loup se distingue du chien par des formes plus hautes et plus robustes et par une dentition l'orientant plus vers la consommation de viande. Il est connu en zoologie sous le nom de *canis lupus*, car il fait partie de la famille des canidés, ordre des fissipèdes -c'est à dire à doigts séparés. C'est donc un proche parent du chien, du chacal et du coyote. Sa taille est élevée, son corps est maigre, les flancs rentrés et les pattes minces. Toutefois, il ressemble tellement à un chien que chacun s'y trompe. Mais le cou est plus fort et hirsute tandis que l'arrière train fuyant avec la queue basse renforce le déséquilibre de la silhouette. Les yeux sont obliques avec une belle couleur jaune et son crâne est plus étroit que celui du chien. la hauteur au garrot peut atteindre 80 cm et le poids, de 45 kg en moyenne, atteindre 65 kg la louve est plus petite.

Le pelage est variable suivant le climat et l'âge : Dans les contrées du Nord, les poils sont grossiers et d'un gris ocré, mêlé de noir, longs au ventre et aux cuisses, touffus à la queue, la teinte tourne au roux en été, au blanchâtre en hiver. Par albinisme ou par vieillesse certains sont même presque blancs, mais ceci est rare (*connu comme le loup blanc !*) Mais ce sont ses traces qui le révèlent le mieux, car il place ses pattes arrières dans les traces des pattes avant.

Le loup est extraordinairement circonspect et furtif et ses apparitions ont un caractère fantomatique qui a toujours créé la peur. Pour tout un chacun, le loup, seul ou en bande, est un animal féroce, assoiffé de sang et habité d'une sorte d'esprit du mal, "une vraie créature de Lucifer". Au vrai, le loup est plutôt un bon époux et un bon père. Il a une vie familiale très unie et un comportement social très riche et complexe, De ce fait son caractère est assez doux et il utilise des expressions faciales qui sont plus nombreuses que chez le chien. Ces mimiques ont un grand rôle dans leur vie sociale où la hiérarchie est très marquée et s'établit sans grande violence, le comportement social évitant les épreuves de force.

Le couple reste uni pour la vie. Après une gestation de 63 jours, la louve met bas au sol, dans des buissons ou dans un creux, sur une litière d'herbes garnie de poils, *le liteau*, la portée est de 5 à 8 louveteaux, gardés par la louve qui les change souvent de place, Pendant ce temps le père ramène de la viande qu'il régurgite pour la nourriture des petits. En cas de mort de la mère, le père peut élever seul les louveteaux qui restent environ deux ans avec leurs parents, puis ils partent fonder une famille à leur tour.

Les auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles distinguaient trois sortes de loups : le loup charognard, le loup lévrier ou loup commun, et le loup cervier, souvent confondu avec le lynx. Nous ne pouvons plus, de nos jours, faire de différence entre ces loups, mais il est à noter qu'une seule espèce s'attaque à l'homme et qu'elle est différente du loup commun, les témoins d'attaques de loups disent: "une bête façon de loup" ou "une sorte de loup" pour désigner ces animaux. Il apparaît d'ailleurs que ces loups sont plutôt petits par rapport au loup commun. Citons ce texte de juin 1807, écrit par un garde forestier, qui apporte des lumières sur un loup qui a tué un jeune garçon et attaqué deux fillettes à Sacy :

Poil de couleur fauve, la queue courte, presque râpée. le museau effilé, le haut de la tête aplati. Il est moins gros et robuste que les loups ordinaires. Il n'a aux pattes de double ergot. Au début; le chasseur l'a pris pour un chevreuil, il paraît semblable à celui qui en l'an 2 dévora 17 filles dans le canton de la Nièvre, presque contigu à celui de Vermenton. Ce n'est pas un loup ordinaire, ni un loup dit lynx où cervier Il n'est pas décrit dans BUFFON. je serais tenté de croire, qu'il est étranger à l'Europe. Il ne se jette que sur des proies vives. (2f-3)

La France était depuis toujours le point d'aboutissement de longues migrations de loups. Partant d'Europe centrale et même d'Asie des bandes de loups abordaient le pays par le Nord-Est, en particulier par la frontière lorraine et les Vosges pour traverser la Franche-Comté et la Bourgogne et gagner ensuite l'Ouest et le centre du pays. Un flux secondaire provenant des Balkans abordait la France via les Alpes; enfin quelques bêtes pouvaient venir d'Espagne par les Pyrénées (c'était sûrement le cas du dernier loup tué en France, dans le Gers en 1981)

Il est parfaitement plausible qu'à certaines époques un type de loups plus ou moins forts, foncés ou grands se soit introduit et ait dominé avant de disparaître au profit d'un autre type au siècle suivant. On ne peut donc extrapoler totalement l'aspect physique et le comportement des loups d'autrefois en partant uniquement des petits groupes d'actuels survivants en Europe Occidentale.

L'extinction pratiquement complète du loup en Europe fait que ce point de zoologie n'est pas près d'être élucidé. Il explique toutefois pourquoi le loup qui fuit l'homme, s'est mis parfois à l'attaquer.

LE LOUP ET LA FORET, UN DRAME ECOLOGIQUE

De tout temps, la France a été un pays très boisé. La Gaule était une immense forêt. Au cours des siècles, elle sera progressivement défrichée, sous la poussée constante de la démographie. Son exploitation a toujours été un facteur économique indispensable.

La forêt sous les rois

Sous l'Ancien Régime, les forêts et les bois appartiennent surtout au domaine royal, aux seigneurs et à l'église; les communautés de villages possèdent quelques bois d'usages, le reste est propriété de quelques particuliers . Mais, si l'exploitation est laissée à la roture, à aucun moment les propriétaires ne se dessaisissent des privilèges de la chasse et de la justice sur leurs terres . Ils les défendent même jalousement au cours des siècles.

Au début de 1300, l'exploitation désordonnée due à une augmentation rapide de la consommation, contraint Philippe le Bel à créer, en 1302, les Maîtrises royales des Eaux et Forêts. Ancêtre de notre Administration forestière, destinée primitivement à la surveillance de la chasse et de la pêche et à l'exploitation rationnelle de la forêt. Malheureusement, les guerres, les famines, les hivers très rigoureux, l'affaiblissement du pouvoir royal, font que ces bonnes intentions resteront inefficaces pendant des décennies .

Malgré quelques redressements de 1550 à 1820, la forêt est continuellement surexploitée. La marine, l'extension des villes, le chauffage au bois, puis l'industrialisation mettent au pillage les grandes surfaces boisées .

Les différents rois essayeront chacun, par de nombreuses lois, de préserver ce patrimoine mais, même dans le domaine royal, la forêt n'est pas à l'abri, puisqu'elle dépend du ministère des Finances et l'on en vendra de larges parcelles chaque fois que le Trésor royal aura besoin d'être renfloué.

Pendant tout ce temps, si le loup est un habitant des forêts, il n'est pas très gênant. Son humeur timide et le gibier abondant font qu'il reste très discret. Même si, de temps à autres, sa surpopulation, le manque de nourriture ou le rapprochement constant des hommes de son habitat, font que les contacts deviennent de plus en plus fréquents.

Ce que l'on reproche surtout au loup, c'est le prélèvement important qu'il fait sur le gibier, la chasse, nous l'avons vu, étant le privilège des grands et, même si le loup contribue à un bon état sanitaire du gibier en tuant tous les animaux malades, cela est insupportable aux seigneurs.

Charlemagne, déjà, avait pris des mesures pour lutter contre les loups . Un capitulaire précisait que deux hommes , par comté devaient les chasser et qu'ainsi ils n'étaient "pas contraints, ni à marcher contre l'ennemi, ni à venir aux assemblées présidées par le Comte.; qu'ils nous envoient les peaux de loups" (18)

Au Moyen-âge, lorsque les loups se font plus pressants, que les plaintes affluent, le roi ordonne à ses seigneurs de faire des battues sur leurs terres .

En 1292, Marguerite de Bourgogne avait fait donation aux habitants d'Arthonnay de droits d'usage dans la garenne et la forêt de Maulnes. Entre autres contraintes , les usagers ne pourront avoir qu'un chien ou deux en laisse pour la garde de leurs bêtes, mais sans les lâcher "sinon pour courir aux loups", la chasse étant interdite à quiconque. (31)

En pays de Bourgogne, malgré les efforts des louvetiers ducaux, dont le premier connu apparaît dans un texte de 1299, les loups dévastent les réserves de gibier et s'attaquent aussi à l'occasion aux animaux domestiques. (27)

L'élevage qui s'intensifie est une bonne aubaine pour le loup. Les animaux domestiques, les volailles et les oies sont pour ce chasseur rusé et rapide des proies faciles. Mais son caractère discret lui fait préférer les forêts.

En 1453, une coutume villageoise en Bourgogne limite la responsabilité du "pasteur communal" en cas d'enlèvement par les loups des animaux qu'il surveillait et l'on voit quelquefois se dessiner cette coutume dans les justices seigneuriales. (27)

Les guerres incessantes qui ravagent la Bourgogne, les nombreux cadavres, l'abandon de la chasse aux loups et des hivers particulièrement rigoureux ont fait se multiplier ceux-ci et, au cours des décennies suivantes, les battues reprendront. Nous trouvons dans les archives des environ de 1550 des jugements de la Maîtrise des Eaux et Forêts pour la condamnation de quelques habitants de Voisines et autres lieux, à 32 sous d'amende par tête pour défaut de comparution à l'assemblée convoquée par le Maître des Eaux et Forêts pour chasser le loup dans les bois desdits lieux. (26)

Au XVIIème siècle, la forêt est dans un état désastreux. La demande est énorme, le chauffage et le renouvellement de la flotte du roi ont fait des prélèvements importants. Une reprise en main est nécessaire et, en 1669, une ordonnance de Louis XIV réorganise le corps de la Maîtrise des Eaux et Forêts avec les objectifs suivants: replantation, contrôle et gestion de tous les massifs forestiers, tant royaux, seigneuriaux que particuliers, mais sans toucher aux droits de chasse. Malheureusement, cela ne va pas durer. Après cette reprise en main, des hivers très rigoureux, notamment celui de 1710, engendre une terrible famine et une misère en proportion, contraignant les agents forestiers à être plus souples sur les délits . Les années qui suivent connaissent une relative prospérité, les guerres se déroulent hors de France, et le calme intérieur favorise le développement de la population. On construit à nouveau et on développe le commerce, notamment maritime.

La forêt au XVIII et XIXème siècle

Le XVIIIème siècle est aussi l'époque où apparaissent, près des grandes forêts possédées par les seigneurs, des industries très consommatrices de bois : verreries, forges, hauts-fourneaux, cristalleries, porcelaineries, etc....

En 1766, le roi Louis XV autorise le défrichement et exempte d' impôts pour 15 ans, les terres nouvellement cultivées .La déforestation est bien supérieure à la plantation. On favorise la culture du lin, du chanvre et le développement de la fabrication des étoffes.

Après 1780, le prix du bois monte en flèche et, en 1789, toutes les barrières créées par la loi tombant, la forêt fut mise au pillage. Les grands domaines du Clergé puis les domaines seigneuriaux sont morcelés et mis en vente. Un vide administratif favorise une exploitation anarchique. Pour sauver ce qui reste du désastre, l'Assemblée Nationale, le 21 sept 1791, met en place, à la hâte, une nouvelle Administration des Eaux et Forêts. Mais il faudra au moins 10 ans à celle-ci pour se mettre gérer de façon stable le patrimoine forestier. Par la suite, à chaque changement de gouvernement, il sera vendu une partie de ces forêts, et l'on autorise à nouveau les défrichements en 1830 et 1848. Ce n'est que vers 1850-1880 que le charbon et la vapeur détrôneront le bois et la préférence donnée aux résineux dans la

construction, sauvera les chênes.

Aux cours des siècles, la forêt française, nous l'avons vu, se rétrécit comme une peau de chagrin.

Au milieu du XVIII^{ème} s., les accrochages avec les loups sont de plus en plus fréquents et c'est probablement au cours de cette période que le déséquilibre écologique s'installe. Le morcellement des grands massifs forestiers et les distances entre eux sont de plus en plus grands. Cela favorise de plus en plus le contact du loup avec les animaux domestiques et, de ce fait, les battues sont de plus en plus nombreuses. Les louvetiers abusent de leurs fonctions et, en janvier 1785, pour éviter les conflits entre les Intendants des Provinces, les officiers des Eaux et Forêts et ceux de la Louveterie, une ordonnance interdit à qui que ce soit de chasser les loups, hormis les louvetiers et les seigneurs hauts justiciers sur leurs terres. Cette mesure tendra à augmenter le nombre des loups.

Les Intendants de façon générale sont assez hostiles aux entreprises des Louvetiers, car les battues font plus de bruit que de mal et n'ont pour résultat que de faire passer les loups d'un canton à un autre. Par contre, ceux qui ont un fusil tirent sur le gibier, ou en profitent quelquefois pour assouvir des vengeances personnelles. Elle préconise plutôt l'emploi du poison dès 1671.

Le 11 août 1789, à la suite de l'abolition des privilèges, la chasse est autorisée à tout propriétaire foncier, mais chacun se croit autorisé à chasser et l'Assemblée Nationale doit restreindre ce droit le 30 avril 1790.

Par une ordonnance du Roi du 22 Novembre 1820, la France est divisée en 20 arrondissements forestiers dirigés par des Conservateurs et des Inspecteurs. L'arrondissement de Troyes comprend l'Aube, la Haute-Marne et l'Yonne.

Le Département de l'Yonne est un département forestier. Son taux actuel de superficie boisée de 30,6 % est nettement supérieur au taux moyen de la France.

Les forêts sont regroupées en six massifs : Le Morvan, la Champagne humide, la Champagne sénonaise, les pays d'Othe, le Gâtinais, la Puisaye et les Plateaux bourguignons.

Cette surface boisée sera la plus faible en 1850 avec 148 299 hectares. L'évolution de l'agriculture, l'exploitation des grandes surfaces, les guerres, le phylloxera et l'exode rural vont modifier profondément le paysage de nos campagnes. Pourtant, une meilleure gestion des forêts fait que sa surface totale a plutôt tendance à augmenter puisque, en 1975, elle était de 228 250 ha, soit presque le double. Elle est, au dernier recensement de 1987, de 230 850 hectares.

C'est donc entre 1760 et 1850 que les frictions entre les hommes et les loups se feront de plus en plus importantes. On voit dans les dénombrements que ce sont les zones limitrophes des grandes forêts, surtout dans les régions de passage entre une forêt et une autre, ou lorsque celle-ci forme une espèce de cul-de-sac, que les heurts sont les plus nombreux. Le loup peut couvrir de grandes distances, mais il préfère rester sous le couvert des taillis.

C'est aussi à cette période que la rage, dénommée hydrophobie, se développe le plus. Les accidents ne sont pas rares, et les symptômes de cette terrible maladie terrorisent littéralement les populations. De plus, une espèce de loup étrange fait son apparition, attaquant facilement les enfants et quelquefois les adultes. Est-ce une mutation, ou ces loups viennent-ils d'ailleurs ? Est-ce eux qui ont véhiculé plus facilement la rage ? Toujours est-il, que les hommes s'inquiètent de ces nouveaux phénomènes et, faute de comprendre, l'extermination complète de la race lupine est programmée. Les primes élevées, la généralisation de l'empoisonnement par des services forestiers plus compétents, auront progressivement raison de l'animal, laissant dans les bois un nouveau prédateur qui se multipliera rapidement, jusqu'au chiffre de deux millions ...le chasseur !

DESTRUCTION DES LOUPS

Pour se débarrasser des loups, l'homme a eu recours à un grand nombre de procédés qui allèrent en se spécialisant au fur et à mesure que les autres techniques se révélaient peu efficaces. Au premier rang de ces moyens, le plus ancien, la chasse.

La chasse individuelle

Alors que la chasse est très réglementée sous l'Ancien Régime, la Révolution et l'Empire, une exception a toujours été faite pour la chasse au loup. Mieux, toute personne apercevant un loup sur sa propriété, devait l'abattre. L'article 12 de l'ordonnance du 20 Août 1814 contient cette phrase: " Tous les habitants sont invités à tuer les loups sur leur propriété " Ce droit s'exerce en tout temps, par tous les moyens, sans aucune réglementation ou condition. La jurisprudence a même décidé que ce droit pouvait s'exercer sur la propriété d'autrui si la rencontre était fortuite ou accidentelle. Sous l'Ancien Régime, la noblesse était dispensée de ces contingences et pouvait chasser dans tous les lieux non enclos.

La loi du 3 mai 1844 prévoyait que les préfets prendraient des arrêtés pour déterminer les animaux nuisibles que le propriétaire ou le fermier pourrait, en tout temps, détruire sur leurs terres, même avec des armes à feu. Plusieurs arrêtés parurent, classant le loup dans les bêtes fauves qu'il convient de chasser par tout moyen : le 20 novembre 1845, le 4 novembre 1847, le 15 mars 1866, le 30 juillet 1877, le 30 juillet 1889, et le 16 juin 1900. Cet arrêté préfectoral est le dernier concernant le loup, qui a du disparaître à cette époque dans nos régions.

Il convient toutefois de faire deux remarques : si le loup a causé un dommage, le propriétaire peut le tirer sans formalité. S'il n'y a pas de dommage, il faut se référer à la réglementation fixée par les arrêtés préfectoraux. Le régime applicable au loup est le même que celui du lapin, blaireau, sanglier etc...

Toutefois, des contingences extérieures vinrent à plusieurs reprises gêner cette chasse. Sous la Révolution, ce fut la poudre qui vint à manquer :

Ainsi à Coulanges le 26 Prairial an II (14 juin 1794), la municipalité demande de la poudre pour la chasse aux loups. Il lui est répondu que la loi du 11 mars 1793 suspend toute vente de poudre, sauf celle nécessaire à l'armement des corsaires et pour les carrières et mines. De plus la "poudre à giboyer" ou poudre noire fine n'est presque plus fabriquée, les poudreries ne produisant plus que de la poudre à usage militaire dite poudre à canon.

Après la guerre de 1870, pour lutter contre les francs-tireurs, l'occupant prussien réquisitionne tous les fusils et interdit la chasse. Il s'ensuivra une prolifération des loups et des sangliers.

La battue

Si la chasse individuelle est celle de l'affût ou de la traque, parfois de la chasse à courre, c'est la battue qui a été la chasse au loup la plus utilisée dans le Département. Ces battues étaient du ressort du Maître des Eaux et Forêts sous l'Ancien Régime et des préfets ensuite. Quoiqu'il arrivât que des maires prennent parfois des initiatives devant le danger, comme le maire de Villiers-St-Benoît qui, en 1800, décréta qu'une battue aurait lieu chaque mois. Ces battues avaient généralement lieu en mars et décembre, périodes de naissance des louveteaux, et aussi époques où les bois ne sont pas feuillus, ce qui rendait la traque plus facile.

Entre 1803 et 1810, treize battues eurent lieu dans diverses communes, chaque battue ayant lieu en même temps dans les communes limitrophes. Le préfet fixait lui-même le nombre de traqueurs par battue dans chaque commune. En outre une battue générale eut lieu en 1811 dans tout le département. Ce fut une opération importante qui mobilisa 1500 habitants dans l'arrondissement de Tonnerre. Les résultats furent très faibles : 1 loup pour l'arrondissement de Tonnerre et cinq pour celui de Sens, où ils étaient réputés beaucoup moins nombreux.

L'étude des archives montrent que le résultat de ces battues était presque toujours décevant. Comme à cette époque la chasse était interdite aux faibles revenus, ceux qui se voyaient confier un fusil brûlaient de s'en servir et les chevreuils ou les sangliers payaient de plus lourds tributs que les loups, qui, au premier coup de feu, mettaient quelques lieues entre eux et la battue. Les résultats de ces battues étaient donc lamentables et presque toujours, en cas de succès, c'étaient des louveteaux qui étaient pris ou abattus. D'ailleurs le maire de St-Sauveur écrivait en 1809 :

"L'expérience a montré que les battues étaient toujours sans effet... Les étangs et les marais rendront impossible les chasses avec équipage, il n'y a donc que l'affût qui puisse, sinon les détruire, du moins en réduire le grand nombre."

Ce qui va dans le sens du maire de Sainpuits qui écrivait :

"Les affûts particuliers réussissent mieux que les chasses clameuses que j'ai fait faire plusieurs fois où nous n'avons jamais rien pris."

La chasse à courre

La chasse à courre du loup est extrêmement difficile. S'il est admis que l'on peut forcer un louvart, la chose est impossible avec un loup, capable de courir longtemps et vite. On connaît des exemples de chasse où la poursuite a duré plusieurs jours.

Dans l'Yonne on a très peu chassé le loup à courre. Cette chasse demande en effet des chiens spécialement dressés. L'odeur du loup, très forte, fait fuir les chiens et l'on doit faire jeûner des chiens et, ensuite, leur donner de la viande de loup à manger. Si l'on se réfère à la lettre du maire de St-Sauveur, il semble que ce type de chasse ait été pratiqué en Puisaye. On sait par ailleurs que le marquis de Gasville, préfet de l'Yonne sous la Restauration, possédait un équipage avec lequel il a chassé le loup dans les forêts de Frétoy et de Pontigny.

Dans la région d'Avallon, au XIXe siècle, on cite aussi l'équipage de Eugène Grandpré de Corbigny qui était un des meilleurs et qui se livrait aussi à la chasse au loup . Il se composait de 18 à 20 chiens griffons et d'un homme à cheval.

La chasse à l'affût

C'est probablement la plus efficace des chasses pour la destruction des loups. Il convenait de placer un appât ou un animal vivant dans un lieu exposé à la vue et, étant caché, d'attendre la venue du prédateur pour le tuer d'une balle bien ajustée.

Une technique plus sophistiquée consistait à placer une roue en haut d'un poteau à une hauteur accessible au loup et d'y placer de la viande à plusieurs reprises. Quand le loup était habitué, on pouvait se poster à l'affût et tirer facilement sur cette cible bien visible.

L'Etat des loups tués dans l'arrondissement d'Avallon en 1808 nous apprend que :

...le sieur François Voisinnet, gardien de la maison de campagne du sous-préfet d'Avallon avait pratiqué un affût au-dessus du clos, en avant duquel on dépose un appât attrayant, il y tue chaque année, indépendamment de beaucoup de renards et d'oiseaux de proie de toutes espèces plusieurs loups carnassiers. Il serait à désirer que tous les propriétaires de maisons isolées, voisines des bois qui recèlent des animaux nuisibles missent en pratique ce procédé de destruction, aussi commode qu'infaillible.

Les pièges

Pièges à fosse et à enclos

Le piège est sûrement aussi ancien que la chasse. Le plus primitif est la louvière. Il s'agissait d'une fosse au fond de laquelle on disposait un appât. Le loup sautait pour s'en repaître et restait prisonnier. On avait alors beau jeu de le tuer. Mais le loup étant parfois assez malin pour ne pas se faire prendre, on imagina de couvrir la fosse d'un plateau basculant, l'appât se trouvant indifféremment au fond de la louvière ou au milieu du plateau. En s'approchant le loup marchait sur ce couvercle qui basculait, le précipitant dans l'excavation où le plateau, qui avait repris sa place, l'empêchait de remonter. Ce type de piège a été utilisé au moins en Tonnerrois car un document de l'an VIII (1800) nous apprend qu'un habitant de Tonnerre a capturé un loup grâce à une louvière.

Une autre méthode est celle de l'enclos. Il s'agit d'une palissade très haute fermée sur elle-même. Une porte restant ouverte permettait au loup de venir dévorer un appât situé au centre. En pénétrant dans l'enclos, un mécanisme simple faisait retomber la porte et le loup restait prisonnier.

Le double enclos permettait d'utiliser un appât vivant, sans dommage pour celui-ci : on plaçait un mouton ou une chèvre au centre d'un petit enclos. Autour de celui-ci, on construisait une galerie palissadée avec une porte à mécanisme. Attiré par l'odeur et les bêlements de la proie, le loup rentrait dans le piège qui se refermait. Il ne pouvait pas plus sortir que rejoindre l'appât. Après la mort du loup, on délivrait le mouton qui en était quitte pour la peur ! Un imprimé du Ministère de l'Intérieur en date du 9 juillet 1818, préconise ce genre de piège et renvoie aux publications des cours d'Agriculture de l'abbé Rozier et de celles de Mr de Terville de 1809.

Pièges mécaniques

Le plus connu est le piège à loup. Il s'agit de deux mâchoires d'acier maintenues ouvertes en comprimant un ressort. Si le loup posait la patte sur le disque central, les deux mâchoires se refermaient brusquement et le loup était pris par la jambe. En 1811, le maire de Ravières précise qu'il manque une

patte au loup présenté pour toucher la prime, sans doute coupée par un piège. D'autres pièges identiques mais plus grands, sur lesquels on posait un appât, attrapaient le loup par la tête et l'asphyxiaient s'il n'était pas décapité par cet engin. A partir de 1882, la pose d'un piège doit faire l'objet d'une déclaration en mairie, sans doute pour éviter les accidents aux promeneurs.

Un autre moyen, tout aussi cruel, consistait à suspendre à une branche un crochet, dissimulé dans un appât. Le loup sautait pour engloutir la viande et se trouvait suspendu à l'hameçon comme un vulgaire gardon.

Monsieur le Comte de Fienne, de Bar-le-Duc avait inventé le système des batteries. Il s'agissait de deux fusils à deux coups dissimulés dans des taillis et visant un appât. Une ficelle tendue en travers du passage permettait de faire partir les 4 coups à la fois si elle était tirée. Le loup déclenchait donc sa propre mort. Cette invention fut récompensée par le ministère de l'Agriculture, mais on ne précise pas le nombre de gens tués ou blessés par cette machine infernale.

Devant le grand nombre de chiens tués par tous les pièges mécaniques, il a été utilisé en guise d'appât des cadavres de chien, cette viande étant la seule que le chien ne mange pas alors que le loup n'avait pas cette délicatesse.

Le poison

Il constitue avec les battues le moyen le plus utilisé dans l'Yonne. Dès 1765, ce procédé est préconisé. Mais le peu de pouvoir d'achat des paysans leur empêche d'acheter du poison en pharmacie. En l'an X (1802) on recommanda le recours tardif au poison, dispositions renouvelées en l'an XII, le 20 frimaire. Ces empoisonnement devaient avoir lieu en nivôse, pluviôse et ventôse, c'est à dire en janvier, février et mars. Voici quelques recettes :

"On met dans un pot en terre bien propre un oignon blanc en quartiers, trois cuillerées de saindoux, trois pincées de poudre de fénugrec, autant d'iris de Florence et de seconde écorce de morelle ou réglisse sauvage gros comme un _uf de galbonum et une pincée de galonga en poudre. Cuire le tout sept à huit minutes. Ajouter du camphre. Passer l'ensemble et ajouter une vingtaine de gouttes d'huile de hanneton."

La décoction ainsi obtenue était introduite à l'intérieur d'un appât, volaille morte par exemple, que l'on plaçait sur un lieu fréquenté par les loups.

Par la suite on remplaça le fénugrec par la noix vomique. Une recette est envoyée à chaque chef-lieu de District (A.Y. L 307) sous le titre:

Moyen de Détruire les Loups

"Il faut prendre une livre de noix vomique réduite en poudre avec une râpe à bois. En mêler deux onces avec de la soupe aux autres aliments que l'on donne à manger à un gros chien, sacrifié à cet usage.

On se procure 12 bulbes de la plante nommée aconit-tue-loup. On écrase les bulbes dans un mortier, on y incorpore les 14 onces restantes de la noix vomique et une poignée de crin coupé à la longueur de 2 ou 3 lignes.

On lie ensemble les quatre jambes du chien mort par la noix vomique. A l'aide d'un fer pointu de six lignes de diamètre, on fait dans différentes parties de son corps des trous que l'on remplit d'aconit de noix vomique et de crin.

Ce chien, mis dans un tas de fumier dont on le recouvre, y reste deux jours en été, quatre ou cinq en hiver jusqu'à ce que la fermentation putride ait dispersé le poison dans toute la masse. Alors on le retire en évitant de le toucher. A cet effet, on passe entre les jambes liées un bâton d'environ six pieds à l'aide duquel deux personnes le portent dans le bois ou autre lieu isolé...

Si pour ne pas perdre la peau de ces loups et s'éviter la peine d'en faire la recherche, souvent à grande distance, on désirait leur procurer une mort plus prompte, on y parviendrait en introduisant dans le corps du chien 12 petits cornets renfermant chacun un demi-gros de sublimé corrosif. Il faut avoir l'attention de le faire pratiquer chez l'apothicaire et de ne confier qu'à une personne prudente un poison aussi dangereux."

Le 25 janvier 1825, le sous préfet d'Avallon écrit au préfet:

"Monsieur Bouchardat, pharmacien, a été chargé par moi d'apprêter une quarantaine de doses de poison" preuve que l'on utilisait toujours les petits cornets de sublimé à cette époque.

En 1818, l'instruction de la Direction générale des forêts donne des prescriptions très détaillées sur l'empoisonnement. Après avoir donné la recette précédente elle ajoute :

"Attachez une corde à l'osier qui lie les pattes du chien et traînez l'animal par de très longs circuits jusqu'à l'endroit le plus fréquenté par les loups. Le loup est un animal vorace, il mâche peu le morceau qu'il arrache, il avale de suite et le poison ne tarde pas à faire son effet.

Si on conseille de se servir d'un chien ce n'est pas que cet animal attire les loups plus que les autres animaux, mais comme le chien ne mange pas de la chair de chien, on ne craint pas que ceux du voisinage viennent dévorer l'appât.

Si les appâts étaient préparés avec d'autres animaux que des chiens, il serait nécessaire que les habitants fussent prévenus par publication et par affiche."

Ces différentes méthodes sont utilisées, avec d'autant plus d'entrain que les frais de poison sont à la charge du département. Ce qui fait que le ministre de l'Intérieur peut écrire au préfet de l'Yonne, le 16 septembre 1819 :

"Il paraît y avoir été détruit une assez grande quantité de loups par le mode d'empoisonnement indiqué dans l'instruction du 9 juillet 1818. Le Comte de Girardin, capitaine des chasses du Roi, me cite votre département comme étant l'un de ceux dans lesquels ce mode de destruction a obtenu le plus de succès."

Pour finir signalons le procédé encore employé dans l'Avalonnais en 1882 pour se débarrasser des derniers loups :

"Pour quelques francs, le père Desfourneaux achetait un mauvais porcelet, qu'il empoisonnait aux quatre membres et dans l'intérieur. Il l'enfouissait à demi-terre au milieu de la forêt, en ayant soin de pendre un morceau de viande de cheval aux branches d'un arbre voisin, pour attirer de plus loin les loups par l'odeur. Avec ce procédé, il arriva à détruire tous les loups du pays. Il empoisonna le dernier en 1882. C'était, paraît-il, une louve énorme." (5)

NOTA BENE: Ces divers modes d'empoisonnement vous ont été donné pour votre édification, votre amusement, voire votre culture. Mais si nous apprenons qu'une belle-mère a été envoyée ad patres par un de ces poisons, nous saurons que c'est vous qui avez fait le coup !

PRIMES A LA DESTRUCTION

De tous temps la chasse au loup a été pénible, voire dangereuse. Le loup ayant l'oreille fine et l'odorat subtil détalait à la moindre intrusion humaine et il fallait couvrir de nombreux kilomètres ou guetter des heures pour pouvoir tirer ou tuer un loup. Aussi, le pouvoir s'est-il toujours soucieux de susciter le zèle des chasseurs.

Les Grecs, dès le Vème siècle avant J.C., payaient déjà une prime de 5 drachmes pour la destruction d'un loup .

Les primes au Moyen-Age

En France, au Moyen-Age, la chasse au loup est obligatoire. C'est une corvée comme les autres, dont les paysans ne sont qu'exceptionnellement exemptés. Suivant le pouvoir royal ou le pouvoir des Ducs de Bourgogne qui régissent notre région, les arrêts et les ordonnances se succèdent. L'institution des louvetiers est très ancienne, elle est apparue aux environs au VIIIème siècle, et il y a des louvetiers dans toute la France.

Aux environs de 1350, les agents ducaux de Bourgogne, soucieux de préserver le gibier de "Monseigneur" exigeaient des villageois la livraison de bêtes destinées à servir d'appât dans les pièges (oies et quelquefois cheval) en plus des prélèvements sur le bétail par les loups, les paysans étaient contraints par les louvetiers de participer aux battues, et ces mêmes louvetiers se voyaient payer une prime de deux francs par loup capturé ou tué, par la Chambre des Comptes de Dijon, d'où la mauvaise

humeur des sujets, qui contraignirent cette Chambre à abandonner le principe des battues obligatoires.(27)

Nous voyons que la protection du gibier importait plus au seigneur que la protection de ses paysans. Cependant Charles VII, dans une ordonnance royale de 1431, accorde à ceux-ci la permission de chasser les loups mais sans remettre en cause les privilèges seigneuriaux. Le texte dit :

"Voulons et permettons par ces présentes, que toutes personnes de quelque état, qu'elles soient, puissent prendre, tuer et chasser tous loups et loutres, grands et petits, sans que ce soit au préjudice des droits de garenne des Seigneurs..." (8)

Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, en 1441 ou 1443, sans rétablir les battues, supprima les primes payées sur son trésor et, en compensation, il autorisa les louvetiers à les percevoir directement. Chaque habitant était astreint à payer deux deniers par loup ou louve capturée, pour autant qu'il demeurât dans un rayon de deux lieues autour de l'endroit où la bête avait été prise. (27)

Lorsque l'administration ducal fut remplacée par l'administration royale, celle-ci maintint le système de la rétribution des chasseurs de loups par les habitants, mais ce système se prêtait à toutes sortes d'abus et, à la suite de plaintes, les Etats de Bourgogne s'adressèrent à Charles IX qui cassa les charges de des officiers louvetiers, le 6 juin 1562.

Le Parlement de Dijon le 13 juillet 1562, confirme les lettres du Roi, interdisant *"aux louvetiers et tout aultres de prendre ni exiger aucune chose sur les sujets du roy pour le regard de la chasse desdictz loups"* et permettait *"à chacun pour la défense de son bétail invehir, chasser et prendre lesdictz loups par toutes voies raisonnables"* (27)

Charles IX, dans une ordonnance, autorise ses sujets à *"chasser à cris et à jets de pierres toutes bêtes rousses et noires (renard, sangliers, loups) qu'ils trouveraient en dommage"*. Il n'est pas question pour les paysans de s'armer, et si le port d'armes fut quelquefois autorisé, la taxe était tellement élevée qu'elle était inaccessible à ceux-ci. (8)

Les primes sous l'Ancien Régime

Sous Henri III, Les arrêts se succèdent et l'incohérence s'installe dans les dispositions légales. L'arrêt de 1564 et l'ordonnance royale de janvier 1583 se contredisent totalement. Les louvetiers s'estiment toujours autorisés à percevoir un impôt de 2 deniers par tête de loup et 4 deniers par louve tuée sur chaque feu se trouvant à moins de deux lieues. En 1615, à la suite de nouveaux abus de ces hommes, le Parlement de Dijon révoque toutes leurs commissions. Mais par la suite, les Elus du Parlement de Bourgogne se rendirent compte qu'il était nécessaire, pour stimuler le zèle des louvetiers et des autres chasseurs, sans pressurer les populations menacées, de faire revivre le système des primes, qu'ils attribuèrent eux-mêmes sur les fonds votés par les Etats, le 21 juin 1655.

Un loup capturé, sur présentation de la tête : 20 livres (somme considérable) par "loup cervier" (lynx) et 10 livres par "loup commun" Malgré tout, les deux systèmes, primes et contributions semblent coexister et, par de nouveaux arrêts du Conseil d'Etat de 1671 et 1677 le roi limite les droits des lieutenants de Louveterie et régleme la contribution à deux sous maximum par paroisse

L'intendant de Bourgogne Bouchu, chargé de protéger les communautés villageoises pour éviter des battues inconsidérées qui ne font que contraindre les paysans et qui ne donne que peu de résultat, fait la promotion, dès 1683, de la destruction des loups enrégés par l'empoisonnement et il fait distribuer des imprimés dans lequel un "gentilhomme du Nivernais" recommande un nouveau procédé. Les primes sont réduites à 3 livres et elles sont portées ponctuellement à 10 ou 15 livres les années où les loups dévastent le pays et attaquent les êtres humains.

Car il ne s'agissait pas seulement de protéger les communautés paysannes des loups, il fallait aussi les défendre contre les excès des Louvetiers qui sous couvert de battues, s'imposaient, vivaient au crochets des pays, braconnaient le gibier, et prescrivaient les corvées, les taxes, etc.

Malgré toutes ces lois, la coutume de payer deux à quatre deniers par feu est tenace, puisqu'elle est encore inscrite dans les commissions du lieutenant de Louveterie Oreillard en 1709 et elle survivra avec des variantes suivant les régions jusque vers 1780. A cette date, l'interdiction du prélèvement fut renouvelée par ordonnance et l'intendant de Bourgogne confirma aux villageois que la prime de 5 livres par tête (la prime avait été relevé en 1684) remplaçait dorénavant toutes autres cotisations et qu'il n'y avait pas lieu de faire supporter d'autres charges aux communautés. Elle est renouvelée en 1785 mais l'usage de faire un don aux tueurs de loups survécut dans nos campagnes jusqu'à la disparition de ces

fauves.

En 1711 et 1718 on la relève la prime de 5 à 10 livres , alléguant que:

"depuis quelques temps, il s'était répandu des loups dans les campagnes qui faisaient des désordres surprenants, ayant mangé plusieurs enfants".

Il est à noter, que l'hiver de 1710 a été particulièrement rigoureux et il est resté à travers la mémoire des hommes comme l'un des plus froids du siècle. La misère ainsi que la famine qui suivit fut épouvantable .

Deux hommes sont tués près de Mirebeau en 1785 par des loups que les habitants du lieu assurent être étrangers à la région. Aussitôt, les primes sont portés de 5 à 15 livres. Elles provoquent d'ailleurs une étrange contrebande, car elles sont parfois plus élevées en Bourgogne qu'en Franche-Comté et le trafic de têtes de loups est actif dans certaines régions. (27)

Les prime sous la Revolution

De nouvelles dispositions sont prises en mars 1788. Elles seront reprises lors de la formation des municipalités en 1789, car le changement complet de l'administration française posera par la suite beaucoup de problèmes. Dans les articles qui régissent les nouvelles assemblées municipales, l'article 96 est relatif à la chasse aux loups. Ce texte appartient à la commission de Joigny et de St-Florentin, mais celui-ci devait être standard dans tous les arrondissements.

"L'assemblée municipale avertira les gardes-chasses et autres chasseurs, que, pour la conservation des bestiaux en pâturage, l'administration continuera à payer douze livres par tête de loup ou de louve et six livres par tête de louveteau, à celui ou ceux qui en seront porteurs et qui seront munis d'un certificat de la Municipalité de la paroisse ou le loup aura été tué, par lequel certificat le porteur sera adressé soit aux syndics du Département, s'il est à portée d'eux, soit à l'un de MM les députés du Département dont il sera le moins éloigné; chacun desquels députés est invité, tant de la part de la Commission provinciale que de la nôtre, de vouloir bien payer la dite rétribution, en faisant couper en sa présence les deux oreilles de l'animal afin qu'il ne soit plus recevable , et en retirant par devers lui le certificat de la Municipalité pour lui servir de pièces justificatives. Ces messieurs enverront aux procureurs-syndics du Département, tous les trois mois, l'état de leurs avances, appuyé des certificats des Municipalités, et le bureau aura soin de leur faire rembourser." (24)

Le Département de l'Yonne tout nouvellement créé, délibère et accorde par arrêté du 25 juin 1790, une rétribution de huit livres par loup tué et quatre livres par louveteau, à la condition d'apporter aux districts les têtes et les pieds de ces animaux. Autorise, en outre, les municipalités du district d'Avallon, à faire des battues pour la destruction des loups, toutes les fois qu'elles le jugeront convenable, cette région étant régulièrement dévastée. Les primes correspondent généralement à quinze à vingt jours de labeur d'un bon travailleur. Malheureusement, cette obligation de porter au District la bête diminuait de beaucoup la valeur de la prime. Par la suite, compte tenu des difficultés relatives à l'épopée révolutionnaire, les remboursements des primes avancées par les Districts seront toujours difficilement obtenus, mais elles nous donnent une évaluation des destructions dans chacun des arrondissements, par exemple, en 1791 dans le District de Joigny, sont versées 204 livres et 396 livres, au profit du citoyen Deschamps, receveur des impositions du ci-devant bailliage d'Avallon, pour les années 1788 et 1789. (24)

Le District d'Avallon, particulièrement exposé, se plaint en 1794 que la poudre à giboyer fasse cruellement défaut (c'est l'époque des réquisitions par l'armée de la poudre et du salpêtre) et que les récompenses pour la destruction des loups soient trop faibles. Pour que la prime soit efficace, il faudrait accorder par louve, 25 livres, par loup, 15 livres, par louveteau, 7 livres et que celles-ci soient les mêmes dans les Départements voisins .

Dans un jour de bonté, le 11 Ventôse an III (Février 1795), la Convention publia un projet de décret qui accordait des primes considérables pour la destruction des loups : 250 livres par louve, 300 livres par louve pleine , 200 livres par loup, 100 livres par louveteau au dessus de la taille d'un renard. (8) C'était généreux de sa part, mais les finances ne suivant pas, le Ministre de l'Intérieur écrivant au bureau de l'Agriculture le 28 Janvier 1797, trouve que le montant des primes demandées est bien trop élevé et demande à ce qu'elles soient ramenées à un montant plus raisonnable. Il propose par Loup enragé 100

livres, par louve, 15 livres et 1 livre par louveteau trouvé dans son corps, loup 10 livres, louveteau, 5 livres. (2d)

Le Ministre sera écouté, et elles seront réactualisées le 28 Juin 1797 (10 Messidor an V) :

"...Il sera accordé à tout citoyen une prime de 50#(livres) par tête de louve pleine, 40# pour chaque tête de loup et 20# par tête de louveteau. Lorsqu'il sera constaté qu'un loup enragé ou non s'est jeté sur des hommes ou enfants, celui qui le tuera aura une prime de 150#.

Celui qui aura tué un de ces animaux et voudra toucher une des primes énoncées dans les deux articles précédents, sera tenu de se présenter à l'agent municipal de la commune la plus voisine de son domicile et d'y faire constater la mort de l'animal, son âge et son sexe et, si c'est une louve, il sera dit si elle est pleine ou non.

La tête de l'animal et le procès verbal dressé par l'agent municipal seront envoyés à l'Administration départementale, qui délivrera un mandat sur le receveur du département, sur les fonds qui sont à cet effet mis entre ses mains par le Ministre de l'Intérieur". (8)¹

Nous voyons dans ce texte un net assouplissement des formalités administratives, mais le montant de la destruction reste encore trop élevé par rapport aux finances que peut lui accorder le Ministère de l'Agriculture.

Nous voyons dans un état des loups tués dans le département de l'Yonne pour l'an VI(1797-1798):

4 loups enragés (Prime,150 livres par bête) Codé (150#)

6 louves pleines (50#), 39 louves (40#), 47 loups (40#)

97 louveteaux (20#)

Secours aux blessés 424# soit, pour un total d'environ 200 bêtes, une somme de 6 284 livres à verser.

L'Administration centrale verse une somme forfaitaire de 2200 livres, il manque donc 4 084 livres pour payer la totalité des primes de cette année, sans compter les arrérages des années précédentes.

En 1798 et les années suivantes, un crédit de 100 000F est mis à la disposition du Ministère de l'Intérieur par arrêté du 14 Floréal an VI pour payer les départements dont 2100 F sont accordés à l'Yonne. Cette subvention nationale est suffisante pour environ 2000 animaux mais, comme nous venons de le voir, elle est largement insuffisante pour la réalité. Et ce phénomène se produit dans toute la France. Bref, c'est la grogne avec comme résultat, l'abandon progressif de la chasse au loup. (2d)

La louveterie ayant aussi disparu dans la tourmente révolutionnaire comme toutes les charges et privilèges, un projet de refonte complète de cette organisation, malgré tout très utile, est déposé à l'Assemblée Nationale le 7 Novembre 1790, par un sieur Tirebarbe de la Ville demeurant au Ménil, près de Rouen et le sieur Degrais de Bréveden près Lisieux, qui présentent ce plan comme un hommage de leur patriotisme et s'engagent à faire les avances nécessaires pour cet établissement, si le projet est agréé par les représentants de la Nation.

L'imprimé est intitulé pompeusement :

"Etablissement d'une Louveterie Nationale qui ne coûtera rien au trésor public" . Il reprend le système de prime pour les chasseurs, le droit de chasse ayant été octroyé à tous. Prime de 30 livres (#) par louve pleine,12 # par louve, 6# par loup, 3# par louveteau (qui sont à peu près celles qui étaient accordées sous l'ancien régime) et l'évaluation des dépenses pour l'entretien d'un équipage de Louveterie par département, compensé par le prélèvement de deux sous par foyer... rien de très nouveau ! (2d)

Les primes sous le premier Empire

Au fil des années, les réclamations pour le paiement des primes se poursuivent. Le 6 Décembre 1801, Monsieur le Préfet de l'Yonne, Rougier de la Bergerie, pour calmer les réclamations légitimes de ses tueurs de loups, propose au Ministère de l'Intérieur une solution à ce problème.

Il s'agit d'une sorte de concours à la destruction des loups avec comme 1er prix, un fusil de la Manufacture de Versailles correspondant à une somme de 600 F sur lequel on inscrirait :

"A bien mérité de l'Agriculture et du Département de l'Yonne "

Avec un tirage tous les 60 loups, chacun aurait un billet, autant de billet que de loups. (2-f2)

Ce projet fort original, quoique calqué sur le système des récompenses militaires, ne semble malheureusement pas avoir reçu un écho favorable au Ministère, puisque nous n'en trouvons pas trace par la suite.

Le 18 Juin 1807, Monsieur Dechâteauvieux, sous-préfet d'Avallon et lieutenant de Louveterie de sa majesté l'Empereur et Roi, écrit à Monsieur le Préfet.

"La terreur règne dans la campagne, la vue d'un chien ou d'un loup terrorise ! Les gens pensent apercevoir le monstre en plein jour." Une bête en effet ravage le pays. Plus personne ne veut sortir des maisons . *"Il n'y a plus de gratification ou de primes "* se plaint le Sous-Préfet. Effectivement , celles-ci ne sont versés que très irrégulièrement et les habitants accusent l'auteur de toucher pour lui les primes. Mr Dechateauvieux pourtant exerce son métier en toute honnêteté, il est même le seul sous-préfet de l'Yonne à tenir régulièrement des états de destruction et à promouvoir l'affût et l'empoisonnement. Mais les difficultés financières de l'Administration sont mal comprises par les paysans. Le Sous-Préfet fait une demande exceptionnelle de 300 F pour inciter la population à être plus coopérante et il joint à sa lettre un état des bêtes détruites depuis le premier janvier, soit 14 loups qui ont été tués dans l'Avallonnais, comprenant 6 loups, 2 louves, 6 louveteaux.

Le Préfet se laissera fléchir, et accordera la prime demandée, mais nous n'avons pas trouvé trace de la suite des battues ou de la personne qui l'avait touchée.

Le Ministère de l'Intérieur approuvera cette mesure à titre exceptionnel et autorise une prime de 10 F par loup, 12 F par louve, 15 F par louve pleine et il accorde aussi 4 F par louveteau, prime qui n'était pas demandée, mais seulement pour l'année en cours. Par contre, il refuse l'indemnisation des battues, argumentant qu'elles sont faites pour le bien commun .

Au cours de cette même année, ces tarifs avec quelques variantes vont être officialisés par la circulaire du 25 septembre pour donner par louve pleine 18 F, par louve, 15 F, par loup, 12 F, par louveteau, 3 F, en baisse par rapport à la loi de l'an V et l'animal doit être présenté au maire, qui dresse procès verbal. Celui-ci est envoyé avec la tête au Sous-Préfet, qui lui-même adresse un rapport au Préfet avec les oreilles de l'animal.

Pouvons nous nous représenter ces Sous-Préfets dérangés fréquemment par des paysans ou des gardes-champêtres ou forestiers, leur tête de loup sous le bras, et leur procès verbal à la main, espérant toucher de l'argent qui les tirerait pour quelque temps de la misère.

Que pouvait bien faire le Sous-Préfet de toutes ses têtes sanguinolentes et le Préfet de toutes ses oreilles de loup ?

Pourtant, le Sous-Préfet Dechateauvieux d'Avallon, qui est aussi lieutenant de Louveterie vérifie personnellement tous les animaux, car plusieurs erreurs avec les louveteaux et de jeunes renards avaient été faites lorsqu'il avait dérogé à d'autres le soin de couper les oreilles des bêtes. (25)

Ces dispositions resteront en vigueur jusqu'en 1818 ou une légère modification sera apportée, amenant la prime du louveteau de 3 à 6 F et donnant des instructions pour que les fonds soient débloqués dans les 15 jours. Cette même année, le 7 Septembre, une circulaire substitue la présentation de la tête par celle des deux oreilles et de la patte droite antérieure. Ces nouvelles dispositions sont sûrement bien accueillies, bien que nous restions interrogatif quand au choix de la patte antérieure droite. (25) Peut-être s'agit-il du vieil usage de vénerie de l'offrande du pied ?

Nous n'avons pas trouvé de nouvelles modifications jusqu'à la loi du 28 Novembre 1882 sur la présentation du loup. A cette époque, le corps de l'animal doit être présenté au maire, qui dresse procès-verbal destiné au Préfet. Celui qui a tué l'animal est tenu de le dépouiller. Il peut conserver la peau, la tête et les pattes. Sous la surveillance du maire, le corps du fauve doit être enfoui dans une fosse ayant au moins 1,35 m de profondeur. Le Préfet doit, dans un délai de 15 jours, délivrer au chasseur un mandat de paiement . (25)

En effet à travers les siècles, il n'est fait à aucun moment, ou très rarement, mention de la possession de la peau du loup, pourtant, de tout temps, elle a toujours été très prisée, et elle avait une certaine valeur. Sans doute par accord tacite, appartenait-elle au chasseur .

Le 8 Mars 1897, le service des primes à la destruction des loups est transféré de la Direction de l'Agriculture, à celle des Eaux et Forêts ainsi que le transfert des crédits à l'Administration des Forêts.

La réglementation de la chasse par l'ordonnance du 20 Août 1814 prévoit à l'article 12 que :

"Tous les habitants sont invités à tuer les loups sur leurs propriétés. Ce droit spécial s'exerce en tous

temps, par tous les moyens, sans aucune réglementation, ni condition. La jurisprudence, approuvée par la doctrine, à décidé que, puisque la capture de l'animal était récompensée, ce droit pouvait être exercé sur le terrain d'autrui lorsque les circonstances sont imprévues et accidentelles comme cela arrive, lorsque, par exemple, un loup vient à paraître sur un point ou lorsqu'un voyageur en fait la mauvaise rencontre. (25)

Dans tout ce dédale de lois, d'ordonnances et d'arrêtés, certaines pourtant n'avaient pas été abrogées et, par conséquent, juridiquement, elles étaient toujours en cours.

C'était le cas pour celles de 1600, 1601, 1669 où il était prescrit de faire des battues tous les 3 mois et où certains maires, s'étaient crus autorisés à reprendre ces réglementations sans en demander les autorisations à leurs supérieurs hiérarchiques. En 1818, le 9 juillet, le Ministère rectifie ces anomalies. Dorénavant, le Préfet autorisera la battue chaque fois que nécessaire, mais principalement au mois de mars et décembre, des battues générales seront faites sur plusieurs communes et, afin de promouvoir les destructions, un imprimé sera envoyé, contenant les nouveaux règlements, les pièges décrits dans le cours d'agriculture de l'Abbé Rosier et de celui de Mr Deterville de 1809, des nouvelles recettes pour l'empoisonnement ainsi que la liste de tous les ouvrages parus depuis 1576 traitant de la chasse aux loups. (2-f4)

Les primes des temps modernes

Entre 1818 et 1880 soit environ 60 ans, 400 primes seront payées pour des loups abattus dans le Tonnerrois. Après les accidents d'Avallon et d'Argenteuil mettant en cause des loups enragés, de grandes campagnes d'empoisonnement sont organisées et les loups iront en se raréfiant .

Les frères Baillot qui tuèrent la louve enragée d'Argenteuil, reçurent du Roi Charles X deux pensions de 100 F chaque, que Sa Majesté a daigné accorder sur sa cassette personnelle pour prouver de plus en plus à notre département que jamais le Roi ne laisse une belle action sans récompense .

Les années passant, le cours de l'argent ayant chuté, la loi qui réactualise les primes du 3 août 1882, donnait pour une louve pleine 150 F un loup où louve, 100 F un louveteau de moins de 8 Kg, 40 F. Le loup ayant attaqué l'homme se voit mis à prix 200 F.

Ce tarif ne changera pas jusqu'en 1903 c'est la dernière modification sur la destruction. Pour un loup où louve 50F, louve pleine 75F, louveteau 20F et loup attaquant l'homme 100F.

Par la suite, le loup ayant disparu, les primes tomberont en désuétude.(25)

Recapitulatif des primes à la destruction des loups

DATE	LOUP	LOUVE	LOUVETEAU	LOUVE PLEIN	DIVERS
1350	2 francs				
1441	2 deniers par feu	2 deniers par feu			
1564	2 deniers par feu	4 deniers par feu			
1655	10 livres				20 liv. loup cervier
1677	2 sous par paroisse				
1684	3 livres				
1709	2 deniers par feu	4 deniers par feu			
1711	10 livres				
1713	3 livres				
1718	10 livres				
1719	5 livres				
1780	5 livres				
1785	15 livres				
1788	12 livres	12 livres	6 livres		
1790 (project)	6 livres	12 livres	3 livres	30 livres	

1794 (project)	15 livres	25 livres	7 livres		
1795	200 livres	250 livres	100 livres	300 livres	
1797	40 livres	50 livres	20 livres	50 livres	150 livres loup enragé
1798	10 livres	15 livres	5 livres	15 liv.+1 liv. louv.	100 livres loup enragé
1807	10 francs	12 francs	4 francs	15 francs	300 francs loup enragé
1808	12 francs	15 francs	3 francs	18 francs	
1818	12 francs	15 francs	6 francs	18 francs	
1882	100 francs	100 francs	40 francs	150 francs	200 f. loup attaquant
1903	50 francs	50 francs	20 francs	75 francs	100 f. loup attaquant

LA LOUVETERIE EN FRANCE

Sous l'Ancien Régime, seul le Roi avait droit de chasse. Toutefois ce droit était délégué à ses proches et, partant, à toute la noblesse. La chasse était donc un privilège concédé par le Roi. Les roturiers en étaient complètement exclus et ne pouvaient s'attaquer au gibier, même pour se défendre ou défendre leur récolte. La chasse au loup était une des chasses les plus prisées et de ce fait on privilégiera la louveterie, chasse honorifique menée par les nobles, plutôt que les moyens plus expéditifs et plus efficaces qui verront, plus tard, l'extermination des loups.

L'institution de la louveterie est due à Charlemagne et a été réglée dans les capitulaires de 800 et 813. Deux louvetiers sont nommés par Vicairie (subdivision des Comtés).

Les louvetiers furent alors chargés de détruire les loups soit "à force de chiens" soit "avec des pièges" et portaient le nom de luparii. Exempts du service militaire, ils jouissaient en contre-partie de leurs prestations, d'importants privilèges et, en particulier de dotations de grains sur les levées faites pour l'empereur, primes de destruction, suppression d'impôts etc...

Cette institution disparut avec l'empire de Charlemagne et l'on en retrouve que de rares traces dans les archives jusqu'au XIII^e siècle. Dès 1308, on trouve un Grand Louvetier de France, Gilles de Rougeot, le premier dont on ait conservé le nom. Lui succède Pierre de Bézu en 1323 (8). Dès cette époque les louvetiers étaient aussi chargés d'organiser des battues. Mais les louvetiers abusèrent, se firent loger, héberger et la petite histoire en dit même plus... Ils furent révoqués en masse pour ces abus, en 1395 par Charles VI, puis rétablis par nécessité en 1404. Ils obtinrent alors le droit de lever deux deniers parisis par loup sur chaque ménage dans un rayon de deux lieues où la bête avait été abattue.

Il existait aussi un corps de loutriers, chargés de ce loup des pêches, la loutre.(7)

Les louvetiers reçurent à nouveau au XV^e siècle un Grand Louvetier pour chef, suscitérent de nombreuses plaintes de la part des populations, et eurent avec les Maîtres des Eaux et Forêts des démêlés non moins nombreux.

Ils furent organisés à nouveau par François Ier qui fixa les règles précises limitant leur pouvoir, définissant leurs droits à l'encontre des populations, ainsi que leurs rapports, souvent tendus, avec le Maître des Eaux et Forêts. Leur principale rivalité venait du droit d'organiser les battues, privilège des louvetiers, contesté par les Maîtres.

Abolie en 1789, la charge de louvetier fut rétablie pour cause de nécessité en 1804, le Maréchal Berthier, Grand Veneur de l'Empire, prenant tous les louvetiers sous ses ordres. En effet, les loups n'étant pas pourchassés du fait des guerres s'étaient multipliés impunément et faisaient des dégâts considérables dans les cheptels domestiques et sauvages et même s'attaquaient aux humains de temps en temps, sans atteindre le niveau du drame de 1767 (après la grande famine) où 80 personnes furent dévorées, dont 18 dans la région de Verdun. Il est vrai que le tableau de chasse d'un louvetier à cette époque avoisinait 3 à 400 loups pour quelques années d'exercice. De 1818 à 1828, quinze mille loups furent abattus en France. (7)

En 1814, Les louvetiers devinrent lieutenants de louveterie et ils reçurent en 1830, sous les ordres de l'administration des Eaux et Forêts l'organisation qu'ils ont encore aujourd'hui. Dès cette époque, la louveterie se porta vers les gens que le pouvoir voulait honorer, c'est à dire la noblesse et la haute bourgeoisie. C'est pourquoi les plus grands noms de France furent souvent accolés au titre de Lieutenant de Louveterie.

Autres institutions

L'institution des Louvetiers fut complétée par des subalternes, les sergents louvetiers, commissionnés par le Grand Louvetier et ayant pour fonction principale de tendre des pièges aux loups, de repérer leurs traces et de préparer sur le terrain les battues.

On ne sait quand ils furent créés, mais Henri IV les plaça en 1597 sous la direction des Maîtres des Forêts. Ils disparurent complètement à la Révolution.

Devant les plaintes des populations et l'inefficacité de la louveterie pour décimer les loups, Henri III décida de chercher dans les Maîtres des Forêts des suppléants pour le service capricieux des louvetiers. En janvier 1583, il enjoignit:

"aux Grands Maîtres et à leurs lieutenants, aux maîtres particuliers et aux autres officiers des forêts, de faire procéder à des battues et chasses aux loups et autres nuisibles, trois fois l'an, au temps le plus propre pour les détruire et de faire assembler pour ces chasses un homme par feu dans chaque paroisse de leur circonscription" (27)

Henri IV, pour soulager la population agricole décréta des chasses seigneuriales, par un édit général de janvier 1600: Les seigneurs haut-justiciers et les tenants de fiefs, devaient faire assembler les habitants de leur seigneurie *"de trois en trois mois, et plus s'il était nécessaire, pour faire avec eux des huées ou battues aux loups, renards, blaireaux et autres animaux nuisibles."*

Voici donc quatre institutions dirigées contre les animaux nuisibles : les chasses des louvetiers et loutriers; les pièges des sergents louvetiers, les battues des maîtrises; les chasses et les battues seigneuriales. (7)

La louveterie en Bourgogne

1299 Malgré les efforts des louvetiers ducaux , dont le premier connu apparaît dans un texte de 1299, les loups dévastent les réserves de gibier et s'attaquent aussi à l'occasion aux animaux domestiques. (27)

environ 1350 Les agents ducaux, soucieux de préserver le gibier de "Monseigneur" exigeaient des villageois la livraison de bêtes destinées à servir d'appât dans les pièges (oies et quelquefois, cheval). En plus des prélèvements sur le bétail par les loups , les paysans étaient contraints par les louvetiers de participer aux battues, et ces mêmes louvetiers se voyaient payer une prime de deux francs par loup capturé ou tué, par la Chambre des Comptes de Dijon, d'où la mauvaise humeur des sujets, qui contraignirent la dite Chambre à abandonner le principe des battues obligatoires . (27)

1405 3 Janvier Une ordonnance de Jean sans Peur dit *"En nostre duchié de Bourgogne , a grant nombre et multitude de loups et louves qui dévorent de jour en jour les bestes de nos pauvres subjetz et dommagent nos sauvagines" (27)*

1441-1443 Philippe le Bon, sans rétablir les battues, supprima les primes payées sur son trésor et, en compensation, il autorisa les louvetiers à les percevoir directement . Chaque habitant était astreint à payer deux deniers par loup ou louve capturée, pour autant qu'il demeurât dans un rayon de deux lieues autour de l'endroit où la bête avait été prise. (27)

1480 Après la réunion du Duché de Bourgogne à la Couronne, les louvetiers avaient cessé de dépendre des "gruyers" ducaux (c'est à dire du service correspondant aux Eaux et Forêts) pour ressortir du Grand Louvetier de France : celui-ci avait sous ses ordres des lieutenants généraux (un par généralité) et dans chaque bailliage, un lieutenant de louveterie lui-même placé à la tête de quelques gardes . (27 & 29)

1515-1547 François Ier crée des Lieutenants de louveterie. (19)

1562 6 Juin A la suite des "*grandes exactions et abus qui se commettent par les louvetiers et les chasseurs de loups*", les Etats de Bourgognes s'adressent à Charles IX, qui cassa les provisions de ses officiers . (27)

1562 13 Juillet Le Parlement de Dijon confirme les lettres du Roi interdisant "*aux louvetiers et tout aultres de prendre ni exiger aulcune chose sur les sujets du roy pour le regard de la chasse desdictz loups*" et permettait "*à chacung pour la déffense de son bétail invehir, chasser et prendre lesdictz loups par toutes voies raisonnables*" (27)

1583 Les arrêts d'avril 1564 et l'ordonnance royale de janvier 1583 se contredisent. Les louvetiers s'estimaient autorisés à percevoir un impôt de 2 deniers par tête de loup et 4 deniers par louve tuée sur chaque feu se trouvant à moins de deux lieues. (27)

1588 Les guerres incessantes qui ravagent la Bourgogne, les nombreux cadavres, l'abandon de la chasse aux loups et des hivers particulièrement rigoureux ont fait se multiplier les loups. (27)

1597 Ordonnance de Henri IV, exigeant des louvetiers des rapports établissant tous les trois mois le recensement du nombre d'animaux capturés. (6)

1600 Janvier Henri IV enjoint aux seigneurs de faire assembler de trois mois en trois mois, ou plus souvent suivant les besoins, aux temps et jours les plus propres et commodes, leurs paysans et rentiers, et chasser dedans leurs terres, bois et buissons avec leurs chiens, arquebuses et autres armes les loups, renards et autres nuisibles. (6)

1615 A la suite des abus commis par les louvetiers, le Parlement de Dijon révoque toutes leurs commissions. (27)

1655 21 Juin Les Elus se rendirent compte qu'il était nécessaire pour stimuler le zèle des louvetiers et des autres chasseurs, sans pressurer les populations menacées, de faire revivre le système des primes, qu'ils attribuèrent eux-mêmes sur les fonds votés par les Etats. (27)

1671 5 Juin Par arrêt du Conseil d'Etat à cette date et à celle du 16 Janvier 1677, le Roi interdit que la contribution au paiement des loups tués dépasse deux sous par paroisse . (27)

1709 La survivance de la coutume de payer deux à quatre deniers par feu existe toujours, puisqu'elle est encore inscrite dans les commissions du lieutenant de louveterie Oreillard à cette date. Cela survivra, suivant les régions, jusque vers 1780. L'interdiction fut renouvelée par ordonnance en 1785 .(27)

1717 Sentences du Maître particulier de la Maîtrise d'Auxerre déboutant le sieur Delinon, marchand à Coulanges-sur-Yonne, de la plainte portée par Jacques Duverger, Lieutenant de louveterie audit lieu, pour n'avoir pas assisté à une chasse au loup. (26)

1722-1779 Commission de Lieutenant de louveterie pour l'étendue de l'Election de Vézelay, accordée à Nicolas Trinquet, inspecteur des Eaux et Forêts de la Maîtrise d'Auxerre, demeurant à Joux . (26)

1746-1785 Ordonnance de Mr Du Vaucel, grand maître des Eaux et Forêts, portant défense au sieur Briard, Lieutenant de louveterie en l'Election de Langres, de poursuivre la réquisition qu'il a faite, des habitants de Selles, pour fournir un homme par feu, afin de l'aider à la chasse au loup, ce droit de réquisition étant réservé aux officiers de la Maîtrise. (26)

1785 15 Janvier Ordonnance pour éviter les conflits entre les intendants et officiers des Eaux et Forêts et ceux de la Louveterie. Elle interdisait à qui que ce soit de chasser les loups, hormis les louvetiers et les seigneurs hauts justiciers sur leurs terres.

L'intendance de façon générale est assez hostile aux entreprises des Louvetiers, les battues font plus de

bruit que de mal et n'ont pour résultat que de faire passer les loups d'un canton à un autre. Par contre, ceux qui ont un fusil tirent sur le gibier, ou en profitent pour assouvir des vengeances personnelles. Elle préconise plutôt l'emploi du poison.(27)

1790 7 Novembre Les sieurs Tirebarbe de la Ville, habitant au Ménil près Rouen et Degrais demeurant au Breveden près Lisieux proposent l'établissement d'une "**Louveterie Nationale qui ne coûtera rien au Trésor public**".

Ils proposent le rétablissement de la Louveterie en France à raison d'un équipage par département. Le coût de ces équipages est le suivant:

Un maître d'équipage à.....	1200 livres par an.....	soit	1200 livres
Un piqueur à.....	450 liv.....	soit	450 livres
Un valet de chiens à	450 liv.....	soit	450 livres
Douze chiens à.....	100 liv.....	soit	1200 livres
Trois chevaux à.....	400 liv.....	soit	1200 livres
TOTAL par année.....			4500 livres

Ce qui pour les 83 départements représente.....373 500 livres, augmenté à 491100 livres par les frais d'entretien, les indemnités versées dans les villages, les loyers des chenils etc... Cette somme serait couverte par un prélèvement de deux sous par foyer. Cette contribution serait volontaire et considérée comme un abonnement à la défense contre les loups. De plus les auteurs se proposent de dédommager les victimes des dégâts des loups dont ces louvetiers n'auraient pas pu les garantir. Nous voyons donc apparaître les prémices de l'assurance sur les biens, alors que celle-ci n'existait que dans le domaine maritime.

Pour exciter le zèle des louvetiers et les récompenser de leur peine les primes en vigueur sous l'Ancien Régime seraient rétablies.

Ce projet fut déposé à l'Assemblée Nationale mais ne fut pas retenu par celle-ci. (2d)

1802 7 Février Circulaire qui se réfère à la loi de 1797, constatant que les loups infestent les campagnes et que leurs ravages, dans certains cantons, font des progrès effrayants. Il en résulte la réorganisation du corps de Louveterie . (6)

1804 La Louveterie, supprimée à la Révolution, est rétablie par l'Empereur. Les marquis d'Ancy-le-Franc et de Tanlay sont nommés Lieutenants de Louveterie et autorisés à chasser à courre dans les forêts de l'Etat à partir de 1811. (30)

1804 10 Octobre (18 vendémiaire an XIII) Arrêté préfectoral : Le chasseur doit être muni d'une permission de port d'armes. Celle-ci n'est délivrée qu'au propriétaire du terrain ou au porteur d'une permission par écrit accordée par le propriétaire du lieu où la chasse est prévue. (25)

1852 3 Mai Par arrêté ministériel, le mode de nomination change pour les lieutenants de Louveterie qui sont désormais nommés par le Préfet sur la proposition du Conservateur des Eaux et Forêts qui sera considéré comme chef du service des louvetiers .(25)

1861 13 Août Un décret donne compétence aux Sous-Préfets pour autoriser les battues aux animaux nuisibles. (25)

Etat des destructions des loups en 1877-1878 dans l'Yonne par les lieutenants de Louveterie

lieutenants	domicile	équipages				animaux détruits						
		pikeurs	chiens	limiers	pièges	loup	louve	louv	sanglier	renard	blaireau	sauvagines
Bernard	Héry	1	24	5	2	0	0	0	35	26	2	0
Lavallee	Mézille	1	15	4	3	3	0	0	21	11	1	1
de Meynard	Villecien	1	5	1	12	0	0	0	18	9	0	11
de Sereville	Belliolle	1	4	1	5	11	0	0	19	13	0	0
Textoris	Cheney	1	28	2	0	0	0	0	24	55	0	15

Mq de Louvois	Ancy	0	12	0	0	0	0	0	15	46	0	0
Martenot	Cruzy	1	20	1	0	1	0	0	14	25	0	0
Raudot	Avallon	0	17	2	0	0	0	0	35	10	0	0

1882 19 Décembre Une circulaire du ministre de l'Agriculture dit: "La création de la Louveterie n'a pas répondu d'une manière suffisante à toutes les espérances qu'elle avait fait concevoir. Le Ministre donne des recommandations pour les battues et préfère l'utilisation des pièges et du poison. Il autorise en cas d'urgence les maires à prendre l'initiative d'organiser une battue, sous réserve de rendre compte au préfet." (25)

Nomination des Lieutenants de Louveterie

Bien que le loup ait disparu dans l'Yonne vers 1900, la Louveterie continue, du fait de son caractère honorifique et du fait des déprédations d'autres nuisibles, sanglier notamment qui, une fois son vieil ennemi le loup disparu, se met à proliférer. Chaque louveter avait l'administration cynégétique d'un territoire déterminé qui changeait selon les époques et les nominations. Nous n'avons pas pris en compte ces secteurs. Les noms inscrits en italique sont ceux des sous-lieutenants de Louveterie. (2f-6 &7)

ANNO	AUXERRE	AVALLON	JOIGNY	SENS	TONNERRE
1901		Retif Bossu Chevillotte	Arnaud Loup Collon		Drouas Martenot Mq de Louvois
1908	Chauvin Florimont	Rostain Philipot	Moreau Golvin		Basset
1909	Chauvin Florimont	Rostain Philipot	Moreau Golvin		Francey
1910	Chauvin Florimont	Rostain Philipot	Moreau Golvin		Francey
1911 ¹	Chauvin Florimont	Rostain Philipot	Moreau Golvin		Francey
1912 ²	Chauvin Florimont	Rostain Philipot	Moreau Golvin		Francey
1913 ³	Chauvin Florimont	Rostain Philipot Vincent	Moreau Golvin		Francey
1915	Chauvin Florimont	Rostain Philipot	Moreau Golvin		Francey
1916 ⁴	Chauvin Parquin Florimont	Rostain Vincent	Moreau Lavallee Golvin		Francey
1917	Chauvin Parquin Florimont Lorency	Rostain Vincent	Loriot Lavallee	Tantot	Laureau Mq de Tanlay
1919	Chauvin Parquin Lavallee	Rostain Vincent	Loriot Lavallee	Tantot	Laureau Mq de Tanlay

	Lorency				
1920 ⁵	Chauvin Parquin Lavollee Lorency	Rostain Vincent Philipot Duval	Loriot Lavollee	Tantot	Laureau Mq de Tanlay Regnier
1921 ⁶	Chauvin Parquin Lavollee Moureau Mourette Bailly	Rostain Vincent Philipot Delanoue	Loriot Lavollee	Tantot	Laureau Mq de Tanlay Regnier
1922 ⁷	Chauvin Parquin Lavollee Moureau Mourette Bailly	Rostain Vincent Philipot Gaudin Duval	Lavollee Moureau Mourette	Loriot Remauge Mourette	Laureau Mq de Tanlay Regnier Ct de Luart
1923 ⁸	Chauvin Parquin, Bailly Lavollee Moureau Mourette Vincent	Rostain Vincent Philipot Gaudin Duval	Lavollee Moureau Mourette Loriot	Loriot Remauge	Laureau, Gaudin Mq de Tanlay Regnier Ct de Luart
1924 ⁹	Chauvin Lavollee Moureau Mourette Vincent	Rostain Vincent Gaudin Duval	Lavollee Moureau Mourette Loriot	Loriot Remauge	Laureau, Gaudin Mq de Tanlay Regnier Ct de Luart
1925 ¹⁰	Parquin Lavollee Moureau Mourette Vincent	Rostain Vincent Gaudin Duval	Lavollee Moureau Mourette Loriot	Laureau Loriot Remauge	Mq de Tanlay Regnier Ct de Luart
1926 ¹¹	Parquin Bailly Lavollee Moureau Mourette Vincent	Rostain Vincent Gaudin Duval	Lavollee Moureau Mourette Loriot	Pelleray Remauge	Laureau Mq de Tanlay Bazin
1927 ¹²	Parquin Bailly Lavollee Moureau, Lavollee A. Pilot Neveu, Lemaire Servet	Laureau Mq de Tanlay Regnier Bazin Rostain Gaudin Duval		Pelleray Remauge Loriot	
1928	Parquin Bailly Lavollee Moureau, Lavollee A. Pilot	Julien Mq de Tanlay Regnier Bazin Bernard		Bour Remauge Loriot	

	Neveu, Lemaire Servet	Gaudin Duval			
1929 ¹³	Parquin Bailly Lavollee Moureau, Lavollee A. Pilot Neveu, Lemaire Servet	Julien Mq de Tanlay Bernard Caillette Gaudin		Loriot Bour Remauge Halphen	
1930	Parquin Bailly Lavollee Moureau, Lavollee A. Pilot Neveu, Lemaire Servet	Julien Mq de Tanlay Duval Bazin Bernard Caillette Gaudin		Loriot Bour Remauge Halphen	
1931	Parquin Bailly Lavollee Lavollee A. Pilot Neveu, Lemaire Servet Roughol Lorriot	Julien Mq de Tanlay Duval Bazin Bernard Caillette Pagani		Loriot Chevalier Remauge Halphen	

- 1 - n° 25 de l'imprimé Administratif
- 2 - n° 217 de l'imprimé Administratif
- 3 - n° 13 de l'imprimé Administratif
- 4 - n° 5 de l'imprimé Administratif
- 5 - n° 10 de l'imprimé Administratif
- 6 n° 36 de l'imprimé Administratif
- 7 n° 31 de l'imprimé Administratif
- 8 n° 189 de l'imprimé Administratif
- 9 n° 101 de l'imprimé Administratif
- 10 n° 140 de l'imprimé Administratif
- 11 n° 150 de l'imprimé Administratif
- 12 n° 128 de l'imprimé Administratif
- 13 n° 146 de l'imprimé Administratif

UN EXEMPLE DE BATTUE : LA GRANDE BATTUE DE 1811

Ayant été prouvé que les battues locales étaient inefficaces et que les loups changeaient de lieu au moindre bruit fait par l'être humain, il s'était fait petit à petit, dans l'esprit des administrateurs, l'idée que la battue devait être générale et que le loup dérangé par certains traqueurs ne puisse s'enfuir sans tomber sur ceux opérant dans le secteur voisin. Cette façon de voir était déjà préconisée depuis plusieurs lustres mais pas encore réalisée.

Cette grande battue, prévue au niveau préfectoral le Dimanche 1er décembre devait concerner tout le département mais, pour éviter les cafouillages, les préfets des départements limitrophes avaient été prévenus, dans l'espoir qu'ils puissent fermer leurs frontières toutes théoriques aux loups, grâce à

quelques bons chasseurs. Certains ayant fait remarquer que le Dimanche 1er se fêtait la victoire d'Austerlitz et le couronnement de l'Empereur il serait bon de la reporter au 8 décembre. Ce qui fut fait. A propos de cette battue, seul l'arrondissement de Tonnerre a donné un compte-rendu détaillé et nous traiterons de cette battue avec le seul exemple du Tonnerrois qui doit être significatif, les choses ayant du se passer de la même façon dans les autres arrondissements.

L'Arrondissement avait été découpé en deux secteurs : la 1ère Division, commandée par le Marquis de Tanlay, Lieutenant de Louveterie et la 2e Division, commandée par Mr Savary, Garde-Général Forestier. Chaque division était découpée en subdivisions, de différentes importances selon la superficie des bois, chacune ayant à sa tête un responsable désigné par le chef de Division. Environ 1500 personnes avaient été réquisitionnées. Pour stimuler leur zèle, il avait été décidé que cette journée de chasse entrainait en déduction d'une journée de corvée à l'entretien des chemins; à l'inverse, l'absence non motivée donnait lieu à une amende. Un appel était pratiqué au départ et à l'arrivée de la battue pour coïncider les petits malins qui s'éclipsaient en cours de chasse pour aller au cabaret.

Tout le monde étant prévenu que la battue aurait lieu le 8 décembre au petit matin, la logistique étant en place, la gent lupine allait voir ce qu'elle allait voir !

Première Division

1° Subdivision commandée par le sieur Lestrat, piqueur du Baron de Tanlay:

Usages de Tanlay, St-Vinnemer, Baon, Pimelles augmentés des bois de Vaulineuse, de la Volotte et d'Argentenay. Etaient requises les communes de Tanlay, St-Vinnemer et Argentenay, chacune fournissant 20 traqueurs et 8 tireurs.

2° Subdivision commandée par le Sr Roguyer, percepteur-receveur à Rugny.

Usages de Baon, Thorey, St Martin, Rugny, Villon, et les bois impériaux de Quincy, de Commissey et de Baon. Etaient requises les communes de Rugny, Baon, St-Martin, Commissey, Thorey et Villon. Chaque commune fournissant 10 à 12 traqueurs et 4 à 6 tireurs.

3° Subdivision commandée par Mr le Maire d'Arthonnay.

Ne comprenait que les usages d'Athonnay et les communes de Quincerot, fournissant 4 tireurs et 10 traqueurs et d'Arthonnay, alignant 12 tireurs et 30 traqueurs.

4° Subdivision commandée par le Sr Vié, Brigadier de la Garde Impériale

Comprenait les usages de Cruzy et Pimelles et le bois de St-Michel. Cruzy fournissait 18 tireurs et 40 traqueurs

5° Subdivision commandée par le Sr Camus, garde du Baron de Tanlay

Comprenait la Forêt de Paison, le bois des 50 arpents et les usages de Gland. Les communes de Gland, Gigny et les deux Sennevoy fournissaient respectivement 10, 6 et 8 tireurs et 20, 15 et 25 traqueurs.

6° Subdivision commandée par le Sr. Ballot, régisseur de Mr de Vergennes.

Comprenait les bois des Graveries, de Boutot, de Moré, de Chamelard et de la Chapelle. Molosmes, Mélisey, Epineuil et Dannemoine étaient requis avec respectivement 15, 10, 6, 6 tireurs et 25, 25, 12 et 6 traqueurs.

7° Subdivision commandée par Mr de Maleissie.

Comprenait les bois de Flogny, Percey, Butteaux, et La Chapelle. Percey, Butteaux, Flogny et La-Chapelle-Vieille-Forêt fournissaient respectivement 4, 4, 6, 8 tireurs et 10, 10, 10 et 15 traqueurs.

8° Subdivision commandée par Mrs de Channes aîné et de Channes le jeune

Comprenait les bois de Vezannes, Carisey, Villiers-Vineux, Roffey, Collan et les usages de Dyé. Les communes de Vezannes, Carisey, Villiers-Vineux, Roffey, Dyé et Bernouil fournissaient 6,6,4,4,6,2 tireurs et 15,10,10,10,15,10 traqueurs.

9° Subdivision commandée par le Sr Bessey, Inspecteur des gardes du Comte de Louvois.

Comprenait les bois de Tonnerre, de Pinagot, de l'Hôpital, de Pacy et les usages de Tonnerre et St-

Vinnemer, Tonnerre, Lézennes, Pacy, Sambourg et Vireaux fournissaient 20, 8,4,2,6 tireurs et 40,10,15,10,15 traqueurs.

10° Subdivision commandée par Mr de Tenance.

Comprenait les Bois de la Garenne, de Serrigny et de Tissey. Serrigny, Fleys, Collan, Tissey, Vezennes et Junay fournissaient 5,2,4,4,5,4 tireurs et 12,10,12,10,10,12 traqueurs.

11° Subdivision commandée par le Sr. Brossier, piqueur du Marquis de Louvois.

Comprenait les bois et usages d'Ancy-le-Franc, Ancy-le-Libre et Stigny. Ancy-le-Franc, Ancy-le-Libre, Chassignelles, Cusy et Stigny fournissaient 10,8,4,2,6 tireurs et 30,10,10,10,12 traqueurs.

Deuxième Division

12° Subdivision commandée par Mr du Léhoubé

Comprenait le bois de l'Affichot et environnant. Yrouerre, Fresnes Molay et Ste-Vertu envoyaient 6,6,8,4 tireurs et 20,12,20,10 traqueurs.

13° Subdivision commandée par le Sr. Magnar, Garde de Mr de Louvois

Comprenant les bois et usages d'Argenteuil et Villiers-les-Hauts. Ces deux communes et Fulvy envoyaient 6,8,10 tireurs et 10,20 et 30 traqueurs.

14° Subdivision commandée par le Sr. Borne, Garde de Mr de Louvois.

Comprenant les bois de Ravières et de Nuits, ces deux communes envoyant 16 et 8 tireurs et 30 et 20 traqueurs.

15° Subdivision commandée par Mr le Maire de Cry.

Comprenant les bois de Mr de La Guiche et les usages de Perrigny, Aisy, Nuits, Etivey et Sanvigne. Les communes de Cry, Perrigny, Aisy, Etivey et Sanvigne ensemble devaient fournir 6,2,6,10 tireurs et 10,10,15,26 traqueurs.

16° Subdivision commandée par Mr le Maire de Nitry.

Ne comprenait que les usages de Nitry, cette commune devant fournir 15 tireurs et 40 traqueurs.

17° Subdivision commandée par Mr Droin, arpenteur à Noyers.

Comprenait les bois de Cours et Jouancy et les usages de Noyers, Pasilly et Jouancy. Cours et Grimault ensemble, Noyers et Jouancy fournissaient 4,20,6 tireurs et 16, 40 et 10 traqueurs.

18° Subdivision commandée par Mr Savary, Garde-Général

Forêt de Châtel-Gérard avec les communes de Châtel-Gérard et Sarry-Soulangy avec respectivement 15 et 8 tireurs et 30 et 21 traqueurs.

Battue Particulière

Ainsi était défini le cadre de la battue. Cependant, Mr Cabourdin, maire de Soumaintrain, dont la commune n'avait pas été comprise dans la battue du fait de son éloignement et du peu d'importance de ses bois, se livra de lui-même à une battue avec ses administrés volontaires, dans les petits bois de la Biscorne, des Brosses et de Beaupré.

Déroutement et résultat de la battue

Dans cette battue, comme dans les autres, il y avait des mauvaises volontés. Il faut dire que perdre une journée de travail pour se geler toute une journée de décembre à arpenter les bois en sachant que, si on lève un loup ce seront les tireurs qui toucheront la prime, a quelque chose de peu motivant. Surtout quand il s'agit de la n ième battue et que l'on sait qu'une égratignure de loup enragé peut entraîner la mort dans d'affreuses souffrances. Aussi certains ne se présentent pas comme Sirejean et Guillemot de Villon, Brot, Regnard et Patenôte de St-Martin, Antoine de Commissey, Couperot, Rabuat, Roy et Bertrand, de Carisey, Mathieu, Fouley et Varembourg de Roffey, Charlot de Dyé, Papavoine, Villetard et Cottan de Bernouil, Besson de Môlay, Brandin, Mouton Claude, Gautherot et Mouchot de Noyers, Millot de Jouancy, Hallé de Sarry et Lyard de Châtel-Gérard.

D'autres ont abandonné la battue avant la fin comme Saussey, Gautheron, Corniot, Mouton Pierre, Cunault, Heurley, Beaujard, Millot Jean de Noyers, Millot André de Jouancy, Heurley, Chigot, Pussin et Leclerc de Grimault. Tous étaient dans la 17° subdivision et il semble qu'il y ait eu des différents avec Mr Droin le responsable. 5 hommes ne se sont pas présentés et 17 sont partis (quoique seuls les noms de treize d'entre eux aient été relevés). Tous étaient des traqueurs. Les manquants ont du payer 1,50 francs d'amende, les déserteurs 1 fr.

Il faut aussi parler de trois délinquants, tous de la 6° Subdivision. Il s'agit de Guérard, garde-champêtre d'Epineuil qui a tiré plusieurs fois sur du gibier, tout comme Verdin François de la même commune et de Fontaine Roch de Dannemoine qui a quitté la battue en emportant le lièvre qu'il avait tiré. Ils se voient retirer leur permis de détention d'arme de chasse, Fontaine et Verdin pour 6 mois et Guérard définitivement.

Cette battue regroupant 1540 tireurs et traqueurs et 19 chefs de subdivision était un modèle d'organisation. Jamais on n'avait vu une battue aussi importante. Quel en était le résultat ?

Dans 11 subdivisions aucun loup n'a été aperçu. Dans les 7°, 8°, 10° et 17° secteurs des loups ont été vu, mais n'ont pas été atteints, soit qu'ils étaient trop loin, soit que le mauvais ordre des chasseurs ait empêché le tir.

Dans la 6° et 14° un loup a été blessé, mais non rejoint, dans la 15° quatre loups ont été vus, trois tirés et deux blessés. Résultat : un bide complet ! Toutefois, les gens de Soumaintrain qui, rappelons nous n'étaient pas compris dans la battue officielle mais qui, eux, étaient motivés, malgré la petitesse de leur terrain de chasse, tuent le seul loup de la journée.

Comme avaient raison les maires de St-Sauveur et de Sainpuits qui écrivaient respectivement: *"L'expérience a montré que les battues étaient toujours sans effet..."* et *"Les affûts particuliers réussissent mieux que les chasses clameuses que j ' ai fait faire plusieurs fois où nous n'avons jamais rien pris."*

Ce sera notre épilogue.

ARRONDISSEMENT D' AUXERRE

L'Auxerrois se présente comme une vallée large, fertile et peuplée, dominée par des plateaux boisés. L'Arrondissement comprend plusieurs grandes zones boisées, la forêt de Pontigny, la Puisaye, la forêt de Frétoy, de Champornot etc... De ce fait la région a connu beaucoup de loups. Mais un loup a surtout défrayé la chronique au XVIII° siècle :

La "bête de l'Auxerrois"

Sur le registre de la paroisse de Trucy-sur-Yonne on peut lire :

"L'an mil sept cent trente et un, le quinzième de novembre, inhumation de Jean Moreau, âgé d'environ douze ans, dévoré par une bête façon d'un loup, (notons que le rédacteur a du mal à croire qu'il s'agisse d'un loup, tant ce fait est inhabituel) dont la mère eut le courage de le tirer de la gueule de cette cruelle bête et qui, au rapport de la mère, expira entre ses bras à la sortie du bois des Usages nommée la Borne du Bois."

Le 3 décembre suivant, même registre :

"Inhumation d'un enfant de sept ans, François Liard, dévoré par une bête dans la Vallée des Vignes."

Dans la commune voisine de Bazarnes, le registre porte ce qui suit:

"Le vingt huit janvier 1732 j'ai, prestre curé soussigné, donné la sépulture en l'église de Bazarnes à Jacques Bazou, âgé de dix ans, fils de Edme Bazou et Madeleine Ferlet, de la paroisse de Mailly-la-Ville, ledit enfant ayant été mangé à moitié par une beste féroce, proche la chapelle de Saint-Quentin."

On trouve trace du passage de la bête à Migé, puis elle revient à Bazarnes:

"L'an mil sept cent trente deux, le six février, j'ay, curé soussigné, inhumé dans la chapelle un enfant de Jean Leviste et de Marie Naviot, âgé d'environ trois ans, qu'une bête féroce a dévoré à six heures du matin le même jour. Symoneau, curé de Migé "

"Le neuf février mil sept cent trente deux, j'ai donné la sépulture à François Girar, âgé de onze ans, ledit enfant ayant été un tiers mangé par une bête féroce à l'entrée des Rompis, proche le bois de M. le Bailli de Migé, sur les deux heures après midi."

Toutes ces informations circulent et, petit à petit on cerne le repaire du monstre repéré par ses exploits meurtriers. C'est le bois de Vincelles qui paraît être son quartier général car tous les villages situés sur son pourtour payent tribut à l'animal.

"Le quinzième de mars mil sept cent trente deux, m'a été présentée la teste de Françoise Le Tor, âgée de d'environ quatorze ans, fille de Louis Le Tor, demeurant à Sauve-Genoux, paroisse de Vincelles et d'Elisabeth Maupetit, son corps ayant été dévoré par une beste féroce. La dite tête a été inhumée dans l'église de cette paroisse, où elle a été apportée avec les cérémonies ordinaires. Ollim, curé de Vincelles" [1](#)

Le curé du Val-de-Mercy écrit:

"L'an de grâce mil sept cent trente deux, le septième jour d'avril, est décédée Colombe Mirault, âgée de vingt six ans, ayant été dévorée par une beste dans le chemin du bois de Migé, proche la Neaucray, ayant plusieurs dentées dans le cou, tout le siège et le gras des jambes mangés. Le reste du cadavre a été inhumé dans l'église. En foi de quoi, j'ai signé. Et le vingt deux mars, la fille d'Alexandre Mirault, âgée de dix ans fut aussi dévorée entre les bois de Vincelles et du Val-de-Mercy et quatorze enfants dévorés tant à Fontenay, Trucy, Bazarnes, Charentenay et Migé. "
"Frappier, curé"

La terreur règne sur toute la contrée. On n'entend parler que de personnes dévorées ou blessés par ce fauve. Mais la description de la bête change avec les narrateurs et leur degré d'excitation : c'est un tigre ! dit l'un, c'est un loup monstrueux, dit un autre. On ne sort plus qu'armé et quand la nécessité vous y oblige. Les plaintes affluent vers les autorités et surtout vers le gouverneur de la Province, Henri de Bourbon. Celui-ci propose aux Etats de Bourgogne de porter, dans l'Auxerrois, la prime accordée à chaque tête de loup de 5 à 10 livres. Les élus acceptent. [2](#)

Une ordonnance du Comte de Tavannes, Lieutenant Général pour l'Auxerrois, en date du 1 avril 1732, prescrit de faire publier et afficher que le Roi accorde une prime de 200 livres à qui tuera la bête. [3](#)

Pendant que les politiques se livrent à ces demi-mesures qui font tant pour leur popularité, naguère comme aujourd'hui, le fauve redouble de hardiesse. A Mailly-la-Ville, elle pénètre en plein jour, dans le village et enlève un jeune enfant assis sur une chaise devant la porte de sa nourrice. La nourrice court après la bête, attrape la jambe du gamin, mais le bas seul lui reste dans la main et le fauve se sauve avec sa proie.

Le comte de Tavannes et le Prévost de la Maréchaussée font organiser des battues avec cinq ou six cent paysans. Avec *"investiture d'arquebusiers sur les 4 côtés des bois où l'on soupçonne que la bête se retire...et avec des gens à cheval de distance en distance pour suivre la bête"*. Des punitions attendent *"par amendes et par prison militairement les particuliers des communautés qui contreviendront à ce que leur aura ordonné tant le maire d'Auxerre que le prévôt de la maréchaussée."* Malgré cela, on ne tue même pas un loup et la bête est introuvable.

"L'an de grâce 1732, ont été faites dans le finage de Bazarnes plusieurs chasses à différens jours, par ordre de M. le comte de Tavanne, auxquelles s'est toujours trouvé M. le prévost de la maréchaussée d'Auxerre, avec ses archers et ceux de Tonnerre et de Noyers, avec les paroisses du voisinage, St-Bris, Irancy, Escolives, Vincelles, Cravant, Vermenton, Accolay, Migé, Charentenay, le Val-de-Mercy, Trucy, Mailly-le-Château. Lesquelles chasses ont été ordonnées pour chasser les mauvaises bestes qui mangeoient les enfants et attaquoient les grandes personnes, ainsi qu'au Val-de-Mercy où il y eut une fille de vingt ans dévorée...L'enfant de Jeannin a été retiré de la gueule d'une beste qui l'avait entamée en gardant les bestes à cornes avec son père à l'âge de neuf ans dans les broussailles (sic). Cela causait bien du chagrin dans les campagnes... Nous avons invoqué Saint Georges et Saint Vérain pour être secourus dans ces misères étonnantes."

La "beste" continue ses ravages sans être inquiétée le moins du monde. Mais nous verrons plus loin combien la battue est inefficace dans la chasse au loup. En 1733 Mailly-la-Ville reçoit sa visite:

"L'an mil sept cent trente trois, le trente et unième jour du mois de janvier, on a porté dans l'église du lieu les restes du cadavre de Marie Champy, fille de défunt Claude Champy et Marie Deveau, ses père et mère, âgée de treize ans ou d'environ quatorze, laquelle a été cruellement égorgée et dévorée par une beste féroce le trentième du même mois et ont été les dits restes inhumés dans le cimetière de ce lieu"

Mais c'est l'année 1734 qui vit le plus grand nombre de victimes de la bête. Apparemment, celle-ci s'enhardissait au fur et à mesure et semblait porter prédilection aux enfants pour son alimentation. C'est le village de Trucy-sur-Yonne qui eut le plus à en souffrir.

" le vingt deux avril mil sept cent trente quatre, le jeudy saint, ont été inhumés quelques ossements de Nathalie Chevillard, âgée d'environ trois ans et demi, dévorée à la porte de son père par une beste sur les sept heures du soir. Billetou, curé de Trucy."

Le 1 mai à Migé : *"J'ay inhumé dans le cimetière les restes des ossements de d'un enfant de la veuve Georgin, de Nanteau, âgé d'environ neuf ans que le loup avait dévoré la veille. Symoneau, curé. "*

Le 19 mai à Trucy : *"Inhumation de la tête de Laurent Liard, âgé d'environ quatre ou cinq ans, dévoré à la porte de son père." et "Le 18 juillet a été dévoré Louis Briet, à Roupyfront, âgé d'environ dix-huit mois."*

Le 24 Août à Bazarnes, *"a été tué et retiré de la gueule d'une cruelle beste, Pierre, fils de Vérain Basté, et inhumé dans l'église de Bazarnes."*

Le 7 novembre à Festigny, proche de la forêt de Frétoy, *"est décédée en cette paroisse, dévorée par les loups, Marie Houllier, fille de Hubert Houllier et de Jeanne Bouchetat, âgée de neuf ans et quatre mois, sans qu'on n'ait pu trouver de son corps que les intestins et quelques petits os qu'on a enterrés dans le cimetière de cette église."*

Le 17 novembre à Vincelles, *"Edme Chapotin, âgé de huit ans, égorgé par la beste féroce courante, fils de Philibert Chapotin, sonneur de cette paroisse, et de Marie Maupetit, ses père et mère, a été inhumé par nous, frère Jacques Nicolas Ollim, prieur, curé de Vincelles, dans l'église de cette paroisse."* ⁴

Le 21 novembre à Trucy, *" a été dévoré au Poirier Thomas, Jérôme Liard, âgé d'environ sept ans, dont on n'a retrouvé que ses pauvres habits"*

Le 12 décembre à Fouronnes, *" ont été inhumés dans le cimetière de cette paroisse, les restes du corps de Magdelaine Baudoin, âgée d'environ neuf ans, qui fut dévorée la veille par une beste féroce"*

Enfin à Mailly-le-Château, le 18 décembre, *"a été inhumé dans le cimetière de la paroisse un enfant dévoré par les bestes, âgé d'environ six ans, fils d'Etienne Chevanne, demeurant à La Roche, paroisse de Mailly-le-Château."*

C'est en cette année 1734 que la bête fit le plus de ravages. La désolation est à son comble : on ordonne des prières publiques comme au temps de grande calamité. Le roi envoie ses chiens avec les officiers des chasses royales. On recommence les battues. Cette fois deux loups sont tués.

A la fin de décembre, les ravages cessent et on n'entend plus parler de la bête. A-t-elle quitté le pays ? était-elle l'un des deux loups tués par les officiers du roi ? A-t-elle été tuée autrement. Nous l'ignorons.

Monsieur Léon Foin, l'historien de la bête (15), estime le nombre de ses victimes à plus de 30 personnes, les registres des paroisses ne totalisant que les enterrements et les inhumations à l'église de quelques os comme pour Nathalie Chevillard ou Marie Houllier, devant être rarissimes. On peut donc comparer cette bête de l'Auxerrois à la bête du Gévaudan qui sévit une trentaine d'années plus tard et tua 50 personnes et en blessa 25 environ en deux ans. Elle fut tuée dans une battue par un lieutenant de l'ouveterie et reconnue comme étant un énorme loup, identifié par ses blessures. Un témoin en donnait la description suivante :

" Elle est plus haute qu'un loup, ses pattes sont armées de griffes; elle a la tête grosse, le poitrail large,

le dos rayé de noir, la gueule énorme armée de dents si tranchantes qu'elle a séparé plusieurs têtes du corps... Elle est d'une agilité et d'une vitesse surprenantes. Elle s'approche de sa proie ventre à terre, en rampant, et ne paraît alors pas plus grosse qu'un gros renard. A une ou deux toises de distance elle s'élançe sur sa proie qu'elle prend toujours au cou. Elle s'attaque de préférence aux enfants, surtout aux petites filles."

Un autre dit: " *Elle n'a pas de griffes et ses façons sont celles d'un gros loup. On l'a vu en compagnie d'une louve et de trois louveteaux "*

La description de la bête du Gévaudan et de celle de l'Auxerrois semblent correspondre. Il s'agit dans les deux cas d'un loup. (voir la description en début d'ouvrage). La première personne qui vit la bête de l'Auxerrois- et de près puisqu'elle lui arracha son enfant de la gueule- dit : "une bête façon de loup". On dit aussi "dévoré par les loups" ou "que le loup avait dévoré". Quand on ne cite pas on dit "la beste" voire " la beste courante". Jamais un autre animal n'est cité et on ne suppose pas qu'il puisse s'agir d'autre chose que d'un animal. (Rappelons que pour la bête du Gévaudan, certains historiens ont évoqué les crimes d'un fou assassin). De toute manière, il est précisé pour la jeune fille du Val-de-Mercy qu'elle avait "plusieurs dentées dans le cou" et celle de Mailly cruellement égorgée. Un couteau, voire des dents humaines laissent des traces fort différentes de la mâchoire d'un loup. Citons à nouveau Léon Foin à qui nous avons tant emprunté, à propos d'une bête sévissant en 1633 et 1634 dans la région d'Evreux et qui avait dévoré trente personnes : " On la chassa trois jours, au bout desquels elle fut tuée d'un coup d'arquebuse. Il se trouva que c'était une sorte de loup plus long, plus roux, la gueule plus pointue et la croupe plus large qu'ordinaire." Là aussi il s'agit d'un loup. Citons aussi le cas du loup de Commercy, qui, en 1827, blessa 12 personnes et tua 62 animaux de ferme. (22)

On a aussi évoqué pour l'Auxerrois la possibilité d'une bande de loups, mais les battues qui eurent lieu contredirent cette opinion.

En bref, il faut conclure que cette bête de l'Auxerrois, bien qu'ayant des m_urs sanguinaires éloignées de celles du loup, en était bien un. Mais c'était un fauve, déviant de sa race, qui avait goûté à la chair humaine et qui y avait pris plaisir. Ses proies étaient des enfants incapables de se défendre, sauf dans un cas (mais nous ignorons les circonstances, qui ont pu être favorables à la bête). Chaque fois qu'un adulte s'est trouvé présent, il a pu faire fuir la bête, voire lui enlever sa proie de la gueule, ce qui, là aussi, est typique du loup.

1790 5 Juillet Ordonnance de 48 livres en faveur de deux particuliers du District de St Florentin, qui ont tué six loups, dont cinq dans la paroisse de Butteaux. (24)

1790 16 Sept Ordonnance de 32 livres au profit du sieur Petit, pour 4 loups tués par lui dans les bois près de Chéu. (24)

1791 28 Juil. Le Directoire arrête qu'il sera expédié une ordonnance de 340 livres au profit du sieur Sapey, trésorier particulier de la ci-devant province de Bourgogne, sur le sieur Demontigny, trésorier général de la province, la dite somme formant le montant de mandats tirés sur le sieur Sapey par l'Administration, et qu'il a acquittés à différents particuliers pour destruction de loups dans le district d'Auxerre (24)

1794 3 Juin Ravages des loups dans la région de Coulanges-sur-Yonne et approbation des mesures prises par la municipalité de cette commune pour les détruire. (24)

1794 14 Juin (26 Prairial an II) La commune de Coulanges-sur-Yonne fait une demande de poudre pour la chasse aux loups. Il est répondu que la loi du 11 mars 1793 suspend toute vente de poudre, sauf celle nécessaire à l'armement des corsaires et aux carrières et mines. (2d)

1794 27 Juin (9 Messidor an II) Mesures prises pour la destruction des loups à Fouronnes, Coulanges et Mailly. (2e)

1794 1er Juillet (13 Messidor an II) Dévastation opérée par des loups aux environs de Coulanges-sur-Yonne. (2e)

1795 28 Août (11 Fructidor an III) Rejet de la demande d'indemnité formée par le sieur C. Ferrand, d'Avrolles, dont 60 moutons ont été dévorés dans leur bergerie, par des loups. (24)

1798 13 Février (25 Pluviôse an VI) Arrêté relatif à la chasse aux loups dans le Canton de Mailly le Vineux. (Mailly-le-Château) (2e)

1798 22 Février (4 Ventôse an VI) Organisation d'une Battue aux loups dans le canton de Treigny . (2e)

1798 Mars Une grande battue eut lieu dans les cantons de Mailly-le-Château, Fontenay et Prégilbert.

- Procès-verbal de la chasse au loup de ventôse an VI (Mars 98); Résultat négatif
- Procès verbal de Mailly; Résultat négatif
- Procès verbal de Sery ; Résultat négatif

Procès verbal de la battue du canton d'Aillant du 21 Ventôse an VI (11 mars 98)

1ère battue : Villiers-sur-Tholon, Senan, Volgré; Résultat négatif

2ème battue : Bois de Senan et Volgré: Vu 3 loups dont 1 fut blessé

3ème battue : Bois de Champvallon: 4 loups ont été vus, une femelle fut tuée, les chasseurs se disputant pour avoir la prime. 2 autres loups sont blessés .

"Les citoyens se sont rendus avec assiduité et courage à la chasse" . (2d)

1804 3 Décembre (12 frimaire an XIII) Le maire de Germigny écrit au Préfet :

"Nous sommes infestés de loups, la forêt de Pontigny en est remplie. Ils viennent dans les villages voisins, on en voit dix ensemble. Il y a eu quatre chevaux dévorés l'année dernière dans la commune de Rebourseaux, deux dans celle de Soumaintrain, etc... L'accident des loups enragés arrivé l'année dernière dans le département de l'Aube, où treize personnes sont mortes enragées fait craindre qu'il en arrive autant dans le nôtre..."

1805 6 Avril (16 germinal an XIII) Un loup présumé enragé est tué par le sieur Prix Girault, artiste vétérinaire à Lain, après avoir blessé plusieurs personnes.

1805 8 Avril (18 germ. an XIII) Le Maire de Lalande écrit au Préfet : *"Tous nos environs sont infestés de ces animaux; chaque jour est marqué par quelque nouvelle perte. Un loup enragé a été tué la semaine dernière à Lain après avoir déchiré trois personnes..., plusieurs chiens enragés ont été vus dans les environs. Un, entre autres, tué sur cette commune, a été enterré avec trop peu de précaution et a été probablement dévoré par des loups qui deviennent enragés à leur tour... Mon cher ami, il est certain que les loups nous dévoreront, si tu ne viens à notre secours"*.

1807 6 Nov. Lettre du préfet, aux maires de Mont-St-Sulpice, Rebourseaux, Vergigny, Seignelay, Pontigny etc.... pour une battue le 8 Nov dans la forêt de Pontigny.

-Résultat de la battue : 1 loup tué.

Le citoyen Rougier La Bergerie, préfet de l'Yonne, se livre à quelques observations sur le code rural concernant les animaux nuisibles :

Quand les primes étaient de 6, 9 et 12 livres, le paysan faisait un effort. Maintenant qu'elles ont baissé, voire ne sont plus payées, les ruraux hésitent à perdre du temps en affût dans les bois pour si peu d'argent. De plus, sur 6 chasses, dont 3 concertées, il n'y eut aucun résultat. Donc, elles ne servent à rien ! Il vaudrait mieux préconiser l'empoisonnement à la noix vomique ou autres sous certaines conditions.

En 1807, dans un village voisin de la forêt de Fretoy (canton de Courson-les-Carières), les loups ont mangé 17 chiens .

Le loup de Sacy (1807)

Le 13 juin, un animal malfaisant qu'on croit être un loup, vient de dévorer un enfant de 8 à 9 ans , qui gardait des bestiaux . Il est le fils de Ménard Vitaux, cultivateur au hameau de Val-de-Puits. Aussitôt,

le tocsin et les tambours battent, on prévient les villages voisins, une traque est organisée autour du bois. Plusieurs loups s'en échappent et fuient. Le lendemain, une nouvelle traque est mise sur pied. Deux loups énormes sont cernés au bois du Tramblat, un mâle et une femelle. On tue le mâle, "un loup que l'on dit cervier", de 10 coups de fusils. Sa taille est dite plus qu'ordinaire et son poil est gris-blanc. L'autre, une femelle est grièvement blessée, mais s'échappe. On ouvre l'estomac du loup, mais l'on y trouve que des restes de moutons et de porc.

Au cour de la pause de midi, on ramène le corps de l'enfant à sa mère, qui, d'horreur, meurt sur le coup. Elle était encore mère de 7 autres enfants. La tristesse étreint tout le monde. Mais l'animal ne leur laisse pas de répit, il est aperçu à l'instant où il attaque à nouveau deux petites filles, qu'un faucheur heureusement secourt. Le tambour bat à nouveau et tous sont en armes, jurant de venger la mère et l'enfant.

La femelle est blessée, sans doute à mort. Le soir, les affûteurs viennent l'attendre dans le bois où est la nichée, et espèrent que si elle vient les rejoindre, elle sera tuée. D'autres affûteurs sont prévus pour relever la garde les jours suivant si nécessaire .

Le maire de Sacy demande une grande battue à l'administration. Celle-ci est prévue pour le 21 par les gardes d'Auxerre et la Gendarmerie. Mais, le 17 juin, le Préfet mentionne l'agitation dans les villages et la panique qui s'empare des habitants. Le 18 juin le maire de Vermenton signale que la louve, quoique blessée, rôde autour du bois. A Sacy, plus personne n'ose sortir du village et, comme le fait remarquer le Sous-Préfet et lieutenant de Louveterie de Châteauvieux à "Sa Majesté l'Empereur et Roi":

"La terreur règne dans la campagne, la vue d'un chien où d'un loup terrorise... Les gens pensent apercevoir le monstre en plein jour... Depuis ce moment, la terreur existe sur ce point du département il n'est plus de conte plus ou moins absurde qui ne se plaisent à répandre sur ce fait, la faible crédulité d'un côté et la malveillance de l'autre"

Depuis quelques temps, il n'y a plus d'argent pour payer les primes de destruction des loups. La rumeur publique accuse Monsieur de Châteauvieux de détourner l'argent de celles-ci. Le Préfet doit donc demander au Ministère de l'Intérieur des mesures et le déblocage de fonds pour les battues. Il fait demande exceptionnelle de 300 F pour inciter la population à être plus coopérante . Le Ministre autorise le Préfet à verser une prime de 10 F par loup, 12 F par louve, 15 F par louve pleine et il accorde, ce qui n'était pas demandé, 4 F par louveteau. Par contre il se refuse à l'indemnisation des battues.

La battue du 21 fait chou blanc mais, heureusement pour la population, le loup responsable de la mort du jeune Vitaux est tué par un garde chasse lors d'une autre battue. Le procès-verbal, non daté et très mal écrit de celui-ci, adressé au Préfet, contient les détails suivants:

"Il a fallu suspendre l'animal au dessus de la porte du garde pour satisfaire la curiosité publique. Poil, couleur fauve, la queue courte, presque rapée. le museau effilé, le haut de la tête aplati . Il est moins gros et robuste que les loups ordinaires. Il n'a aux pattes de double ergot. Au début, le chasseur l' a pris pour un chevreuil , il paraît semblable à celui qui, en l'an 2 dévora 17 filles dans le canton de la Nièvre, presque contigu à celui de Vermenton . Ce n'est pas un loup ordinaire, ni un loup dit Lynx ou cervier. Il n'est pas décrit dans Buffon . Je serais tenté de croire, qu'il est étranger à l'Europe . Il ne se jette que sur des proies vives. " (2f-3)

1807 14 Août Le maire de St Florentin signale que des loups viennent jusqu'aux portes de la ville "Ils ont tués trois betes asines à un de nos meuniers". Le sieur Jean COUILLARD a tué une louve "monstrueuse" dans la nuit du 11 au 12 (17)

1809 27 Juin Lettre du Maire de Coulanges-sur-Yonne décrivant la terrible aventure d'une famille de pauvres gens :

"Samedi dernier, 24 de ce mois, elle et son mari étaient occupés à faire des fagots dans un bois qui avoisine celui des Monts-Leduc, près de Clamecy; ils aperçoivent, environ les quatre heures du soir, un loup venant à eux, dont l'allure et la démarche leur parurent extraordinaires. Ayant amené avec eux les deux derniers de leurs enfants, l'un âgé de 8 à 9 ans et l'autre de 5 , qui dans ce moment, se trouvaient éloignés d'eux d'environ cinquante pas, ils crurent ne devoir point effrayer le loup dans la crainte d'épouvanter leurs enfants. Ce loup les ayant vraisemblablement aperçus fit un détour et se déroba à

leur vue, à la faveur de deux ou trois buissons. Et dans le même moment, ils entendent la voix de l'aîné qui leur crie qu'un loup dévore son frère.

A ce cri d'effroi, le père arrive, sa serpe à la main, il trouve l'enfant étendu, le visage contre terre, baignant dans son sang et le loup auprès de lui, observant les mouvements du père; l'enfant, moitié dévoré, reconnaissant la voix de son père, lui crie de le secourir.

Le père, sa serpe en main, fond sur le loup. Son premier coup porte à faux. Le loup à son tour s'élance sur ce malheureux père, le saisit à la cuisse gauche et le renverse. Couché par terre, il saisit le loup à la gorge et la lui presse si vigoureusement qu'il lui fait perdre la respiration, le force à ôter ses dents de sa cuisse et, le tenant encore d'une main à la gorge, de l'autre lui décharge un coup si violent de sa serpe sur la tête, qu'il lui partage le crâne. A ce coup, le loup pousse deux à trois hurlements et expire.
" (17 & 18)

1809 Juillet A deux cent mètres du village de Monéteau, deux fillettes sont sauvées de l'attaque d'un loup par Lenoir, adjoint de la commune de Seignelay. Ce loup est décrit comme *"une bête de grosseur et de stature extraordinaires et inconnues jusqu' alors dans ces contrées"*

1809 Battue à Mont-St-Sulpice, Brouilly, Rebourseaux, Pontigny, Vergigny . (18)

19 Janvier 1810

De l'inconvenient d'être braconnier

MR BARRY, arrive près de l'entrée du village de Germigny . Un loup attaque ses chiens , il descend de son cabriolet et voit le loup, de l'écume à la gueule. Il le reconnaît comme enragé et vite, il prévient le maire du pays. Battements de tambour, la traque à la bête est organisée. Le loup est blessé et fuit, mordant plusieurs chiens lâchés à ses trousses, qu'il faut abattre sur le champ . Les chasseurs le poursuivent jusque près de Percey , où un groupe de jeunes qui braconnaient, voyant venir l'animal et la troupe, achèvent le loup. Une discussion orageuse s'ensuit, les jeunes voulant emporter le loup pour toucher la prime et vendre la peau, les autres s'y opposant, car la bête est enragée . Les habitants emportent le loup, qui sera enterré rapidement, personne ne désirant y toucher. Les jeunes réclament par la suite la prime pour avoir tué un loup enragé. Le maire de Germigny s'y oppose car ils sont connus comme braconniers, même si l'un d'entre eux est le fils du maire de Percey.

"La bête furieuse qui devaste nos cantons"

Le 31 mai 1814, le Sous-Préfet d'Avallon, Mr Dechâteauvieux, Lieutenant de Louveterie, écrit au Préfet :*"Au mois de Décembre, un animal qui paraissait un loup d'une espèce particulière a exercé des ravages dans les communes de St Moré, Voutenay et limitrophes. Plusieurs dévorés et plusieurs blessés soit 18 à 20 individus. Des battues ont été faites sous la direction de Mr Lefèvre-Nailly sans succès."...."pendant quatre mois, plus de nouvelles, et l'on pensait qu'il avait disparu, ou passé dans un autre pays, mais, le 26 de ce mois, à 6 heures du soir , l'animal qui paraît le même, s'est attaqué à deux jeunes filles qui gardaient un troupeau. L'aînée, âgée de 16 ans a été renversée et mordue, l'autre, âgée de huit ans a été emportée. Après des recherches au son du tocsin, on n'a pu retrouver que son cadavre, auquel il manquait la tête, qu'il a été impossible de retrouver, malgré les fouilles qui ont été faites..."*

L'affaire sème l'alarme. D'autant plus que le jour où Mr Dechâteauvieux rédige sa lettre, à St Moré, une fillette de huit ans vient d'être dévorée, son frère et un autre enfant blessés.

Le Directeur Général de l'Agriculture écrit à GAMOT, Préfet de l'Yonne, le 29 juin 1814. Il demande l'approbation de l'arrêté du 31 Mai pour promettre une récompense de 300 F payable sur le champ, pour détruire la bête féroce qui ravage les communes de l'Arrondissement d'Avallon et d'Auxerre, la battue étant inefficace, faute de meute pour cette sorte de chasse. Le Préfet approuve et le surlendemain écrit au Ministre de l'Intérieur pour réclamer cette prime exceptionnelle.

Le loup qui sème la terreur dans l'Arrondissement d'Avallon passe en Chablisien. Edme Martial, Maire de la commune de St-Cyr-les-Colons, canton de Chablis, est requis le 14 juillet 1814, pour la levée de cadavre de la femme Bertiaux. La tête est séparée du corps, pas de blessure au corps . Le lendemain le médecin rend son procès-verbal qui conclut que la mort a été provoquée par une "bête furieuse qui

dévaste nos cantons ".

On lance un appel à témoins: deux femmes ont vu un loup vers les 4 heures près du champ de Bertiaux, mais n'ont pas vu la femme de celui-ci. Le loup paraît plus élevé que d'ordinaire. Elle crie au loup pour le faire fuir. L'animal les regarde et s'en va .

Le même animal avait, le midi, attaqué une fille de 9 ans à Vaugermain et tué le chien qui la défendait. Heureusement elle est secourue par un camarade.

Le même jour à la Croix Pilâtre, vers 6 à 7H du soir, le loup attaque deux petites filles qui jouent dans un pré et en emporte une. Le père accourt. Aux cris qu'il pousse, la bête lâche la fillette terrorisée, qui griffe son père à la figure, croyant que c'était toujours le loup qui l'emportait .

Le 3 Septembre, la bête continue à semer l'épouvante. Un enfant est attaqué à Sermizelles, un autre à Blannay qui meurt peu de temps après. Les moissons et les vendanges entravent les battues. Les habitants demandent une traque sur une plus grande surface.

Nous ne connaissons pas la suite de cette histoire, les archives s'arrêtant là. Ont elles été détruites ou, non reversées, dorment elles dans un grenier de mairie ?

Année 1817 Une bête féroce sème la terreur dans les villages de Charentenay, Fouronnes, Fontenay, Mailly-le-Château et les environs. On la désigna alors comme en 1732, sous le nom vague de "la bête." C'était, disait-on, une hyène venue en France à la suite des Alliés. Ses ravages durèrent quelques mois. Elle dévora un enfant à la Souille, hameau de Charentenay, un autre à Fouronnes. De plus elle attaqua et blessa un grand nombre de personnes. A Fontenay, une jeune fille fut saisie par elle et ne dut son salut qu'à la présence d'un jeune homme qui fit lâcher prise à l'animal. Ceux qui l'avaient vue disaient qu'elle était de la taille d'un fort mâtin avec les oreilles droites. Ce qui ressemble fort à un loup. L'évocation d'une hyène prête d'ailleurs à sourire car il s'agit d'un animal essentiellement nocturne, se nourrissant de cadavres et n'attaquant que des animaux blessés ou malades. D'ailleurs, les hyènes sont rares en Russie ou sur les bords du Rhin ou du Danube, régions d'où venaient les Alliés.

Pour s'en débarrasser on empoisonna des moutons que l'on plaça à proximités des bois où la bête se réfugiait. Elle disparut, sans doute empoisonnée, sans que l'on ait retrouvé sa trace. (15)

1872 9 Mai Un chien venant de Pontigny est tué à Ligny par un loup. En même temps ce loup avait renversé puis mordu 5 autres chiens.(30)

A partir de cette date, les archives ne portent plus trace de loups dans l'arrondissement d'Auxerre.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

L'arrondissement d'Avallon (qui ne comporte pas, à l'époque, le Tonnerrois qui a son propre arrondissement) est une région essentiellement boisée qui touche au Morvan par le sud, mais comprend aussi les forêts de St-Jean, de Champlire, d'Hervaux à l'Est et au Nord et de Vauxlanes et des Ferrières à l'Ouest. Très accidenté et boisé, l'arrondissement se prête à merveille à la vie du loup. C'est pourquoi le dernier loup tué dans l'Yonne le sera dans l'Avallonnais vers 1900. Toutefois, sa présence sera décelée en Jovinien en 1924 et en Tonnerrois en 1940, sans qu'il puisse être vu de près. La première mention d'archive de loup date du milieu du XVIII° s. et se confond avec la légende du loup-garou :

"En 1761, un nommé Renaut, de Bazoches, fils du chirurgien de campagne Renaut, mit à mort un loup qui, depuis cinq ou six ans , dévorait les enfants qui étoient à la garde des troupeaux. La populace qui donne ordinairement dans les choses fabuleuses, s'imaginait que c'étoit un magicien; mais cet animal féroce aiant dévoré un enfant à Domecy-sur-Chore, près le cimetière, un jour de dimanche, en aiant le même jour dévoré un autre à Neufontaine, et blessé un troisième à Vauban, paroisse de Basoche, le peuple, malgré la vaine opinion où il étoit, s'attroupa enfin et fut assez heureux pour l'enfermer dans un bois dépendant de la Chartreuse du Val-Saint-Georges, situé entre Vigne et Vauban, où il fut tué. Sa mort détrompa pleinement le peuple, et l'on reconnut que c'étoit un loup ordinaire qui s'étoit accoutumé à vivre de chair humaine..." Abbé Pisier, curé de Tharoiseau (3)

1790 25 Juin Arrêté accordant une rétribution de huit livres par loup tué et quatre livres par louveteau, à la condition d'apporter aux districts les têtes et les pieds de ces animaux. Autorisant, en outre, les

municipalités du district d'Avallon, à faire des battues pour la destruction des loups, toutes les fois qu'elles le jugeront convenable . (24)

1793 11 Mai Ordonnance de 396 livres au profit du citoyen Deschamps, receveur des impositions du ci-devant bailliage d'Avallon, pour les années 1788 et 1789, en remboursement des sommes délivrées par lui à des tueurs de loups. (24)

1794 13 Sept (27 Fructidor an II) Plaintes des élus de l'Avallonnais. On ne trouve pas de poudre pour chasser les loups, la récompense pour celui qui tue un loup est trop faible et l'Avallonnais est le district le plus exposé. Pour que la prime soit efficace et incite les villageois à chasser le loup, il faudrait accorder 25 livres pour une louve, 15 livres pour un loup et 7 livres pour un louveteau. De cette façon, les primes seraient les mêmes que dans les départements voisins . (2b)

1794, 10 Oct: Arrêté relatif à la destruction des loups, dont la Société Populaire d'Avallon signale les ravages dans la région. Les citoyens sont invités, au nom du salut public et des intérêts de l'agriculture, à donner leurs soins à la destruction des loups. Une somme de 20 livres sera attribuée aux chasseurs par tête de loup; mention honorable sera faite de ceux qui en auront tué le plus grand nombre. (24)

1798 14 Avril (25 Germinal an VI) Procès-verbal de battue au loup dans le Canton de Montréal, à Trévilley, Sceaux et Athie :

1ère Chasse: Blacy, Thisy, Talcy, Marmeaux, 2ème à Bierry, 3ème à Sauvigny-le-Bois, 4ème à Montréal, Trévilley, Sceaux , Athie.

Résultat: 2 loups tués, 1 renard, 6 bléfré (blaireaux?) dont 1 louve tuée par le notaire Thibault de Montréal et plusieurs autres et 1 loup par le garde Louvrot. (2d)

1806-1811 Dans le seul district d'Avallon, 100 loups précisément furent détruits pendant cette période (23)

1807 Depuis le premier janvier, 14 loups ont été tués dans l'Avalonnais soit 6 loups, 2 louves, 6 louveteaux

1807 A St-Germain-des-Champs, une lettre de Mr de Châteaueux nous apprend qu'un loup énorme, de taille peu commune, a été tué par Lazare Oudin au hameau de Montmardelin.

1807 15 Déc Lettre de Mr de Chateaux, Lieutenant de Louveterie, au Préfet précisant que les primes de destruction ne sont accordées que pour cette année seulement.

Le lieutenant vérifie personnellement tous les animaux, plusieurs erreurs avec les louveteaux et de jeunes renards ayant été faites. Il connaît personnellement Mr le prince de Neuchâtel, grand veneur de l'Empire.

1808 28 Mars Un garçon de 19 ans, Antoine Fleurot, a été attaqué et en partie dévoré par un loup qui rôdait depuis plusieurs jours au lieu-dit Bon-Rupt à St-Léger-Vauban. Tout porte à croire que c'est celui qui a attaqué à Venoy (*en réalité Sacy*) au mois de juin. Le jeune homme était accompagné d'un chien qui, lui, n'a pas été attaqué. Sans doute s'est-il enfuit. L'Homme est encore vivant quand on le retrouve; à la question " qui c'est ti qui t'a arrangé comme cela" il répondra "c'est un loup !". Il décédera quelques heures plus tard. Le loup lui avait mangé les yeux et le gras des jambes et l'avait en partie scalpé.

Avallon, 5 Avril 1808. Lettre de Mr de Châteaux à monsieur le maire de St Léger signalant qu'après une battue infructueuse, l'animal a exercé d'autres ravages près de Saulieu et a été détruit dans le village de Pierre-Ecrite en Côte d'Or par un homme attaqué la nuit et qui fit preuve d'un courage remarquable.

1808 Etat des loups tués dans l'arrondissement d'Avallon : 24, soit 4 loups, 6 louves et 14 louveteaux. (2f-3)

1809 31 loups tués dans l'arrondissement d'Avallon en 1809: (2f-3)

1810 18 Loups et louves tués dans l'arrondissement d'Avallon en 1810; (2f-3)

1811 Etat des loups tués dans l'arrondissement d'Avallon en 1811: 27 loups (2f-3)

1811 "Le loup devorateur" de St. Martin (2f)

Le 12 Mai 1811, un loup fut abattu par Pierre BIERRY, manouvrier à Hauteville, commune de St Martin-des-Champs . Ce loup atteint de la rage fit 17 victimes dont Pierre Bierry lui-même. Pasteur, dans une communication présentée à l'Académie des Sciences, le 12 avril 1886, fait état de ce loup enragé connu à l'époque sous le nom de "Loup dévorateur". Voici les faits relatés par le Sous-Préfet d'Avallon, Mr Dechâteauevieux à Monsieur le Préfet de l'Yonne, Baron de l'Empire :

Un évènement imprévu et bien malheureux vient de répandre la douleur et l'effroi sur mon arrondissement...Samedi dernier, onze heures de la matinée, un loup apparut sur le finage de la commune de Girolles, dans une contrée ensemencée, où beaucoup de personnes s'occupaient du soin de sarcler, et se jeta successivement sur quatre individus, dont deux femmes âgées et deux garçons de 15 à 16 ans, qui ont tous été horriblement et plus ou moins mutilés. Informé de ce funeste accident par le Maire, je lui recommandait de veiller à ce que les secours les plus prompts fussent administrés aux blessés et de se concerter avec ses collègues des communes voisines, les Gardes champêtres et forestiers, afin de découvrir le repaire de l'animal dévorateur et opérer sa destruction...Le loup fut poursuivi jusque sur le territoire de Sermizelles où il venait encore de blesser grièvement un jeune homme de 14 ans." Une battue est faite le 11 dans la journée, "les communes de St-Moré, Sermizelles, Voutenay, Tharot et Girolles ont dans cette circonstance montré beaucoup de dévouement, mais le résultat de leur zèle ne produisit que la destruction d'une louve qui n'était pas l'animal recherché.

Le Dimanche 12 de très grand matin, le loup poursuivi passa près du village d'Island et se jeta sur un jeune garçon qui fut cruellement blessé. De là, parut à Cousin-la-Roche, faubourg d'Avallon où, après avoir mordu plusieurs mulets et plusieurs autres animaux, défigura un jeune homme qui était à leur suite. Puis le loup, continuant ses ravages, passant près de Magny ,y attaqua et blessa dangereusement deux autres individus dont une jeune fille et un garçon de 7 ans. Parvenu sur le territoire de Cussy-les-Forges, une fille de 15 ans et un garçon de 12 ont encore été les victimes de la voracité de l'animal...

Entre sept et huit heures du soir, le même jour, près du hameau de Hauteville, dépendant de la commune de St Germain des Champs, le nommé Pierre Bierry, enfant âgé de 15 ans, y ramenant les bestiaux confiés à sa garde, entendit plusieurs de ses camarades qui criaient au loup; se retournant il l'aperçut qui venait sur lui comme un trait. Armé d'une bayonnette fichée à l'extrémité d'un fort bâton, le courageux enfant brava la fureur de l'animal et se servit si à propos de son arme que le loup se précipita de lui-même sur elle. Le choc fut violent et terrassa l'enfant, mais le loup si dangereux était percé heureusement de part en part... Plusieurs habitants se portent à son secours et l'animal si féroce fut enfin assommé. Il m'a été apporté hier, c'est un grand loup efflanqué qui atteint trois ans et que le vulgaire annonçait comme hydrophobe. L'examen scrupuleux que j'en ait fait m'a prouvé le contraire, car sa langue et ses gencives et son palais étaient de couleur très vermeilles, chose infiniment rassurante pour les malheureux blessés...

Je terminerai ce rapport, Monsieur, en vous priant de fixer votre attention sur le jeune Bierry qui, dans un âge aussi tendre a donné des preuves d'un courage et d'une présence d'esprit admirables. Il est l'aîné de sept enfants orphelins de père et sa mère est obligée de mendier. Veuillez, s'il vous plait lui accorder sur les fonds mis à votre disposition une gratification extraordinaire et la plus conséquente possible .

P.S. Il est à remarquer que le loup s'est attaché de préférence à dévorer la figure de tous ceux sur lesquels il s'est jeté ; aucun n'a encore péri."

On peut-être bon administrateur et mauvais vétérinaire et, hélas, le 25 Mai une nouvelle lettre du Sous-Préfet au Préfet, lui annonce le décès de François Raveau en état d'hydrophobie, patient suivi par le Dr Rousseau du Marcet, Médecin des Epidémies de l'Arrondissement. Mr Dechâteauevieux, qui visite les malades avec le médecin, en laissera une terrible description de l'horreur des convulsions et des contractions spasmodiques du larynx des malades.

Le 31 Mai, nouvelle lettre : *"Les premiers mordus, sont pour l'instant très rassurés et vaquent à leurs occupations, mais je les fais surveiller sans qu'ils puissent s'en douter , afin d'éviter de nouveaux malheurs et dangers..."*

Le 14 Juin, lettre du préfet pour la prise en charge des frais des malades enrégés : Deux postes : l'un pour les frais de surveillance et de déplacement auprès des malades, l'autre pour la construction d'une chambre pour renfermer les malades, dont on n'approche qu'avec de grandes précautions . Cette demande a été faite pendant la construction de la pièce, vu l'urgence de la situation .

"quand vous connaîtrez les craintes et les angoisses que nous éprouvons journellement. Des animaux qu'on ignorait mordus sont devenus enrégés. Le loup, qui a erré trois jours a pu mordre d'autres loups, tout cela sème la terreur dans les campagnes."

Le 1er Juillet, on dénombre déjà 13 personnes décédées. Il est donc décidé de faire tuer tous les animaux suspects en indemnisant les personnes les plus pauvres et de manifester la reconnaissance des édiles au personnel de l'Hospice d'Avallon, de prendre en charge les frais d'hospitalisation du jeune Bierry, lui aussi atteint, et d'envoyer la prime de destruction de loup à sa mère, veuve avec six enfants.

Le 26 Juin, une lettre du Sous-Préfet informe le Préfet, sur les mesures prises, les décès, le courage du personnel hospitalier, et le décès du jeune Bierry :

"Ce malheureux jeune homme, cet enfant si courageux, si intéressant, le destructeur du loup, qui a tant étendu ses ravages sur l'Arrondissement d'Avallon pendant les journées des 11 et 12 mai 1811, serait peut-être encore de ce monde , s'il eut déclaré la morsure que le cruel animal lui avait faite à la jambe gauche, au moment où il le perça de sa bayonnette dont il s'était armé pour sa sûreté".

Nom des personnes	mordues le	décès le
Magdelaine BOUDIN, 60 ans	11 Mai	7 Juin
Pierre DESTRIEUX, 15 ans	11 Mai à Girolles	?
Fille DUCHE, 14 ans	11 Mai à Girolles	4 Juin
Toinette BOUDIN, 54 ans	11 Mai à Girolles	?
Françoise RAVEAU, 16 ans ¹	12 Mai à Cussy les Forges	24 Mai
Etienne CHARTRAIRE, 12 ans ²	12 Mai	27 Mai
Marie Jeanne LAGNEAU, 14 ans	12 Mai à Magny	11 Juin
Jean Baptiste DROUHIN, 7 ans ³	12 Mai à Magny	30 Mai
Fils POUILLAT, 12 ans	12 Mai à Island	5 Juin à Island
Jean SIMON, 12 ans	12 Mai à Fg d'Avallon	27 Mai
Jean PERRIN, 14 ans ⁴	12 Mai à Sermizelles	25 Juin
Joseph COURTOT, 13 ans	11 Mai à Tharot	31 Mai à Avallon
Philippe PICARD, 68 ans	à Foissy	30 Mai
Anne PERREAU-BAUDOT, 26 ans ⁵	11 Mai à Précy le sec	?
Antoine GUEIRRY, 15 ans	12 Mai aux Petites Châtelaines à Avallon	3 Juin
Pierre BIERRY, 15 ans ⁶	12 Mai à Lieuville	10 Juin
Le nommé CAPITAINE, né à Blaisy ⁷	à Marrault, près Magny	?

1 Admise à Avallon le 12 Mai, cruellement mutilée : Décès à l'Hôpital d'Avallon

2 Admis à Avallon le 12 Mai, cruellement mutilé : Décès à l'Hôpital d'Avallon

3 Admis à Avallon le 12 Mai. Etait le plus mutilé : Décès à l'hôpital d'Avallon

4 Traité par le chirurgien STE MARTHE à Sermizelles, décès dans ce lieu

5 Traitée par RAOUL, chirurgien à Joux la Ville

6 Décédé à Champloix (près de Quarré les Tombes), son village natal, chez sa mère.

7 Il faisait le commerce de cochons et il traversait la forêt avec un lot de porcs qu'il conduisait à Chaumont-en-Bassigny en Haute-Marne.

1870 Bierry : l'occupant prussien avait récupéré toutes les armes, la chasse s'était interrompue, faute de fusils, et les loups et les sangliers s'étaient multipliés (28)

1874 Un loup fut tué sur le finage de Nitry .MR Barrey *PV séance du 2 Juin 1935 BSSY*

1879-1880 L'hiver est terrible et, au printemps, les grands carnassiers en quête de nourriture reviennent en force. A la veillée, on raconte l'histoire que jadis une femme fut dévoré dans les bois, en bordure du chemin qui mène aux Souillats, et de cet autre homme, qui se passe du temps de Louvois où, au prieuré de Vausse, un homme mordu par un loup enragé, fut étouffé sous son édredon par ses proches, qui n'avaient trouvé que cette solution pour abréger les souffrances atroces du malheureux. . (28)

1879-1880 Un de ces fauves apparut à Grimault pendant l'hiver de 1879-1880 et attaqua un âne . *PV séance du 2 Juin 1935 BSSY*

1879-1880 Dans les hameaux isolés des Souillats, leur apparition est fréquente. On entend leurs hurlements lugubres et leur yeux brillent dans la nuit, à la grande frayeur des habitants. Au printemps 1780 deux loups particulièrement hardis, s'attaquent au bétail en plein centre du pays et c'est armé d'un solide gourdin que le nommé Joudrier des Souillats parvient à les chasser. (28)

La Région de Vézelay au XIXe s.

La forêt de Vézelay était à cette époque un véritable réservoir à gibier. Elle fait partie d'un massif forestier immense, en forme de grand V, dont la pointe serait orientée vers le Sud-Ouest; la branche droite se dirige vers l'est par les bois d'Arcy-sur-Cure, Girolles, Annay, les forêts d'Hervaux, de Champlive, Saint Ambroise, Saint-Jean, le Grand-Jailly, les bois de la Côte-d'Or, Châtillon, et enfin Arc-en-Barrois, pour rejoindre les grandes forêt de l'Est.

La branche de gauche se dirige vers le Nord-Ouest, par les bois de Clamecy, la forêt de Frétoy, Saint Fargeau, les bois de la Puisaye et aboutit enfin à la grande forêt d'Orléans .

Dans les années 1835-1840 , personne ne chassait dans les forêts du pays. Ce n'est que vers 1855-1860, que la chasse reprit.

Le père Desfourneaux fils du Baron de Borne-Desfourneaux, un vieil original de Vézelay, chasseur impénitent, arpenta pendant un demi-siècle l'énorme forêt de Vézelay et y tua nombre de loups, sangliers et chevreuils. En 1875 il empoisonna un gros loup .

Entre les chasses, le père Desfourneaux se livrait à la destruction des loups . Les poulains, les moutons en pacage, les oies leur payaient un lourd tribut. Tous les chiens couchant au bois étaient infailliblement étranglés. C'était, selon ses termes, " la plus détestable engeance du monde".

Pour quelques francs, le père Desfourneaux achetait un mauvais porcelet, qu'il empoisonnait aux quatre membres et dans l'intérieur. Il l'enfouissait à demi-terre au milieu de la forêt, en ayant soin de pendre un morceau de viande de cheval aux branches d'un arbre voisin , pour attirer de plus loin les loups par l'odeur . Avec ce procédé, il arriva à détruire tous les loups du pays . Il empoisonna le dernier en 1882. C'était, paraît-il , une louve énorme.

Dans la région d'Avallon ,au XIX ème siècle, on cite aussi l'équipage de Eugène Grandpré de Corbigny qui était un des meilleurs et qui se livrait aussi à la chasse au loup . Il se composait de 18 à 20 chiens griffons et d'un homme à cheval. Le piqueux, qui portait trompe, s'appelait Phillizot dit "Le Guerrier "

Un des derniers loups qu'il chassa fut mis aux abois par ses chiens dans une carrière de Cervenon, près de Tannay. Le loup était pris , encerclé de tous cotés, le Guerrier le tenait au bout de sa carabine et ne tirait pas. Le loup lui montrait les dents, on lui cria:

-Mais tirez le donc!

-Il est trop gentil à voir , laissez-moi donc le regarder !
Et après l'avoir bien contemplé quelques secondes; il lui mis une balle dans l'oreille ; car c'était un tireur remarquable . (5)

Le loup disparaîtra de l'Avallonnais en 1900. (13)

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

Cet arrondissement est l'un des plus forestier du département : Forêt de Saint-Fargeau (6000 hectares de nos jours), forêt d'Othe, forêts du Pavillon, du Milieu, des Centaines, de la Potence, de Courbépine, de Turny, des Rajeuses. C'est sans doute parce que l'étendue forestière primait l'espace agricole que les loups, aussi nombreux qu'ailleurs, ne se sont pratiquement pas fait connaître. Le gibier était suffisamment nombreux pour qu'ils n'aient pas à se frotter à leur ennemi de toujours, l'homme. Rappelons que c'est dans le Jovinien qu'on trouve les derniers signes objectifs de leur présence : traces d'un louvart retrouvées par Mr Lavollée, Lieutenant de Louveterie en 1926.

1788 23 Juillet Demande concernant le sieur Robin Desplaces, officier de Louveterie, demeurant à Briennon. Il n'a jamais fait résidence, ni rempli aucune fonction dans cette ville. D'ailleurs, la louveterie étant supprimée, on demande si tous les officiers, même ceux qui n'ont pas 20 ans de service, conservent leurs privilèges. (24)

1790 11 Décembre District de St Fargeau. Demande pour faire une battue le premier dimanche de chaque mois. (2d)

1791 8 Novembre Remboursement au secrétaire du District de Joigny , de 204 livres qu'il a avancées pour acquitter les primes de destruction des loups (24)

1797 22 Juillet (4 Thermidor an V) Organisation d'une battue aux loups dans le canton de St Fargeau . (2e)

1798 5 Fev P.V. de Dixmont du 17 Pluviôse an VI. Les gardes ont tué un loup qui venait de mordre un bûcheron au bras. (2d)

1798 Mars P.V. de la battue du canton d'Aillant du 21 Ventôse an VI (11 mars 98)

1ere battue : Devilliers, Senan, Volgré: Résultat : Rien

2eme battue : Bois de Senan et Volgré: Vu 3 loups dont 1 fut blessé

3eme battue : Bois de Champvallou: Vu 4 loups

1 femelle fut tuée, les chasseurs se disputent pour avoir la prime .

2 autres loups sont blessés .

"Les citoyens se sont rendus avec assiduité et courage à la chasse". (2d) .

1798 26 Mai (7 Prairial an 6) Procès-Verbal de la commune de Joigny: Destruction de deux louveteaux par Camus (2d)

1800 15 Octobre P.V. du 23 Vendémiaire an 9 (15 Oct 1800) Pour 2 louveteaux à Fontenouille. (2f2)

1805 Six chevaux sont tués par les loups à Rebourseaux et Soumaintrain.(30)

1809 20 Novembre Colas garde de Mr Duchatenet, sous lieutenant de Louveterie à Joigny tue une louve(2f3)

1811 18 Novembre Arrondissement de Joigny : 48 battues sont organisées, l'arrondissement étant découpé en secteurs (voir Grande Battue de 1811) (2f4)

1816 Battue à Briennon (18)

1826 7 septembre empoisonnement au canton de Briennon.(2f4)

1826 21 Septembre Lettre au sous-préfet de Joigny et Sens, pour le renouvellement de l'emploi du poison .(2f4)

Une dinastie de louvetiers, la Famille Lavollée

Nous n'avons que peu d'information sur la destruction des loups au XIX et XXeme siècle, les archives nous faisant défaut. Nous avons choisi de laisser Mr Jean Lavollée, ancien louvetier, demeurant à Mézilles, nous conter ses souvenirs d'enfance. Les hommes de la famille Lavollée sont louvetiers depuis plusieurs générations et chasseurs réputés. Mais laissons le nous conter son histoire :

"Mon grand père, le colonel Paulin Lavollée né à Joigny en 1824 ayant pris sa retraite après la défaite de 1870 et la triste page de la commune de Paris, est venu se retirer dans le berceau de notre famille à Mézilles en 1872. Grand chasseur, il fut louvetier commissionné pour les cantons de St Fargeau, Toucy, St Sauveur, Bléneau et Aillant sur Tholon jusqu'à l'année de sa mort en 1888. Nous n'avons malheureusement pas l'état des loups qu'il a pu détruire soit au cours de battues administratives, soit au cours de chasses particulières, qu'il organisait avec la meute de Monsieur le Marquis de Lestrade, du château de Tannerre . Je conserve d'ailleurs dans ma famille deux têtes de loup empaillées tués par mon grand père en forêt de Dracy, l'un en 1787 et l'autre au début de l'année 1888. Ces loups, étaient lancés et chassés par 5 ou 6 griffons nivernais qui, la plupart du temps, étaient surtout découplés sur les sangliers.

La forêt de Dracy, d'une étendue d'environ 2000 hectares remisait à l'époque en permanence quelques loups. Il y a d'ailleurs toujours une grande parcelle au centre de la forêt dont la dénomination sur le cadastre est "Les gîtes de loups"

La plus importante destruction dans cette forêt, comme probablement dans beaucoup de forêts françaises a eu lieu dans l'hiver 1879. Mon grand oncle, Auguste Lavollée, que j'ai bien connu car il n'est décédé qu'en 1932 à l'âge de 97 ans et fut le plus vieux porteur de permis de chasse, me raconta qu'en 1879- ce fut l'année où le thermomètre est descendu à moins trente degré- pour la première fois, fut utilisée la strychnine. Ce grand oncle, cet hiver là, déposa des "gobes" dans un petit pré, "le pré Freslon" au centre de la forêt et y retrouva trois louvarts empoisonnés. En 1902, mon père, Ernest Lavollée qui fut lieutenant de Louveterie jusqu'en 1945 et qui était né en 1868, chassa un louvart en forêt de Dracy que les chiens attaquèrent dans une parcelle dite des "grandes Boudrées" et qu'il tua peu après l'attaque au saut de la petite route de Tannerre en Puisaye à Dracy au lieu-dit "les Fontenottes". Ce louvart avait été empaillé entier et monté sur roulettes. Je m'en servis quelquefois comme cheval et, en 1956, au décès de mon père, je le trouvais en si piteux état qu'il fut jeté.

En 1929, l'hiver fut très dur, à la fin de février il y avait encore 20 cm de neige et mes parents reçurent un appel téléphonique vers 10 heure du matin de Sommechaise pour leur signaler que dans les bois proches avait été découvert une trace de loup .

Mon père demanda qui avait fait le pied. Après qu'on lui eut dit le nom du fermier, il répondit qu'il se déplacerait avec le garde et les chiens.

J'avais 9 ans et fut de l'expédition. Arrivé au rendez-vous vers midi, il y avait dans la cour de la ferme beaucoup de chasseurs et aussi d'hommes avec des bâtons. Mon père demanda au fermier qui était très âgé, où était la brisée. Elle était proche de la ferme, à environ 800 m sur une grande allée. Avant de placer les fusils et les rabatteurs, le louvetier voulut contrôler la brisée , ce qui me permit d'aller avec mon père et le fermier qui avait fait le pied jusqu'au passage du loup.

Arrivé à la coulée, mon père examina la trace en suivant le défilé du loup pendant quelques dizaines de mètres, tout en ayant soin de ne pas couvrir la voie et, s'adressant au fermier me dit: "Tu ne t'es pas trompé, c'est bien un loup !" et, me prenant par la main, me dit "Regarde bien ces traces, c'est bien un loup, tu n'en reverras probablement plus jamais".

Je rentrai à la ferme, les chasseurs allèrent se placer en prenant les grands devant, les chiens furent mis à la voie, soutenus, rapprochèrent plus ou moins bien, et les traces furent suivies sans que l'animal soit mis sur pied . Mon père conclut que ce devait être un loup descendu de l'Est, et qui n'avait pas cessé de se déplacer.

En 1930, un fermier du hameau des Fouets, proche de la forêt de Dracy, Monsieur Prot, qui faisait à chaque chasse de sangliers le pied sans fusil et chaussé de sabots, me raconta qu'à l'âge de 15 ans- celà d'après son âge en 1930 devait se situer vers 1875. Il travaillait alors dans une briquetterie située sur la petite route de Tannerre à Dracy, maison qui existe toujours, et qui après avoir été une maison

de garde est devenue une maison de vacances. En 1875, il y était fabriqué très artisanalement des briques et des tuiles. Seuls y travaillaient le patron, sa femme, un ouvrier et le commis Prot âgé alors de 15 ans .

C'était au mois de Juillet, il faisait très chaud, et les hommes se reposaient après le repas de midi en faisant "mesienne". La patronne cria subitement "Au loup! Au loup!" Les hommes se réveillèrent et devant la maison, de l'autre coté de la petite route dans une mare qui existe toujours, un loup tenait une oie qu'il avait pris en se mettant à l'eau. Les hommes coururent, traversèrent la petite route, crièrent. Le loup les regardait, l'oie dans la gueule , il se décida à partir calmement avec sa proie pour regagner le bois tout proche."

Mr Lavollée, participa à la battue qui se fit en 1978 dans les Vosges. A son arrivée, malheureusement, les traces de l'animal avaient été trop foulées pour qu'il puisse déterminer la nature exacte de la bête. Il fut tout de même décidé une battue pour le lendemain. Au matin, les gendarmes vinrent le chercher, car dans la nuit, une jeune taure avait été éventrée dans un pré, dans un lieu dit "la Gorge au Loup". Le sol était trop sec pour relever les traces, mais la taure présentait des traces de denture . Il fut placé des tireurs à distance régulière, et la battue fut organisée. Les chiens furent mis sur les brisées, et bientôt, d'assez loin, dans des fourrés proches du pré, un animal fut débusqué. il longea la lisière d'un bois, en se rapprochant de la ligne des tireurs à contre vent. Malheureusement, un chasseur imprudent, s'était avancé sur une hauteur, il vit l'animal et le tirant de trop loin, le manqua. La bête sauta dans le bois et disparut sans que quiconque la revit jamais.

ARRONDISSEMENT DE SENS

Région peu boisée et vouée davantage à la polyculture céréalière qu'à l'élevage, le Sénonais a moins connu le loup que le sud du département. Cependant les loups étaient présents dans cet arrondissement et certains même étaient enragés comme celui de Champigny en 1808.

1791 2 Août Homologation d'une délibération du Directoire du District de Sens, accordant une prime de 8 livres au nommé Sarrazin, garde-bois de Villemanoché, pour avoir détruit un loup. Il est fait observation au susdit Directoire qu'il n'avait pas le droit de décerner cette récompense, mais seulement de fournir le certificat en vertu duquel elle pouvait être accordée. (24)

1798 28 Février (10 Ventôse an VI) Organisation de battue aux loups dans le canton de Villeneuve sur Vanne. (2b)

1796 4 Janvier (14 Nivôse an IV) Battue aux loups à St Maurice-aux-Riches-Hommes (Sens) (2e)

1798 11 Mars (21 Ventôse an VI) Battue générale au loups dans la région de Sens . (2d):

Le loup enragé de Champigny

Le 30 Novembre 1808, le curé Moreau-Dufourneau, desservant de la paroisse de Champigny rend compte au Préfet d'un "*évènement aussi fâcheux que malheureux*" qui s'est passé deux jours plus tôt:

"Et je vous en préviens avec d'autant plus de plaisir et d'empressement qu'il m'est doux de faire connaître le zèle et l'intelligence avec lequel MM. les Maire et Adjoint de cette commune se sont comportés en cette circonstance et particulièrement le courage mâle et héroïque qu'ont déployé le jeune Garenne, victime de l'évènement, et le fils cadet de M. le Maire, le jeune Bézanger, à qui la commune est redevable d'être délivrée du monstre furieux qui pouvait y faire tant de mal.

Voici le fait : Avant hier lundi dernier, 28 du courant, sur les onze heures du matin, le jeune Garenne gardait sur les usages de la commune un troupeau de 4 à 500 bêtes à laine. Ce jeune homme âgé de 11 à 12 ans armé d'une simple houlette et accompagné de trois chiens voit sortir du bois un loup énorme et que l'on a eu lieu de présumer enragé. Ce jeune homme, loin de s'effrayer et comme un nouveau David, va à la rencontre du Goliath moderne, précédé de ses chiens. Le loup en tue un sur le champ, fond sur le troupeau dont il égorge 4 à 5 bêtes et disperse le reste . L'animal furieux se jette sur le jeune homme, le renverse et lui déchire la joue droite, après lui avoir fait plusieurs trous dans la tête. Le croyant mort, il le quitte pour retourner au troupeau dont il blesse encore une vingtaine de bêtes. Le garçon se

relève, quoique nageant dans son sang et, pour défendre et sauver son troupeau, s'il le peut, il frappe le loup de sa houlette. Il en est assailli et renversé une deuxième fois et traîné par la laisse avec laquelle il fixait ses chiens auprès de lui, il en est foulé et mordu en tous les sens impitoyablement. Le jeune homme crie pour prévenir des enfants, non loin de là, de se sauver. Une femme vient à son secours, frappe le loup et elle est renversée. Survient le maire et son fils, accourus aux cris, et qui reviennent d'un atelier de travaux publics pour les chemins. Le fils possède un fusil à deux coups. Il blesse l'animal à la cuisse, mais l'animal se redresse et attaque de nouveau. Le deuxième coup le tue raide."

On enterre de suite le loup qui est reconnu enragé. On isole le troupeau, on tue les chiens et tous les moutons qui ont pu être mordus. Dans sa lettre au Préfet, le brave curé demande pour le jeune Bezanger, fils du maire, ainsi qu'à cette femme très pauvre, une récompense méritée pour leur courage. Le curé envoie ensuite un article relatant les faits au journal de l'époque.(2f-2)

1811 18 Novembre Procès-verbal de l' Arrondissement de Sens pour l'organisation de 15 battues.

1812 15 Janvier Rapport sur la battue du 8 décembre du Sous-Préfet de Sens.

Dans l'ensemble, tout s'est bien passé : environ 30 renards, 3 loups et 2 louves figurent au tableau de chasse. Tous les bois n'ont pu être fouillés, le temps étant très mauvais le 9.

Après cette date, les archives sont muettes sur les loups. Il est vraisemblable qu'il y en avait encore. Mais, ou il n'ont pas fait parler d'eux, ou les archives ont disparu.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

Pays de plateaux boisés coupés de vallées avec présence de nombreuses sources, le Tonnerrois est un magnifique réservoir pour la vie sauvage et le loup en particulier. Les grandes étendues céréalières n'existaient pas à l'époque, laissant de nombreux bois. On peut faire la même remarque qu'en Jovinien : les loups ne se font pas connaître dans les grands massifs forestiers où ils trouvent leur pitance. Aucune histoire de loup à raconter dans le canton de Cruzy-le-Châtel qui est le plus boisé et sûrement le plus riche en loups.

1292 Marguerite de Bourgogne avait fait donation aux habitants d'Arthonnay de droits d'usage dans la garenne et la forêt de Maulnes. Entre autres contraintes, les usagers ne pourront avoir qu'un chien où deux en laisse pour la garde de leurs bêtes, mais sans les lâcher "sinon pour courir aux loups" ⁵

1740 On trouve dans le bois de Frétoy, proche de la ferme de même nom, commune de Grimault, une croix dite "Croix aux Loup". Son socle porte l'inscription suivante :

CE 23 MAI 1745 CET † CROIX A ETE ARIGE † A LA GLOYRE DE DIEU PAR JEAN BERTHIER † LE JEUNE POUR INVITER DE PRIER DIEU † POUR † I † BLONDOT &...

sur une autre face :

...SA MERE † QUI MOURU CHRETIENNEMENT EN 1740 DES BLESSURES QUELLE Y RECU D'UN LOUP † FAIT P † F . B

1790 5 loups sont tués dans les bois de Butteaux

1790 21 Octobre Louve tuée dans les bois d'Ancy le Franc par le citoyen Brossier

1791 7 Novembre Loup tué à Gland

1792 10 Fevrier Loup tué par Jean Baptiste BROSSIERE à Chassignelles

1792 27 Décembre Destruction de loup à Chassignelles.

1794 12 Janvier (23 Nivôse an II) Loup tué à Chassignelles par RICHARDOT, 8 livres de prime

1796, 21 Novembre (9 Frimaire an V) Le citoyen Gauthier, Garde forestier communal écrit au Maire

de Tonnerre : " La grande quantité de loups qui inondent ces contrées devient de plus en plus redoutable aux habitants des campagnes. Malgré la vigilance de ceux qui gardent les bestiaux, ils sont continuellement attaqués et il en est toujours qui deviennent la proie de ces animaux voraces. Je reçois sans cesse des plaintes des habitants des fermes, tous les jours, il est de nouveaux exemples de leurs ravages. On pourrait en citer quelques uns, mais ce travail serait superflu...

Comme il est instant de prévenir les maux qui, infailliblement, seraient la suite de leur accroissement, je suis chargé, au nom des habitants de ces fermes d'inviter l'Administration à ordonner qu'il soit fait une battue générale dans les bois de sa dépendance et à faire prévenir en même temps les différents cantons de son arrondissement, afin qu'ils aient à en faire autant . Si, par cette mesure on ne parvient pas à les détruire, au moins on les éloignerait et on rendra la sécurité aux habitants de ces campagnes. L'hiver approche qui va ajouter encore à leur voracité, puisqu' ils ne trouveront plus rien dans les bois...."

1798 25 février (21 Ventôse an VI) Battue organisée à Tonnerre et dirigée par le Garde général et le citoyen Roguier, administrateur communal. 30 chasseurs et 35 traqueurs y prirent part

1798 27 décembre (29 Nivôse an VII) Battue de 20 chasseurs et 25 traqueurs à Tonnerre, dirigée par le citoyen Prieur fils.

1797-1798 Noms des citoyens ayant participé à la destruction des loups pendant l'An 7 (année 1797-98) pour l'Yonne : 69 personnes dont Moreau et Lemoine de Ravières pour 5 louveteaux.

1799 février (pluviôse an VIII) Tonnerre. Pierre Mantois, bourrelier capture un loup dans une "louptière" (louvière) pratiquée dans sa vigne de Vaucoupeau, tout près de la ville (quartier des Lices). Le fermier de la Chappe tue un mâle à la porte de sa ferme et Dongois, vigneron, en tue un qui marchait dans sa vigne.

1799 17 Mars Battue aux loups dans le canton d'Ancy le Franc le 27 Ventôse an VII

Le 15 germinal prochain :

1- Rassemblement dans toutes les communes du canton à 7H du matin et le lendemain , jusqu'au parcours complet du territoire .

2- Les sexagénaires, malades, infirmes en seront exemptés

3- à 5 h.30 ,tambours, rassemblement

4- Appel à 6 h. 30 des tireurs et traqueurs requis

Ancy le Franc : LATTENAT, MONTENOT

Argenteuil: BONNET,GUEUNOT

Chassignelles :ROUSSELET, SEGALT fils

Cusy: F.CHAGNIAT, F. JACQUINET

Lézennes : QUANTIN, LARBOUILLAT

Pacy: MAUPIN, BERLUQUE

Vireaux: SERBOUCE, GRANGEY

5- A 5 h et demie, appel: les absents seront à l'amende de 3 journées de travail

6- P.V. sera fait aux tireurs qui tirent sur autre chose que les loups : Renards, blaireaux.

7- La chasse ne se fera qu'aux plombs à loups et non à balles .

8- Les nommés seront responsables de la battue

9- Un procès-verbal des prises sera dressé et les délibérations publiées(2c)

1799 10 Septembre (24 Fructidor an VII) Canton d'Epineuil : Procès-verbal de la commune de Mélisey concernant Auguste Godin fils, Augustin Godin et Antoine Hugot pour une louve tué climat "le Bois de la Chapelle" (2d)

1799 8 Décembre Destruction d'un loup à Chassignelles le 17 frimaire an VIII :

Vu la tête d'un loup âgé, tué hier par Antoine Ségault, cultivateur à Chassignelles. On lui a coupé les oreilles qui sont envoyées à l'Administration centrale pour la prime de 40 F.(2c)

1800 17 Janvier Destruction d'une louve âgée à Chassignelles, tuée le 24 pluviôse par Charles Richardot, cultivateur à la ferme de la forêt à Chassignelles :(2c)

1800 8 Mars Destruction d'un loup à Chassignelles: Destruction d'un loup d'une extrême grosseur et âgé, tué le 16 ventôse par Richardot le Jeune, cultivateur, demeurant à la ferme de la Forêt à Chassignelles . (2c)

1800 27 Mars -629 - Destruction d'une louve non pleine et âgée à Ancy le Franc, tuée le 6 Germinal par Charles Gobley, maçon à Ancy le Franc . (2c)

1802-1803 (An XI) Noms des destructeurs de loups de l'an 7 qui n'ont pas été payés:

RICHARDOT fils, cultivateur à Chassignelles : 3 louveteaux :60F

MICHAUT, pâtre à Ancy le Franc 1 louveteau : 20F

BESSEY, instituteur à Ancy le Franc : 1 loup 40F

VATON Pierre, vacher à Stigny : 2 louveteaux 40F

GUEMEREY Pierre, Cultivateur à Argenteuil :1 loup 40F

MARCOT, Garde forestier de Louvois à Sambourg : 2 louveteaux :40F

GODIN à Epineuil :1 Louve

CORUELLE Edme à Pimelles :1 loup 40F etc.... (2f2)

1805, 26 Octobre (4 Brumaire an 14) Aisy: Jean Jobart demande des primes pour 3 loups tués : un tué au bois appelé "Chenesin" appartenant à Mme de la Guiche à Perrigny, un au bois des "Mines Noires" et un dans la réserve appartenant à la commune .(2f2)

1806, 21 Mai Tonnerre, le pâtre Canus présente un loup de 2 ans tué près du ru de Soulangis par le sieur Meunier (2f2)

1806, 8 Octobre Loup tué à Vireaux par Nicolas Poulain (2f2)

1806, 8 Décembre Pétition de Jobart pour paiement de ses primes depuis 9 années de 26 loups .

Le Sous-Préfet observe que le sieur Jobart consacre depuis plusieurs années une partie de ses biens et de ses veilles à la destruction des loups, par pièges ou coups, il a rendu un service notable à l'agriculture dans le canton, que la récompense qu'il sollicite est juste, que ce citoyen est dans l'indigence, et qu'il est obligé de donner tout son temps aux travail manuel et de renoncer à ce genre d'industrie, dont le succès importe au moins autant à l'avantage de la Société, qu'aux biens propres.

1806, 15 septembre Réclamation de prime pour 1 loup tué à Pimelles

1806 (An XIV) Destruction des loups dans l'Arrondissement de Tonnerre : 8 loups, 10 louves, 19 louveteaux .

1806 31 Août Ancy le Franc: :Déclaration de Jean Baptiste Brossier, garde forestier, pour une louve pleine de six petits dans les bois de "Pautier" , climat "des Guinandes".

Année1807

Rugny. 12 janvier, réclamation de prime pour une louve .

Ancy le Franc. 11 Janvier, déclaration par Claude Pacot , garde forestier pour une louve pleine de huit petits ..

Châtel Gérard. 20 mars, Procès-verbal de battue : Un loup et deux louves dont une louve tuée par Claude François Leloup , maire et propriétaire à Châtel-Gérard .(2f2)

Epineuil, 27 Janvier : Pillard et Lallemand, vigneron, ont vu un loup dévalant la côte; il avait l'épaule cassée et marchait avec peine. Ils l'ont poursuivi, traqué, et tué à coup de pierres. Ils demandent la prime. Survient Louis Guillaume, garde champêtre de Tonnerre, qui réclame sa part et dit qu'il a cassé l'épaule du loup avec une balle. Ouverture faite de la plaie, on retrouve le "lingot". Les vigneron lui abandonnent la prime .

1808 17 Juin Tonnerre : Les "mômes" Jacques MARS 10 ans, Sophie Julienne Flé , Catherine Fremie présentent 6 louveteaux pris "du crôte à la Bisbe "dont 4 mâles et 2 femelles (2f2)

1808 20 Nov Villiers-Vineux : Royer, garde champêtre et garde des bois de l'Hôpital de Tonnerre sur le finage de Villiers tue une louve de 18 mois alors qu'elle emportait un agneau (2f2)

1808 Novembre et Décembre plusieurs grandes chasses sont organisées par Mr de LOUVOIS lieutenant de Louveterie et Mr de Tanlay dans les bois de Marcy à St Martin et tous les bois environnant Tanlay dans lesquelles plusieurs loups et louves sont tués (2f2)

1809 20 Février Gigny. Edme Tavelet, vacher tue un loup fort vieux : il n'avait presque plus de dents, son poil est gris. Il devait avoir environ 20 ans .(2f3)

1809 5 Février Dannemoine : : Guyot, fils du meunier des Moulins, tue un vieux loup sur une des îles du moulin.

1811 29 Avril A Ravières, Pierre Cunant, vigneron, en allant à sa vigne voit une louve dans un pré au climat de "Prairiot ". Il prévient Jean Hurlot, tonnelier, Noiro, cordonnier et Edme Charpentier, menuisier de Ravières . Ils s'arment de piques, crocs et faux et se mettent à chasser la louve. Pour échapper à ses poursuivants, la bête se jette dans la rivière . Ils l'assomment et l'achèvent à coup de croc. Le maire reconnaît une louve de 4 à 5 ans à qui il manque une patte, sans doute laissée dans un piège où elle avait été prise .

1811 La Louveterie, supprimée à la Révolution, est rétablie par l'Empereur. Les marquis d'Ancy-le-Franc et de Tanlay sont nommés Lieutenants de Louveterie et autorisés à chasser à courre dans les forêts de l'Etat à partir de 1811.(30) . Le titre de louvetier restera dans la famille des Louvois jusqu'en 1901, et la famille de Tanlay, après un arrêt , reprendra ses fonctions en 1917 au moins jusqu'en 1931. Sous l'Empire, la meute de Mr de Louvois comprenait de quarante à soixante chiens, de nos vieilles races françaises. Le Marquis aimait à organiser de grandes chasses dans les bois de Maulnes, où il invitait de nombreuses personnalités, dont le marquis de Grasville, Préfet de l'Yonne, l'un des veneurs les plus experts et qui livra avec sa meute une lutte acharnée aux loups qui peuplaient les forêts de Pontigny et du Frétoy. Il y avait aussi le Marquis de Tanlay, ami d'enfance et voisin, dont la joyeuse humeur animait les soirées. Ces chasseurs invétérés, étaient secondés par des piqueurs, véritables experts dans la sciences des bois dont le nom reste souvent inconnu car on ne connaît que leur sobriquet comme La Plume, La Forêt, Saint-Hubert, La Branche etc.... Par la suite les frères Martenot, Maîtres de Forges à Ancy le Franc, rachèteront une partie de la forêt de Maulnes. Charles, qui s'installera à Cruzy, développera l'agriculture et, nommé louvetier à son tour, il n'aura de cesse de faire disparaître de son domaine les derniers loups .⁶

1812 8 Déc Le préfet Rougier de la Bergerie ordonne une battue générale et prescrit à tous les maires du Tonnerrois de fournir un nombre de traqueurs et de tireurs déterminé par le sous-préfet et officier de Louveterie. Les tireurs devaient avoir de bons fusils et les traqueurs des bâtons ferrés ou des piques. La réunion eut lieu à l'ancien prieuré de Pinagot, dans les Bois de la Ville, à 6 h. du matin, sans doute à la lueur des torches. Il avait été décidé que la présence à la battue compterait comme journée de corvée sur les chemins vicinaux. L'absence compterait pour une journée de corvée supplémentaire. Pour éviter la "triche", un appel fut fait au départ et à l'arrivée de la chasse.

1821 Le garde du Marquis de Louvois tue de nombreux loups dans les Bois de la Ville et aux Brions

1824-1825

Les louves enrégées d'Argenteuil

1824 Première Louve

Dr Paradis, Médecin des Hôpitaux et Prisons d'Auxerre à Mr le Préfet de l'Yonne, Gentilhomme de la Chambre du Roi :

"uil se sont aperçus qu'une louve rodait aux environs, on croit même l'avoir vue dans le parc d'Ancy le Franc . Le 26 mai on la vit en plein jour s'approcher sans crainte des maisons d'Argenteuil et marcher à pas lents . Le 27 le berger de Mr Thierry gardait ses moutons,⁷ il était avec sa mère et sa petite s_ur,

la louve se dirige vers cette dernière , sa mère la prend dans ses bras et s'enfuit . La louve mord le chien, se jette ensuite sur une brebis, l'égorge lui mange le pis, les enveloppes du ventre et les trois-quarts de la cuisse gauche. Le berger ramène son troupeau en toute hâte et prévient Mr Thierry. Mr Thierry prend un fusil double et accompagné d'un garde armé, il se dirige vers l'endroit où était la brebis, la louve l'avait abandonnée. Mais bientôt il la virent revenir à pas lents et se diriger de leur côté. Elle pouvait les voir et devait les sentir puisqu'elle marchait à contrevent ; ils s'éloignèrent des restes de la brebis, laissèrent la louve s'approcher à 25 pas environ. Elle paraissait tranquille, Mr Thierry lui tira alors un premier coup de fusil et la blesse ,elle continua à marcher tranquillement dans la même direction. Le garde lui tira un second coup ,la blesse sans qu'elle paraisse avoir entendu le coup ni senti la blessure. Comme elle continuait à s'approcher lentement, Mr Thierry tire un coup de fusil qui la renverse sur le côté et fait jaillir son sang. Elle se relève et retourne tranquillement vers le bois, ⁸ en perdant une assez grande quantité de sang. Mr Thierry et le garde qui n'avaient plus de munitions reviennent à Argenteuil, Ils prennent des traqueurs et retournent au bois, il était onze heures du matin. La trace de sang servit de guide. La louve était à dix pas du bois, on lui a tiré deux coups de fusil sans l'atteindre, elle s'est dirigée du côté des traqueurs et s'est jetée sur Edme Maison, âgé de 44 ans. Il était sans armes et cependant il l'a renversée trois fois, elle lui a fait une blessure à lambeau à sa 2e phalange du médius de la main gauche, une autre sur le dos de la main droite. Elle s'est ensuite jetée sur le nommé Jacquard âgé de 17 ans et lui a fait une blessure à la tempe gauche. Elle a gagné les champs et s'est dirigée sur Argenteuil, elle a poursuivi le chien de Payot , cet homme a voulu défendre son chien elle s'est jetée sur lui et lui a enlevé une partie de la peau du front vers la racine du nez et lui a fait une blessure au sourcil.

Elle s'est ensuite dirigée vers quatre enfants qui s'amusaient à faire un batardeau. Elle a saisi Beaudoin Edme âgé de 8 ans par la tête et l'a soulevé de terre , lui a enlevé une portion de cuir chevelu, lui a déchiré la figure et emporté une partie de la jambe gauche. Elle a fait ensuite 14 blessures de différentes dimensions à Bernard Seguin âgé de 7 ans. Ces blessures étaient profondes et situées sur la figure et la tête. Elle en a blessé un 3e à l'oreille droite et à la nuque, il se nomme Jacquard et est âgé de 5 ans. Le 4e s'est enfui elle ne l'a pas poursuivi. Bernard Vincent âgé de 48 ans s'est trouvé sur son passage , elle lui a fait à la joue 6 plaies profondes dont plu-sieurs pénétraient l'intérieur de la bouche. Elle a ensuite mordu Talloy Jean au-dessous de l'oreille et au bras gauche. Cet enfant est âgé de 13 ans.

Un homme était assis dans une petite voiture, la louve s'est jetée d'abord au col de son cheval et ensuite a mordu cet animal aux naseaux .

Arrivée à l'entrée du village elle s'est trouvée au milieu d'un troupeau de moutons et s'est jetée sur le berger Baudy Edme, l'a mordu à la main et a blessé un mouton. Plus loin dans le village elle a attaqué un homme de Villiers-les-Hauts nommé Jacquart et lui a fait au bras droit six blessures profondes qui ont été compliquées d'ecchymoses très étendues.

A cet instant elle a reçu un coup de bêche sur le dos. ⁹

Sur la place publique elle a mordu Boiteus et Didier âgé de 66 ans et lui a fait deux blessures qui traversaient le nez de part en part. Elle a ensuite fait à Bertot Nicolas âgé de 54 ans quatre blessures aux lèvres .

Enfin elle a blessé Bouché Louis dit Baudesson âgé de 55ans, elle lui a fait deux blessures au bras droit ,il a poursuivi la louve et l'a vu boire pendant quelques instants et se rouler ensuite dans l'eau . Elle s'est dirigée ensuite vers Pacy .

La procession était sortie, la louve allait se jeter au milieu des femmes, lorsqu'un homme dont on n'a pas pu me dire le nom ¹⁰ lui a lancé une pierre, l'a atteint à la tête et l'a renversée , elle a été tuée sur le champ .

Les habitants d'Argenteuil qui étaient à sa poursuite l'ont emportée et le père Jacquart lui a fait sortir du lait des mamelles. Cette louve était très mince élevée sur jambes, pattes petites, poils blonds. Elle était âgée de deux ans .

D'Argenteuil elle a été portée à Ancy-le-Franc, chez Mr de Louvois où elle a été dépouillée par son piqueur ."(2f-4)

Le journal les Affiches de Tonnerre, dans son numéro 134 du Mardi 15 juin 1824, rapporte également les faits en y ajoutant quelques détails qui ne sont pas dans le rapport :

"Plusieurs de ceux qui la composaient ¹¹ se saisirent de pierres. La louve est atteinte et renversée par celle que lui lance le sieur Nicolas Charrue ; le dernier coup lui est porté par M. Quéau, maire de

Pacy, à l'aide d'une pioche, et les habitants d'Argenteuil, survenus en foule, l'enlèvent et la conduisent en triomphe dans leur village, malgré les réclamations de ceux de Pacy.

De ces dernières circonstances est née entre les deux communes une difficulté, relative à la prime accordée par le Gouvernement ¹². Argenteuil la revendique pour le sieur Boitenset, qui a fait la première blessure à l'animal; Pacy pour le sieur Nicolas Charrue, qui est parvenu à l'abattre."

A ce moment, tout semble clair : la louve était furieuse parce qu'on lui avait pris ses petits. Il ne vient à personne l'idée qu'elle pouvait être enragée puisqu'on l'a vu se jeter à l'eau et boire. Une quatorzième personne, juste éraflée par la dent de la louve n'a point été comptée parmi les blessés. Mais un jeune chien de six mois, appartenant au berger, mordu le 27 Mai, est atteint d'hydrophobie le 10 Juin et décède au bout de 36 heures. C'est le premier à être atteint des symptômes de la rage. Mr Thierry, officier de santé, qui est aussi le maire d'Argenteuil, pour ne pas alarmer la population, fait garder le silence, mais recherche et fait abattre tous les animaux soupçonnés d'avoir été en contact avec la louve. Le 29 Mai, le maire d'Argenteuil, Thierry, et Marquis, médecin des épidémies, procèdent à la cautérisation des plaies par les sels d'antimoine; mais Mr Marquis déplore que la louve n'ayant pas été reconnue enragée, les plaies n'ont pas été débridées et cautérisées au fer rouge. Le 29, l'incubation du virus (terme exact employé par Marquis, apparemment en avance sur son temps) était déjà produite. Elle avait commencé sur le cheval qui, pourtant avait été cautérisé au fer très profondément, 3 heures après la morsure. L'état de quiétude a été maintenu du fait que la louve ne présentait aucun symptôme et que, si Thierry avait eu le moindre doute, il eut procédé à une cautérisation au fer immédiate.

Le 7 juillet le Préfet se rend à Argenteuil avec le Médecin des Epidémies visiter les malades qui sont les suivants:

- SEGUIN Bernard, 7 ans ,14 blessures à la tête. Atteint d'hydrophobie le 14 Juin, décède le 18
 - BEAUDOIN Edme, 8 ans , arrachement important du cuir chevelu. Atteint le 15, décède le 19
 - PAYOT Joseph, 54 ans , blessures au nez
 - BOITEUSET Didier, 64 ans, 2 blessures au nez. Atteint le 27 juin , décède le 30
 - BERTHOT Nicolas, 72 ans, 4 blessures aux lèvres. Décède le 17 juillet
 - MAISON Edme, 44 ans, 1 plaie avec perte de substance au médius du côté gauche (plaie à la main)
 - BOUCHE Louis, 49 ans, 2 blessures au bras droit
 - JACQUART Nicolas, 5 ans, 2 blessures à la nuque
 - JACQUART Pierre, 17 ans, 1 blessure à la tempe gauche
 - JACQUART Antoine, de Villiers les Hauts, 24 ans, 3 blessures au bras droit
 - TOLLOIS Jean ,13 ans, 2 blessures au bras gauche . Atteint le 30 juin décède le 3 Juillet
 - BAUDI Edme,19 ans,1 blessure à la main. Entré à l'hôpital de Semur le 5 juillet
 - BERNARD Vincent, 50 ans, 3 blessures à la joue droite. Atteint le 30 juin, il décède le 3 Juillet
- Tous mourront d'hydrophobie, c'est-à-dire de la rage.

1825 Deuxième Louve

3 Oct 1825 Procédé par le sieur Collin artiste vétérinaire de Tanlay, Dieudonné, Docteur en Médecine à Pacy et Thierry fils, candidat en médecine, à l'autopsie d'une louve qui exerça des ravages dans les communes d'Aigremont, de Villiers les Hauts, Pasily, Sarry, Argenteuil et Pacy, blessant 14 personnes; tuée le 2 octobre dans les bois d'Argenteuil appartenant à Mr de Louvois, sur la route de chasse dite du Champ de la Loge , par les frères Baillot, de Verdonnet, à l'aide d'une fourche et d'un bâton et conduite le jour même au château d'Ancy le Franc.

L'autopsie est pratiquée au bord de la fosse d'enfouissement . La bête a environ deux ans, elle n'a pas encore porté, l'estomac contient 4 phalanges (dont un orteil ou pouce, qui laisse présager une victime inconnue, car dans les blessés, personne ne présente ce type de lésion), des cheveux, des morceaux d'épiderme, une oreille. La bête est présumée enragée, mais aucun signe particulier de la maladie n'est découvert. Par précaution, on enfouit la louve profondément, ainsi que les instruments ayant servi à l'autopsie, et l'on brûle le sol tout autour de la fosse.

Avertis par les évènements semblables de l'année précédente, les autorités font diligence pour endiguer la maladie et, à l'inverse de 1824, les traitements se font le plus rapidement possible. Mais l'extrême gravité des plaies rend très difficile les cautérisations au fer. La plupart des plaies sont au visage et

extrêmement profondes. Les blessés sont tout de suite envoyés dans les hôpitaux de la région, comme à Noyers où le médecin des épidémies se transporte immédiatement à l'annonce du drame au chevet de 4 malheureux. Il constate que le matériel et la charpie fait rapidement défaut et demande aussitôt de l'aide à Auxerre.

Les blessés sont :

- BETHERY Jeannette dit "Piquery", 9 ans, de Pasilly, blessure à la tête; les plaies se sont rapidement emplies de vers, preuve que les conditions de vie sont très précaires
- BETHERY Marianne, 13 ans, de Pasilly, blessures importantes à la tête et au bras
- BETHERY Jean, 49 ans, de Pasilly, blessures à la tête
- LOGEROT Jean, dit "Fortunot", blessure à la tête, attaqué par la louve alors qu'il venait chercher le médecin chez BETHERY pour sa femme
- GESAN Jean, 18 ans, blessure à la tête, cautérisé à la pierre infernale. Il donne peu de signes de la maladie, mais elle est foudroyante le 13 novembre, avec hurlements de loup, menace de mordre les assistants. Il décède le 14 dans des convulsions affreuses.
- LOGEROT, femme attaquée dans son champ, morsure au cou; elle décède par hémorragie .
- DUNOT, de Sarry, morsure à la jambe; cautérisé rapidement, il décédera après plusieurs crises, onze mois et quatre jours après.
- SIMONET dit "l'Orinel", 55 ans, 17 plaies sur le corps; atteint le 12 novembre, il décédera le 17.
- FAILLOT, de Villiers les Hauts, 36 ans, blessure à la tête; parti le lendemain à Paris, il décédera en cette ville début novembre.
- LOGEROT fille, 17 ans, de Villiers les Hauts, blessure considérable à la figure; un traitement est jugé inutile, sa vie étant déjà compromise.
- NEY, femme trouvée morte à demie-dévorée dans les bois d'Argenteuil, lieu-dit "Vornau"
- PION dit "Cadet-Bardon", 26 ans, plaies au visage par des griffures, cautérisées au fer; il sera le seul survivant .
- ANGELOT Joseph, plaies au visage, cautérisation au fer par Thierry fils et Dieudonné .
- BLOYEOT Félix, de Cruzy, plaies au visage, cautérisées; atteint le 8 novembre, il décédera le 11. ¹³

Sur les 14 blessés, un seul survivra, un autre, apparemment guéri, meurt de la rage l'année suivante, après trois accès. L'épilogue est donné le 26 décembre par un avis de la Préfecture de l'Yonne :

"Mr le Préfet vient de recevoir les brevets des deux pensions de 100F chaque, que Sa Majesté a daigné accorder sur sa cassette, aux frères Baillot qui, le 2 octobre dernier, terrassèrent et tuèrent dans les bois de Vireaux, arrondissement de Tonnerre, la louve furieuse qui blessa à Argenteuil seize personnes, dont quatorze ont déjà succombé. Ce bienfait qui avait été précédé de la remise de deux médailles d'honneur, met le comble à tout ce que Sa Majesté et son auguste Famille ont bien voulu accorder dans cette douloureuse circonstance, et achèvera de prouver de plus en plus à notre département, que jamais le Roi ne laisse une belle action sans récompense". Signé Sauvalle.

Observations

Dans les Archives Départementales, nous avons force détails sur l'attaque de la louve de 1824, et pratiquement rien sur les attaques de 1825; les descriptions ont surtout porté sur la maladie et les efforts pour l'enrayer. Les deux cas sont, malgré leur horreur commune, très différents, dans le premier, la louve n'ayant pas été reconnue enragée, car de nombreuses personnes l'on vu boire et manger, la protection contre la maladie s'est fait tardivement. L'évolution de la rage, faisant que les plaies, dans le premier cas assez superficielles, se cicatrisent normalement, il a été par la suite fort difficile de convaincre les victimes, lorsque l'on connaît les procédés très frustrés de la médecine de l'époque (cautérisation au fer rouge, vitriolage, lavages à la soude, etc....) de rouvrir les plaies pour procéder à ce type de soins, surtout au visage, zone très sensible. Il fallut promettre des indemnités importantes pour en persuader quelque uns. Dans le deuxième cas, la maladie est prise tout de suite en compte, et si les moyens n'ont pas beaucoup changés, ils sont mis tout de suite en œuvre, mais les morsures occasionnées sont extrêmement graves et très difficiles à nettoyer complètement. Le seul survivant du deuxième cas n'a reçu que des griffures de la bête et c'est ce qui lui sauvera la vie: ses plaies n'étant pas profondes, la chaleur du fer rouge a pu détruire les virus.

1826 "Essai sur la Rage", thèse soutenue à la Faculté de Médecine de Paris par H. N. THIERRY, d'Argenteuil et publiée à Paris en 1826 chez Didot le Jeune, 34 pages in 8, avec considération sur les accidents causés par la rage dans quelques communes de l'arrondissement de Tonnerre (Yonne)

1826 17 Janvier Circulaire du sous-préfet de Tonnerre relative à l'empoisonnement des nuisibles (résumé) :

Il a été demandé à Paris 27 livres pesant de noix vomique et d'un gros de strychnine. Il est signalé que 1/8 de grain suffit et remplace avantageusement les oignons de colchique que nous avons vainement cherché à (illisible), la terre étant gelée. Recette: deux grains de strychnine, du crin haché et du verre pilé. Le prix en sera réparti sur les 30 communes et se monte à 368,25 francs pour 50 doses de poison. Le vendredi 20, samedi 21, Dimanche 22, dans les cantons de Tanlay, Ancy le Franc, Cruzy, Etivey, Tonnerre, Noyers, empoisonnement de 36 moutons et chiens, mis au fumier par les piqueurs de Mr de Tanlay et de Louvois.

Le canton d'Ancy le Franc a fait l'achat de 8 moutons qui ont été empoisonnés. Celui d'Ancy le Franc n'a pas été mangé.

Les renards empoisonnés sont retrouvés sur place, mais les appâts sont mangés par les loups sans que ceux-ci soient trouvés.

1829 Un loup mâle d'environ cinq ans est abattu derrière le bâtiment de la Grange-Aubert. D'autres sont tués aux Mulots et dans la vallée des Verrières.

1831 4 Nov. A 8 heures le voiturier Jollois tue une louve aux Guinandes.

1832 Le jardinier Loriferne tue un loup aux Guinandes.

1839 Une femelle de 3 ans est abattue à Junay. Elle venait des bois de la Garenne.

1841 Déc. - Charles Désiré Louis, conducteur des Ponts et Chaussées abat un loup au climat des Lices, actuellement englobé dans la ville de Tonnerre

1856 Le journal "Le Tonnerrois" du 10 août, donne le texte suivant qui est extrait d'un rapport de Maire sous le titre "Une Louve qui était un Loup":

Notre estime pour la commune de nous fait un devoir de taire le nom de son maire. Nous copions textuellement :

"Nous soussigné, maire de la commune de....certifions que le nommé Michel, cultivateur et professeur à la destruction des bêtes puantes et habitant de ce village, nous a déclaré avoir tué une louve près de la lisière du bois, dont il avait rencontré les pattes. Nous nous sommes transportés sur lesdites pattes, accompagné de notre adjoint qui a de suite reconnu la bête, non pas assommée d'un coup de fusil, mais bien avec un brin de fagot.

"Venant à constater exactement le sexe de l'animal, nous avons reconnu que ladite louve était un loup, pour laquelle raison nous n'avons pas extrait les louvetots de son cor, ni accordé la prime que pour le loup seulement, toujours avec notre adjoint, auquel nous avons coupé les oreilles pour être annexé au présent certificat et servir à Mr le Préfet pour prime et avons signé avec l'adjoint."

Les histoires de loups ne sont pas toujours tristes !

1864 Joseph Blot, fermier du Val-St-Nicolas tue de nombreux loups dans le bois des Brions et les alentours de la ferme de Marchesoif. Michel Falconnier présente une louve vivante, âgée de 4 mois environ qu'il avait prise dans les bois à quatre heures du matin. Elle fut tuée de suite.(16 a)

1818-1880 400 primes ont été payées pour des loups abattus dans le Tonnerrois . Dans les registres d'Etat civil du Tonnerrois on relève de nombreux décès comme étant le fait des loups . (sans présisions de date ni d'endroit) (9)

1883 Un loup de grande taille est empoisonné par un garde-chasse dans les bois situés au-dessus de Ravières. L'animal, naturalisé se trouve actuellement à la forge de Buffon. (28)

1888 26 Juillet "Gueniot Louis(ou Denis), demeurant à Tonnerre, déclare avoir tué dans la matinée du 25, une louve qui était venue rôder, attirée par l'odeur du sang, autour de son atelier d'équarrissage, située aux Verrières, à quelque 3,5 km des premières maisons...A l'appui de sa déclaration, il nous a présenté l'animal qui était entièrement couvert de sa peau (c'est-à-dire qui n'avait pas encore été dépouillé pour vendre la peau). Nous avons constaté après examen du sujet que ce fauve était une louve du poids de 35 kg, que cette louve avait en effet été détruite par une arme à feu et achevée à coups de bâton et qu'elle n'était pas pleine et, à la connaissance de Gueniot, ne s'était pas jetée sur des êtres humains." (Archives municipales de Tonnerre)

Avec cette louve se clôt la liste des loups tués en Tonnerrois. Toutefois il faut signaler qu'en 1940 un loup a été aperçu près de Jully-la- Loge, canton d'Ancy-le-Franc et Fischesser dit qu'un loup a été vu dans la forêt de Châtillon, en Côte-d'Or, en 1948.

LA RAGE LUPINE

La rage du loup est assez rare comparée à celle du chien, animal qui semble être la principale victime et le vecteur le plus important de cette maladie. Si l'on connaît quelques cas de loups mangeurs d'enfants au XVIII^e s. qui ne soient pas enrégés, au XIX^e s. tous les loups qui attaquent l'homme le sont. Ils sont d'ailleurs assez rares puisque dans le département, fort riche en loups, on ne dénombre que 5 cas en un siècle. Nous allons néanmoins étudier cette maladie à travers un cas, celui de la louve d'Argenteuil de 1824, étudié à la fois par le Dr Thierry et le Médecin des Epidémies du Département, le Dr Marquis.

La maladie rabique

La rage, anciennement dénommée hydrophobie, est une maladie virale, donc contagieuse. Le virus appartient au groupe des rhabdovirus, est en forme d'obus et mesure 1 milliardième de millimètre. Il possède une enveloppe contenant des graisses. Ceci est très important, car dénaturer cette enveloppe c'est tuer le virus ! Tous les solvants des graisses sont donc de puissants antiseptiques de la rage : ether, alcool, savon etc...

Il est très sensible à la chaleur, à la lumière et aux rayons ultra-violet. Dès qu'il est sorti de l'organisme infecté, il est rapidement inactivé. Pour se propager le virus doit donc être administré par voie anaérobie c'est-à-dire par morsure ou égratignure, à travers la peau ou les muqueuses. Le virus est très présent dans la salive de l'animal contaminant.

Entré par effraction dans l'organisme, le virus va gagner le nerf le plus proche et s'y multiplier, remontant progressivement jusqu'au cerveau. Si le point de contamination est éloigné, main par exemple, l'incubation peut prendre plusieurs mois. Si la morsure est proche du cerveau (remarquons que les loups mordent très fréquemment le visage) l'incubation ne sera que de dix à vingt jours.

Arrivé au cerveau, les virus déclarent une encéphalite aux conséquences toujours mortelles. Les signes en sont : troubles de la conscience, anomalies du comportement, troubles moteurs et paralysies et troubles de la sensibilité

Le premier signe est une douleur de la région mordue alors qu'elle semble souvent guérie, une tristesse inexplicable, la recherche de l'isolement. Après trois jours, le malade a de la température, il est angoissé, en proie à des hallucinations. Il peut être extrêmement violent d'où le nom actuel de la maladie.

Apparaissent alors des contractures, des tremblements déclenchés par la lumière, le bruit, la vue de l'eau. Cette hydrophobie est caractéristique de la rage chez l'homme et ce symptôme a longtemps donné son nom à la maladie.

Des troubles de la voix, de la déglutition, et des paralysies apparaissent. L'intelligence reste intacte jusqu'au coma terminal qui survient en 2 à 10 jours. (*Le Mulot N°4, Auvergne et Nature, Oct. 1977*)

Historique

Dès l'Antiquité la rage était connue et Hippocrate, Démocrite et Aristote en ont décrit les symptômes, tandis que Celsius, médecin d'Auguste, faisait la relation entre la rage du chien et celle de l'homme.

La contagiosité par la bave de chien enrégé est découverte au XVII^e siècle. Mais quelle en est l'origine ?

Un rapport sur l'hydrophobie, extrait du registre des délibérations du District du département de

l'Yonne, daté du 2 Ventôse an II, passe en revue les causes possibles :

"On assure que cette maladie est produite plus par la disette d'Eau que par le défaut de manger, d'autres pensent qu'elle peut l'Etre ou par des aliments corrompus ou par une transpiration arrêtée, mais il y a d'autres causes sans doute, parce que chez moi, plusieurs chiens ont été atteints de la rage (et j'ai) la presque certitude qu'aucune des quatre causes décrites n'y avoient contribué"

Ignorance donc des causes véritables, mais intelligence et esprit d'observation qui conduit à la compréhension de la propagation de la maladie. *"Pour les hommes et les animaux le mal se communique également par la morsure et par l'écume ou la salive.*

Le remède le plus sûr dans ces deux cas pour l'homme, c'est de brûler la plaie sur le champ ou la partie tachée de salive et d'avoir promptement recours aux habiles Chirurgiens pour administrer les frictions mercurielles."

Quoiqu'on ignore l'existence du virus, on avait découvert par empirisme que la chaleur et l'altération des graisses par certains produits détruisaient l'agent pathogène, comme nous l'avons vu plus haut. Qu'en était-il en 1824, lors du drame d'Argenteuil ?

La thèse de médecine, publiée en 1826 par H.N. Thierry, fils de Mr Thierry d'Argenteuil, officier de santé, qui soigna les victimes de 1824, nous renseigne abondamment sur ces cas. Le fils Thierry suivra l'évolution des victimes de 1825, soignées par Dieudonné, docteur en médecine à Pacy, et l'assistera dans cette tâche.

A cette époque les soins sont effectués par deux catégories de personnes, les docteurs en médecine et les officiers de santé. Ces derniers sont des médecins qui ne sont pas passés par la faculté mais ont appris la médecine par apprentissage, soit chez un autre officier de santé, soit chez un médecin. Ils sont d'utiles auxiliaires du médecin et peuvent même le remplacer si celui-ci n'est pas disponible.

Toutefois le Dr H.N. Thierry est un homme de science. Il ne faudrait pas s'imaginer le médecin de campagne de cette époque comme un rustre un peu mieux dégauchi que ses concitoyens et d'une ignorance médicale qui prêterait à rire l'homme moderne. S'il le faisait, ce dit homme moderne serait un sot. Bien que campagnard, le médecin avait étudié en faculté (Thierry avait fait ses études à Paris) sous la houlette de grands patrons dont les noms ont été donnés à des hôpitaux ou des services hospitaliers. Il avait donc la même compétence que le médecin urbain. Le médecin de campagne, jusqu'à une époque récente, avait une clientèle rare, le monde paysan étant généralement pauvre et peu enclin à se laisser soigner par un docteur. Il avait donc souvent une fortune personnelle qui lui permettait de vivre sans trop dépendre de la pratique. Le temps libre important qui lui restait, il le meublait à faire ce que nous appellerions de la recherche. Il avait un laboratoire, un microscope. Il correspondait avec des confrères français ou étrangers, échangeait des idées, des observations, des traitements. De nombreuses revues médicales, souvent départementales, publiaient ces observations. la Revue Médicale de l'Yonne était lue tant à St-Petersbourg qu'à Boston, villes où elle avait des correspondants. Le grand Pasteur, lui-même n'a pas dédaigné correspondre avec Thierry, lui même devenu médecin pour avoir son opinion.

En bref, si les connaissances médicales étaient moins étendues qu'à notre époque, elles étaient universellement partagées, commentées et mises à profit par un monde médical qui ne connaissait pas de frontières.

Pour Thierry, comme d'ailleurs pour Marquis, médecin des épidémies, la rage est provoquée par un virus. Il est vraisemblable qu'ils ne donnaient pas à ce terme la même définition que nous, car eux, ils ne l'avaient pas vu, faute d'un microscope à balayage électronique ! Il est vrai qu'ils pensaient aussi que les émotions, une vive frayeur, un emportement violent, des écarts de régime et le travail prolongé sous un soleil ardent étaient des causes prédisposantes à la maladie. Par contre, ils savaient que toute plaie, même insignifiante, qui était négligée ou qui se trouvait dans un lieu où on ne pouvait la traiter convenablement (visage) entraînait la mort à coup sûr. Et les traitements ne manquaient pas, chacun médecin, sorcier ou charlatan proposant sa panacée :

"Que penser de la saignée, des émétiques, des purgatifs, des bains surprises dans l'eau de mer, du foie de l'animal enragé administré comme antidote...de la pierre d'aimant en poudre ou de la limaille de cuivre ou d'étain mêlée à la thériaque ou au mithridate ; de l'arsenic, du mercure, du tabac, de la pimprenelle, de l'ail, de l'oignon...de la poudre d'écaille d'huître, des écrevisses calcinées, des cantharides, de l'opium, du camphre, du chlore, de l'acide prussique... Aucun fait positif ne démontre que dans la rage déclarée ils aient produit une seule fois la guérison."

Les traitements utilisés pour les blessés d'Argenteuil sont divisés par Thierry en deux groupes :

préservatifs externes et préservatifs internes.

Traitement externe préservatif

Cautérisation primitive avec le fer rouge, l'acide nitrique, les alcalis, le beurre d'antimoine; répéter à plusieurs reprises pour l'entretien de la suppuration; emplâtres vésicatoires.

Traitement préservatif interne.

Frictions mercurielles poussées jusqu'à salivation, tisanes sudorifiques, bols antispasmodiques avec camphre, musc, castoréum, pilules de *Beloste*, de belladone; décoction de cette plante à l'intérieur et en frictions; boissons acidulées, vinaigre légèrement étendu d'eau.

Traitement consécutif externe

"Dès les premiers signes de la rage, on détruisait la cicatrice, si elle avait lieu, dans le cas contraire, on cautérisait la plaie et les parties circumvoisines. On provoquait encore la suppuration."

Il note aussi "les secours que le Gouvernement fit parvenir avec promptitude opérèrent un changement notable dans la situation morale des blessés qui ne redoutaient rien tant que de voir leurs intérêts compromis par suite de leur maladie" et termine par un:

Coup d'œil général sur le résultat des différents modes de traitement

- Cautérisation seule avec l'acide nitrique (Guérison, 1 cas)
- Cautérisation avec le cautère actuel (Mort, 1 cas)
- Traitement interne seulement, l'externe étant rendu impossible (Mort constante, 6 cas)
- Cautérisation à l'acide nitrique, traitement interne (Mort, 5 cas)
- Cautère actuel, traitement interne (Mort, 3 cas)
- Cautérisation à l'acide nitrique, traitement interne (Guérison, 6 cas)
- Cautérisation avec le fer rouge, traitement interne (Guérison, 2 cas)

Mais ces traitements barbares n'étaient que des pis-aller. Il faudra attendre 1885 pour que le seul traitement efficace, la vaccination, soit découvert par Mr Pasteur. Cette découverte était l'aboutissement d'un long cheminement médical auquel les médecins des épidémies, les médecins de campagne et les officiers de santé ont apporté leur contribution.

TRADITIONS ET FOLKLORE

Loups-garous

Il n'y a pas eu à proprement parler de loups-garous, nous l'appelions dans l'Yonne "le gareloup" (c'est-à-dire, selon les aliénistes, des lycanthropes, malheureux déments qui se croient à certains moments changés en animaux et surtout en loups) dans nos contrées, même dans des temps éloignés. Nous n'avons encore rien trouvé sur ce sujet.

Mais si l'on ne peut trouver la trace de loups-garous orthodoxes, il n'a pas manqué d'exploiteurs qui les ont parodiés. Au siècle dernier, la Puisaye notamment, était infestée de bandes de vagabonds qui, la nuit, parcouraient les villages, vêtus de peaux de bêtes, poussant des hurlements, traînant des chaînes, dans le but d'inspirer la terreur pour rançonner les gens crédules auxquels ils s'adressaient. Parfois aussi, ces loups-garous de contrebande n'étaient que de mauvais plaisants qui se proposaient seulement de répandre l'effroi et de se rendre intéressants.

Dans les années 1840 à 45, un de ces sinistres farceurs entreprit de faire des rondes nocturnes dans les rues de St-Florentin. Pendant ses cinq ou six premières sorties, il put se réjouir de son succès, car nombre de femmes et de filles l'avaient pris au sérieux. Mais, au bout de ce temps, quelques solides lurons résolurent de mettre fin à ses facéties troublantes. Un soir ils l'accostèrent dans un endroit où le loup-garou avait coutume de passer. Lorsqu'il arriva, ils marchèrent sur lui et lui administrèrent une telle volée de bois vert que le malheureux, ainsi reconnu, devint la risée de toute la population. Inutile de vous dire que depuis ce jour, on ne vit apparaître même l'ombre d'un loup-garou. (4)

Le meneur de loups

Nous n'avons trouvé de "m'neu d'lou" que dans la Côte d'Or, département voisin, dans un article de Edme Huchon. Dans les années 1880-1881, le père Rougetet de Saint-Julien, près de Dijon, coupeur de bois de profession, amusait les bûcherons ainsi :

"Les équipes de bûcherons rentraient à la tombée de la nuit. Chemin faisant, un nommé Morizot dit à Rougetet - *Ah voici la nuit qui approche, appelle les loups*. Rougetet ne se fit pas prier. En lui, c'était un plaisir et une passion. Depuis son enfance, il s'exerçait à appeler ces fauves. Et aussitôt Rougetet poussa ces cris - *A ahoûe, a ahoûe* et finalement les loups répondaient en s'approchant du village. Il arrivait à Rougetet, profitant d'un clair de lune, de se lever la nuit et d'aller appeler les loups. Leur réponse le comblait de joie" .

En fait, il est dans la nature du loup de communiquer par les hurlements et les appels de cet homme simple, déclenchaient simplement une réponse de la part de ces animaux, que Rougetet ne comprenait pas. Mais Rougetet se servait ainsi de l'observation qu'il avait faite pour attirer dans des pièges des loups par trop curieux .

Soins vétérinaires traditionnels

Tenez -vous à conserver un chien que vous supposez avoir été mordu par un de ses semblables ou un loup atteint de la rage ? Conduisez-le à l'église de Mézilles . Là, placez lui le cou entre la porte d'entrée et le chambranle et faites lui appliquer sur le front la clef rougie à blanc de l'église. Vous pouvez être sûr que la rage sera conjurée.

L'église de Mézilles est consacré à St Marien, moine d'Auxerre, qui défricha avec ses compagnons la contrée. C'était aussi un berger et, à ce titre, il devint le protecteur du bétail. (4)

Cette pratique était tenace, car le sous-préfet le 29 Octobre 1828 fait part dans une lettre ,des observations qu'il a faites :

"Des chiens paraissant malades parcourent les communes d'Auxerre, Vallan et Chevannes. Heureusement personne n'est mordu. Dans les campagnes de Chevannes, on marque d 'une clef rougie les animaux mordus, mais cela ne peut soigner la bête". (2 f4)

Dans la tradition populaire française, surtout en Bretagne, la clef de St Tugean servait d'amulette contre les morsures des loups et des chiens enragés. Nous n'avons pas put trouvé la relation entre St Marien et la clef, aucune représentation de ce saint n'est véritablement connue , mais il est représenté quelquefois avec des animaux.

Saint Loup

Saint Loup, archevêque de Sens au VIème siècle, à cause de son nom, car il ne semble pas qu'il eut affaire un jour à un loup, devint le patron des bergers et le protecteur des moutons et acquit, de ce fait, une grande popularité." Le gâteau de Saint-Loup", distribué aux pauvres, empêchait le loup de ravir les brebis et préservait les enfants de la peur inspiré par celui-ci.

St Loup entre souvent dans les prières incantatoires que les bergers prononçaient contre les loups.

ex: "*Et je prie le bienheureux Saint Loup de tuer le mauvais loup* (32)

Les offrandes en nature destinées à s'octroyer les bonnes grâces du carnassier passent souvent par l'intercession d'un saint. Dans l'Yonne, selon Sebillot, on dépeçait un mouton pour charmer le loup, on faisait quatre parts que l'on mettait à chaque angle du terrain à garantir, puis on récitait

*Sainte Marie , roi du Loup, bridez le loup,
Sainte Agathe, liez lui la patte,
Saint Loup, tordez lui le cou.* (8)

Dans l'Yonne une tradition populaire voulait que le loup ait été créé par Jésus, pour protéger le jardin de sa mère Marie, sans cesse saccagé par des chèvres qui venaient manger les plantations. C'est une des très rares traditions qui assignent au loup une utilité écologique.

Le jeu du loup

Rétif de La Bretonne dans "Monsieur Nicolas" de 1796 cite un jeu auquel il jouait pendant son enfance (XVIIIe s.) à Sacy " le jeu du loup ".

On plantait un piquet en terre. On y attachait une longue corde auquel on attachait, les yeux bandés, un jeune joueur : le loup.

"Alors on lui jetait, les garçons leurs chapeaux ou leurs bonnets; les filles, leurs tabliers ou leurs fichus

roulés et jusqu'à des camisoles ou des corsets. Le loup devinait à qui appartenait le chapeau, le tablier, le fichu ou il les mettait au pied de son piquet, s'il ne devinait pas. On tâchait alors de les reprendre. Si le loup prenait un garçon, il le rossait, si c'était une fille, il la mangeait, c'est à dire qu'il la fourrageait assez librement. S'il devinait un garçon, il devenait loup à son tour, s'il devinait une fille, elle nommait un garçon pour la remplacer. Ce jeu était fort innocent entre des enfants, mais lorsque des adolescents s'en mêlaient, il s'y passait des choses peu décentes.

Ce jeu était pratiqué depuis environ 500 ans, et l'on avait ouï dire qu'il n'y fut rien arrivé d'essentiel. Un ecclésiastique plus puritain, défendit le jeu, qui devint criminel, et il fallut que le pouvoir civil le proscrivît. Depuis ce temps, il n'y a plus de jeux à Sacy..."

Lieux-dits

Il existe des lieux-dit "au loup" dans de nombreuses communes de l'Yonne, réminiscence ancienne des terreurs de nos aïeux. Nous n'avons malheureusement pas pu nous en procurer la liste complète. En voici à titre d'exemple quelques uns tirés de la carte topographique d'Ancy le Franc. A vous de chercher ceux de votre région :

Champ-loup, Bois de la Garenne à Ancy le Franc

Monte-loup, commune de Stigny

Côte aux loups, bois des Brousses à Ravières

Combe-au-loup, bois de la Cassière à Asnières en Montagne

Dans les bois de St Léger, il existe une roche légendaire qu'on appelle " la Roche du Loup" .

DIVERS

Louvois

Deux loups qui se regardent servent de support au blason de la famille Louvois (*les loups voient*)

Le Marquis de Louvois, Ministre de Louis XIV, acheta le Comté de Tonnerre et le château d'Ancy le Franc en 1683 et celui-ci restera dans la famille jusqu'en 1844 . Il fut Louvetier de 1811 à 1901

Tanlay

Il est de tradition que Monsieur le Marquis de Tanlay, chasseur et louvetier depuis de nombreuses années tua le dernier loup français à Toufou en Poitou, mais nous n'avons pu le vérifier. Des loups venant de l'Espagne où de l'Italie viennent de temps à autre se faire tuer en France, l'un des dernier en 1987, mais la liste n'est pas close.

Buffon

Naturaliste originaire de Montbard fait en 1749, une description peu engageante du loup, preuve du peu de connaissance que l'on avait des m_urs de cet animal .

"Il n'y a rien de bon dans cet animal que sa peau; on en fait des fourrures grossières, qui sont chaudes et durables. Sa chair est si mauvaise, qu'elle répugne à tous les animaux et il n'y a que le loup qui mange volontiers du loup. Il exhale une odeur infecte par la gueule. comme pour assouvir sa faim, il avale indistinctement tout ce qu'il trouve, des chairs corrompues, des os, du poil, des peaux à demi-tannées, et encore toute couvertes de chaux; il vomit fréquemment, et se vide encore plus souvent qu'il ne se remplit. Enfin, désagréable en tout, la mine basse, l'aspect sauvage, la voix effrayante, l'odeur insupportable, le naturel pervers, les m_urs féroces, il est odieux, nuisible de son vivant, inutile après sa mort...Il n'y a rien de bon dans cet animal, que sa peau....le loup est naturellement grossier et poltron, et il ne s'enhardit que par nécessité. Lorsqu'un loup est grièvement blessé, les autres le suivent au sang, et s'attroupent pour l'achever....(32 & 34)

Eclaireurs

En 1959, Une patrouille libre des Eclaireurs de France, "Les Loups" s'était créée à Tonnerre. Elle dura jusqu'en 1963.

Surnoms

Au XIX^{ème} siècle il était de coutume de donner des surnoms aux habitants des villages et des villes dans le Tonnerrois .

Les habitants d'Argenteuil, sans doute à la suite des accidents dus aux louves furent surnommés "les Loups-garous", ceux de Sennevoy le Bas, "les Loups "

BIBLIOGRAPHIE

1-Archives Nationales

F10. 473 ,475 ,1726, 1730, 1731, 1732

2-Archives de l'Yonne (AY):

a-Serie K : 1K ,2K , 4K

b-Serie L : Archives 1790 à 1800

c-L963 -Administration d'Ancy le Franc :

d-L307 - Dossier sur les loups: section agriculture

Voir inventaire

e-L55-L59-L63-L66-L754-L761-L893-L997-L1004-L1025-L1051-L1057-L1088-L1110 Divers

f-Serie M - 8M10 Destruction des loups

2- An X à 1808 (Voir inventaire)

3- An 1809 à 1812

4- An 1811 à 1828

5- Louveterie instruction 1878-1926

6- Nomination de lieutenants de louveterie
1904 -1920

7- 1920 -1932

8- 1932 - 1940

g-Serie N : 1N

3-Almanach de l'Yonne de 1865

Récit de Mr LECHAT sur les évènements survenus à Tharoiseau

4-Annuaire du Département de l'Yonne : Année 1884

Notes sur les usages, croyances et superstitions dans le pays de l'Yonne : C MOISET p 307

5- Bulletin de la Société d'Etude d'Avallon Vol 58 année 1951 à 1953

Types d'Originaux Avallonnais du XIX^{ème} Siècle .p 31à 48 par Roger BETHERY de la Brosse

6- BADRE Louis

Histoire de la forêt française Ed. Arthaud 1983

7- BARDU Roger:

"La Louveterie et les Lieutenants de Louveterie":Imp Bonnet à La Charité-sur-Loire .1978

8 - BERNARD Daniel :L'Homme et le Loup

Coll: Espace des Hommes. Ed. Berger-Levrault, 1981

9 - BSSY Vol 89 de l'année 1935 :PV séance SSY du 2 Juin 1935 :

Notes de Mr Blin sur les loups dans l'Yonne p XXXII

10- BSSY: Vol 95 p LX : Chronique des archives ; Loups

Communication sur la disparition des loups dans le Tonnerrois BSSYannée1921 LXIX

11- Beaune: Bulletin de la Société d'Archéologie de Beaune 1960

Le m'nou d'lou de Saint-Julien (Cote-d'Or)

(Le meneur de loups) par Edme HUCHON

12- CRDP de Dijon:

L'Yonne un Département CDDP Auxerre

13- DEUR & MERY

La Bête du Gévaudan : L'Y R du 6 Août 1970 :

BSSY: 1980 p. 176 & 187

PVAD tome II p.7

ADY 8 M 10/3

Le Bourguignon 15 /5 /1872

14- DIDEROT et d'ALEMBERT

Dictionnaire des Sciences de 1763

15- FOIN Léon

Une Bête du Gévaudan dans l'Auxerrois

BSSY Vol 55 année 1901:p 51

16-a- FROMAGEOT Jean " Avoir vu un loup "

Echo d'Auxerre N° 78 -année 1968 - p 41 à 43

b- **FROMAGEOT Jean "Janvier, Février de jadis....**

Quand la faim faisait sortir les loups de nos bois "

Feuilles dactylographiées de la SHAT à Tonnerre

17- FORESTIER : Echo de St Pierre N° 20 -Année 1959 -p 15 à 19

l'Yonne au XIX eme siècle :

Battue au loup : P 70-177-303-497-498-499-500-502

18- GENREAU François : Ouvrage collectif :

Les Cantons de Briennon et de Venisy pendant la Révolution

19- GUILLEMIN Etienne :

Les Loups en Champagne Méridionale à la fin du XVIII ème Siècle

Mémoires de la Société Académique de Beaune :

T 90 Année 1979-81 p 273 à 275

20- GUILLY Jean

Nos Arrière-Grands-Parents Vivaient au Pays des Loups

Le Paissiau N°3 1er Trim 1987 p 9 à11

21- HUCHON Edme

Les Loups dans le Canton de Vitteaux depuis la Fin du XVIIIème Siècle

Chapitre 1 d'une brochure sur Vitteaux

22-LEOUTRE

Les loups dans la Meuse

Revue : Connaissance de la Meuse N°23 Decembre 1991

23- MILLAT Pierre

Les loups dans l'Yonne par Pierre

l'Echo d'Auxerre Année 1974 N°113 : P21

24- MOLARD Francis & POREE Charles

PV de l'Adm Départementale de l'Yonne de 1790 à1800 (7 tomes). Auxerre, 1889 à 1913

25- MOREAU Henry

Les Loups dans l'Yonne au XIX siècle
BSSY année 1980 p 177 à 191 Vol 112

26- QUANTIN Maximilien -

Inventaires-Sommaires des Archives Départementales de l'Yonne Antérieures à 1790. Auxerre 1868
1ere partie

27- RICHARD Jean

Les Loups et la Communauté Villageoise
Annales de Bourgogne N°21 Année 1949 Fasc. IV p284 à 296

28- ROUSSELET Maurice

Au Pays des Belles Pierres, de l'Eau Vive et des Meurgers: p73-74 -T 5

29- VIDRON Françoise

"La Vénerie Royale au XVIII eme "

30- ZLATOFF Pierre -

Histoire de Flogny -la -Chapelle . Tonnerre 1990

31- CARBONE Geneviève

La peur du loup ; Coll :Découverte Gallimard N°124

32- RAGACHE Gilles et Claude-Catherine

Les loups en France Ed Aubier Floréal 1981

33- MENATORY Gérard

-La vie des Loups Paris 1969
-Le loup "hier et aujourd'hui "1987

34- BUFFON

Histoire naturelle , Vol XXIV

NOTES

- 1 Cette jeune fille était de la famille des auteurs
- 2 Archives de Dijon. Etats de Bourgogne, C. 3179
- 3 Archives Municipales d'Auxerre
- 4 Edme Chapotin appartenait également à la famille des auteurs
- 5 Lambert E. "Cruzy-le-Chatel et ses Environs"
- 6 Lambert E., op. cit.
- 7 Au lieu-dit Grosfol
- 8 Il s'agit du bois de Val Martin
- 9 Ce coup avait été porté par Huguenin, entrepreneur du Canal de Bourgogne, dont le creusement atteignat Argenteuil à cette époque
- 10 Il s'agissait de Nicolas Charrue
- 11 Il s'agit de la procession de Pacy
- 12 Elle était intéressante -200 francs-, l'animal ayant agressé des êtres humains
- 13 Le fils Thierry qui assiste le Médecin Dieudonné, sur conseil du médecin des épidémies, fera différents essais sur les malades à l'aide du muriate oxygéné de mercure et de safran oriental, dernier remède à la mode

